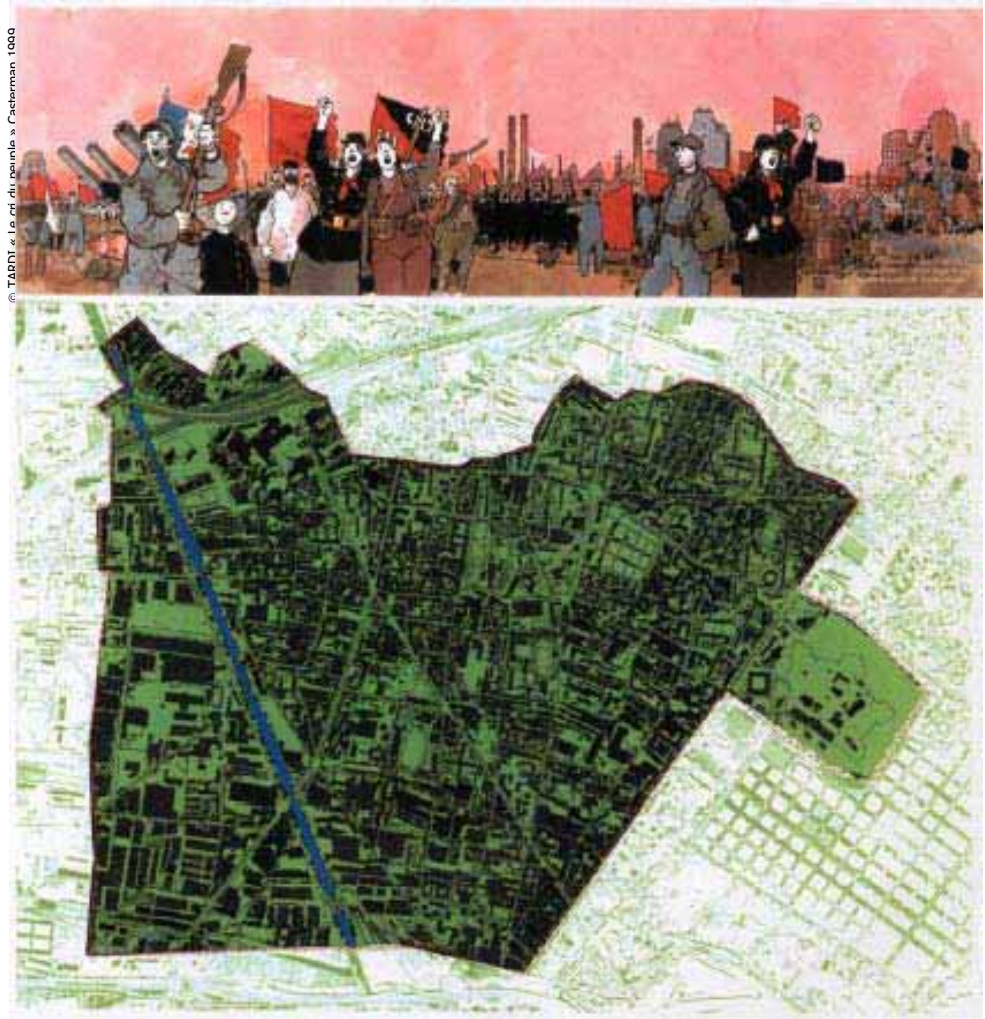


Ville d'Aubervilliers

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER DIAGNOSTIC



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
1. LE FIL ROUGE DE L'ANALYSE... MISE EN ŒUVRE D'UN « PROJET DE TERRITOIRE ÉQUITABLE ET DURABLE »	7
1.1 Le « Bien Public garanti » : une primauté de la politique urbaine, une condition d'engagement des citoyens à aborder le futur d'Aubervilliers	7
1.2 La mobilisation citoyenne pour la valorisation de son cadre de vie, est-elle dépendante de la qualité et de la pérennité du « Bien Public »?.....	8
1.3 Aubervilliers « ville équitable et durable » un concept de valorisation du territoire et du lien social	9
1.4 La « ville durable » dans l'Union Européenne.....	10
2. DE L'ÉTAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC.....	15
2.1 Territoire	15
2.11 La formation du territoire	15
2.12 Territoire renouvelé	17
2.13 Territoire et droit des sols, le P.O.S.	19
2.2 Contexte urbain examen thématique	23
2.21 Le paysage urbain.....	23
2.22 Ville et environnement.....	37
2.23 Transports et déplacements	46
2.24 Vie économique	56
2.25 Emploi - Insertion	63
2.26 Habitat - Logement.....	68
2.27 Culture, éducation, formation	78
3. ENJEUX... ELEMENTS D'ORIENTATION.....	85
3.1 Valoriser l'héritage à transmettre aux générations futures	85
3.2 Soutenir l'initiative citoyenne aux plans culturel, éducatif et artistique	86
3.3 Redéfinir la qualité urbaine en terme d'exigences de confort, de santé, d'économies de ressources.....	89
3.4 Affirmer une politique urbaine volontariste pour préserver une offre diversifiée d'activités économiques en adéquation avec les ressources du territoire et les exigences sociales	94
4. MUTATIONS DE L'ORGANISATION URBAINE	97
4.1 Penser le futur... « Les 3 moteurs de la qualité urbaine ».....	97
4.2 De la banlieue à la ville durable.....	108
ANNEXES.....	133
1. Tableaux d'analyse détaillée du POS en vigueur	135
2. Programme européen « Eco-city »	149
3. Synthèse de « l'appel public à points de vue » lancé auprès de la population en janvier 2004.....	155

PREAMBULE

L'avenir n'est pas écrit dans le présent, il n'est pas la simple projection de l'existant, il est ce que l'on pourra mais aussi voudra en faire. Entre le « possible » immédiat, le temps et les moyens dont dispose le gestionnaire urbain d'une part, le « souhaité » à terme, l'horizon et les ambitions que met en avant l'élu politique d'autre part, il y a place pour l'analyse rétrospective et prospective de la ville, de ses composantes sociales et culturelles, de son économie.

Le diagnostic du PLU s'inscrit à cette place, comme un trait d'union entre un passé dont il faut appréhender la consistance historique et un futur dont il faut proposer une lecture résolument anticipative.

Un tel diagnostic ne peut être que transversal aux champs de prérogatives des services de la ville, éclairé par une réflexion commune au politique, à l'urbaniste, au socio-économiste, sur les principes qui devront guider l'élaboration de la ville de demain, ce que nous appelons le "fil rouge".

Le chapitre 1 expose donc le fil rouge de l'analyse. Celui que nous proposons sur Aubervilliers, après une longue immersion de terrain, s'articule sur la mise en oeuvre d'une «ville durable » (au sens de Développement Durable), via la mise en valeur de ses points d'appui fondamentaux :

- le bien public
- la mobilisation et la participation citoyenne
- la ville équitable et soucieuse de l'environnement
- l'ambition de la ville durable européenne

Muni de cette grille de lecture décryptée dans l'histoire même d'Aubervilliers, **le chapitre 2 propose de cheminer du constat (l'état des lieux) au diagnostic (les forces et faiblesses pour l'avenir).** Il ne s'agit pas d'y dresser un inventaire de fiches techniques sectorielles (celles-ci sont regroupées autant que de besoins en annexe) mais plutôt d'ouvrir la voie, à partir d'un recueil argumenté de faits significatifs et porteurs d'avenir, à une nouvelle construction de la ville par les élus et les citoyens.

Le chapitre 3 esquisse, sur la base de ce diagnostic, **une vision prospective d'Aubervilliers**, celle des enjeux conscients mais aussi des mutations moins visibles de l'organisation urbaine. Il pose les bases des choix que l'instance politique, avec l'aide de l'urbaniste et du gestionnaire urbain, va devoir opérer concrètement dans le futur PADD.

Les enjeux sont ce qui fait "débat", "combat" même parfois, en tout cas "questions", ce qui n'est pas encore acquis, mais qui relève de l'essentiel.

Les mutations sont ce qui fait "changement", "rupture" même parfois, en tout cas "transformations", ce qui n'est pas encore tout à fait né, mais qui relève du fondamental.

Enjeux et mutations peuvent être sectoriels mais ils sont surtout transversaux. Ils ouvrent sur des pistes d'amélioration et sur des orientations possibles de développement, le tout restant à débattre en vue de l'élaboration du PADD.



1. LE FIL ROUGE DE L'ANALYSE... MISE EN ŒUVRE D'UN « PROJET DE TERRITOIRE ÉQUITABLE ET DURABLE »

Le développement durable au centre de la démarche PLU

A Aubervilliers, l'approche politique du développement durable vise au renforcement de la solidarité et de la protection sociale, à partir de la valorisation du « bien public », alors que la tendance générale en ces périodes consiste à accroître la part donnée au « bien privé » au détriment du « bien public ».

Le développement durable, s'il illustre pour certains la nouvelle priorité donnée à l'environnement (cf. décret du 27/03/01, art. R.123-2), consiste bien au-delà à interroger la société sur les fondements d'un système socioéconomique, qui remet en cause les modes de régulation (effacement progressif des garanties sociales), s'appuie sur l'échange inégal entre pays du Nord et pays du Sud et développe une consommation des ressources naturelles qui épuise et dégrade la planète.

L'organisation vers laquelle doit tendre le territoire (Commune, Agglomération) résulte de ces interrogations, des investigations qui sont menées à la suite (rôle du présent diagnostic) et des objectifs qui, en retour seront retenus pour leurs capacités à guider cette recherche d'une organisation équitable du territoire, des ressources, des savoirs.

Le développement durable doit donc fonder le projet du territoire, PLU, et en constituer l'armature.

Les conditions d'adhésion du « plus grand nombre » au projet sont analysées dans le développement qui suit : qualité/équité/assurance sociale garantie minimum/propriété publique et éducation à la responsabilité (des droits et des devoirs).

1.1 Le « Bien Public garanti » : une primauté de la politique urbaine, une condition d'engagement des citoyens à aborder le futur d'Aubervilliers

À l'époque de recomposition du modèle français, alors que s'affrontent une tendance « libre entreprise », qui développe la marchandisation des rapports sociaux et culturels, et une tendance pour un renforcement de l'équité aux plans social, culturel et économique, il est crucial pour aborder la question du développement urbain d'en clarifier les mobiles et de hiérarchiser les objectifs à atteindre.

La Municipalité d'Aubervilliers s'est engagée de longue date dans la tâche de réduire les inégalités au sein de la population accueillie sur son territoire. Dans la situation actuelle (développement du phénomène de paupérisation, caractère passable du patrimoine bâti et du patrimoine naturel) l'urgence, semble-t-il, réside dans l'assurance donnée au plus grand nombre de garantir une existence décente et d'offrir un devenir en revalorisant un acquis des luttes sociales trop souvent délaissé dans les périodes de plein emploi passées : la « propriété publique ».

1.2 La mobilisation citoyenne pour la valorisation de son cadre de vie, est-elle dépendante de la qualité et de la pérennité du « Bien Public »?

L'apparition de la notion de Bien Public est attachée à la naissance de l'État social. Celui-ci est créé en France au cours du XIX^{ème} siècle pour agir comme un réducteur de risques (social et politique).

Retour en arrière... Après la révolution de 1789 la clef de voûte du système républicain reposait sur une assurance des individus (citoyens) fondée sur l'État de droit et sur la protection sociale reposant sur la propriété privée (la propriété privée pour les conventionnels était en effet l'institution sociale par excellence, au sens où elle remplit la fonction de sauvegarder l'indépendance des individus et de les assurer contre les risques de l'existence).

Au cours du 19^{ème} siècle, parmi les citoyens égaux en droit, apparaît une « classe non propriétaire » soumise à une « insécurité sociale permanente » du fait d'une exploitation extrême (depuis 1789 un clivage s'est opéré entre les sujets de droit et les non-droit). Pour tenter d'endiguer l'instabilité sociale qui en résulte, un nouveau type de propriété va être progressivement introduit : la « propriété sociale ». Ce dispositif garanti par l'État va être complété par un autre : le travail sera désormais encadré par des protections.

Le travailleur, par cette modification apportée à la conception initiale, cesse ainsi d'être précarisé, il n'est plus condamné à vivre au jour le jour dans l'angoisse du lendemain, la condition salariale est née.

Pour ce qui est de la propriété sociale, Robert Castel rappelle qu'elle est censée se présenter comme la figure homothétique de la propriété privée et peut être caractérisée comme la production d'équivalents sociaux des protections fournies auparavant par la propriété privée... « par exemple : la retraite pourra rivaliser avec la rente tirée d'un patrimoine... les services publics, entendus comme des dispositifs mettant à disposition du plus grand nombre des biens essentiels qui ne peuvent être pris en charge par les intérêts privés, constitueront une part importante de la propriété sociale ».

... « La propriété sociale a réhabilité la classe des non-propriétaires condamnée à l'insécurité permanente, en lui procurant le minimum de ressources, d'opportunités et de droits nécessaires pour pouvoir constituer une société de « semblables ».

Comme écrivait V.Hugo, « le bien public, chacun en a sa part et tous l'ont tout entier ».

Perspectives

Le rappel de la genèse interroge sur les tendances actuelles d'un système à effacer le « bien public », constitué des Services Publics, du Patrimoine Public (logements, équipements et réseaux), des modes de protection sociale (retraite, assurances maladie chômage, sécurité sociale), au profit d'une part croissante donnée au « bien privé », alors que la garantie d'emploi n'est plus assurée.

La disparition ou la régression de ce patrimoine, constitué par des générations de contribuables, implique directement les générations futures et conditionne les attitudes à tenir en matière de projet urbain.

Le renforcement de la protection sociale (au sens de solidarité), constante albertvillarienne, semble être une voie d'anticipation sur les temps à venir. Le renforcement de la dynamique sociale par le soutien des initiatives citoyennes quotidiennes ne peut qu'en rendre plus efficaces les effets, il doit cependant s'accompagner d'un apprentissage du public à prendre en charge tous les champs du bien commun.

Une donnée nouvelle distingue la période actuelle des périodes antérieures, née d'une urgence climatique et écologique, c'est l'apparition d'une alternative concrète et obligée, de combiner développement économique équilibré, équité sociale et préservation des ressources de la planète.

1.3 Aubervilliers « ville équitable et durable » un concept de valorisation du territoire et du lien social

Dans le contexte actuel, contribuer au « Développement Durable » n'est-ce pas de toute urgence lutter contre les iniquités sociales, présentes ou susceptibles de l'être, en consolidant la « garantie sociale minimum » par une pérennisation et une diversification de ses formes ?

C'est évidemment l'assurance de pouvoir exister en dehors des aléas du marché de l'emploi qui permet à chacun de prendre part aux débats sur le futur et d'y contribuer activement.

Le concept de développement durable semble ne pouvoir trouver d'applications qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'ensemble des acteurs de la ville sur les changements à apporter au cadre de vie présent et futur. La valorisation du cadre de vie implique un effort de responsabilisation du citoyen à l'égard du bien commun et un engagement sur sa prise en charge, elle conduit en retour à libérer l'initiative (l'inventivité) de chacun dans la redéfinition de la notion de qualité en matière d'organisation urbaine, d'habitat, de cultures partagées, d'éducation.

Pas à pas ...

La situation présente apparaît avec un déficit fort de marques d'appropriation partagée de la ville, elle suggère d'inscrire les initiatives dans un cadre de « rénovation sensible en participation » visant à traiter de façon concomitante les

aspects sociaux et écologiques. En effet le contact avec la nature est fondamental pour sensibiliser l'homme et introduire les notions de qualité et de durabilité. À la façon des initiatives menées ces dernières années en Europe dans la cadre des programmes « villes durables » ou encore « éco-city », la démarche de qualification progressive de la vie urbaine peut être menée à partir du lancement de petits projets choisis pour leur exemplarité sur la voie du développement solidaire.

1.4 La « ville durable » dans l'Union Européenne...

... « L'Union Européenne considère que la prise en compte insuffisante dans les décisions des implications environnementales et l'absence de planification systématique en vue d'un environnement urbain de haute qualité comptent parmi les causes principales de la situation actuelle, qui pèse à la fois sur l'environnement, sur l'économie urbaine et sur les citoyens. La planification en vue d'un niveau élevé de protection environnementale est un des éléments clé pour parvenir à un développement durable des villes et pour assurer une bonne qualité de vie des citoyens européens »....

... « L'objectif est de contribuer à ce que les villes et agglomérations des 25 pays de l'Union de plus de 100 000 habitants, à partir de 2006, adoptent un « **Plan de Gestion Environnemental et Urbain** »...

... « Le **6ème programme d'action de l'UE**, en cours de préparation, doit être axé sur 4 thèmes transversaux pour assurer à long terme le caractère « durable » des villes, clairement articulé autour des piliers économiques et sociaux :

- gestion urbaine durable,
- transport urbain durable,
- construction durable
- urbanisme durable ».

Le programme doit disposer d'un budget permettant de soutenir financièrement 500 agglomérations s'engageant à le mettre en œuvre dans les années prochaines.

THÈME 1 : LA GESTION URBAINE DURABLE

Consiste à instituer des plans de gestion urbaine et environnementale avec objectifs et système de gestion appropriés associant les citoyens, les entrepreneurs et autres acteurs de la ville et assurant la surveillance et l'évaluation des progrès accomplis.

Chaque plan devra :

... « traiter des questions clés telles que la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation et le traitement de l'eau, le bruit, la qualité de l'air, la nature et la biodiversité, les transports et la mobilité, les risques naturels et humains, la construction durable, les questions sanitaires y afférant et la

qualité de vie dans son ensemble. Les zones urbaines s'étendant souvent au-delà des limites administratives de la municipalité, le plan devra s'appliquer à l'ensemble de l'agglomération et peut nécessiter une coopération avec les communes limitrophes ».

« Il s'agit de sortir de la planification à court terme qui donne une importance excessive au développement par projets, plutôt qu'à une planification cohérente et préalable de la mise en œuvre ».

« Les défis à long terme, tels que les conséquences du changement climatique, nécessitent une **planification intégrée sur le long terme** pour considérer tous les facteurs pertinents et leurs intégrations complexes ».

THÈME 2 : LES TRANSPORTS URBAINS DURABLES

Les mesures à mettre en œuvre devront corriger les effets tels que la **pollution de l'air**. Presque tous les citoyens européens (97%) sont exposés à des niveaux de pollution de l'air non conformes aux objectifs de qualité de l'UE pour les particules, 44% à des niveaux d'ozone atmosphérique excessifs, 14% à de trop fortes concentrations de dioxyde d'azote.

La circulation automobile est une des principales sources de ces polluants atmosphériques ainsi que d'autres. Si rien n'est fait pour inverser la tendance à la croissance du trafic, les émissions de CO² dues aux transports vont augmenter d'environ 40% d'ici à 2010 par rapport à 1990 (le trafic urbain représente près de 40% des émissions de CO² liées aux transports).

Sédentarité : Le niveau élevé des transports automobiles urbains contribue également à la généralisation de modes de vie de plus en plus sédentaires, qui ont pour corollaire des effets néfastes sur la santé et l'espérance de vie, notamment en relation avec les maladies cardiovasculaires.

Accidents : On observe toujours un nombre élevé de blessés et de tués dans des accidents de la route en ville, 2/3 des blessés et un accident mortel sur deux.

La **mobilité** urbaine est également un élément important d'équité sociale. Les services, l'éducation, l'emploi, les loisirs et les marchandises devraient être accessibles à tous les citoyens, qu'ils possèdent ou non une voiture.

Le bruit, dans les zones urbaines (80% du bruit émis) constitue également un problème grave. Au moins 100 millions de personnes en Europe vivent dans des agglomérations ou au voisinage d'infrastructures de transport et sont exposés à des niveaux de bruit routier supérieurs au niveau de 55 dB(A) recommandé par l'OMS.

THÈME 3 : LA CONSTRUCTION DURABLE

La construction est un processus qui intègre des considérations fonctionnelles, économiques, environnementales et qualitatives. Elle devra **offrir un environnement bâti** qui soit :

- attrayant, fonctionnel, accessible, confortable et facile à vivre et à utiliser, favorable au bien-être de tous ceux qui sont en contact avec lui ;

- **économe dans son utilisation des ressources**, notamment en ce qui concerne l'énergie, les matériaux et l'eau, en favorisant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et en recourant très peu à l'énergie externe pour son fonctionnement, en utilisant au mieux l'eau de pluie et l'eau souterraine, en traitant correctement les eaux usées et en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement, qui peuvent être aisément recyclés ou réutilisés, ne contiennent aucun des composés dangereux et peuvent être éliminés en toute sécurité ;
- **respectueux du quartier** où il se situe, ainsi que de la culture et du patrimoine local ;
- **d'un prix compétitif**, en particulier si l'on tient compte de considérations à long terme, tels que les coûts de maintenance, la durabilité et le prix de revente.

THÈME 4 : L'URBANISME DURABLE

L'urbanisme durable est un processus par lequel tous les acteurs (autorités nationales, régionales et locales, citoyens, organismes de représentation locale, associations, écoles, collèges, lycées, universités et entreprises) collaborent en vue d'intégrer les considérations fonctionnelles, environnementales et qualitatives.

Il consistera à concevoir et planifier un environnement bâti qui :

- assure à la population des lieux de vie et de travail esthétiques, originaux, sûrs, sains **et de haute qualité**, propres à susciter un fort sentiment d'appartenance, de fierté, d'équité sociale, d'intégration et d'identité ;
- crée les conditions d'une économie dynamique, équilibrée, ouverte à tous et **équitable** qui promeut la régénération urbaine ;
- traite **les terrains comme une ressource précieuse** qui doit être utilisée de la façon la plus efficace possible, en réutilisant les terrains anciens et les immeubles vides présents dans l'agglomération de préférence à l'aménagement de terrains vierges ;
- garantit l'implantation stratégique des nouveaux aménagements, leur accessibilité par les transports publics et leur respect de l'environnement naturel (biodiversité, santé, risque environnemental) ;
- présente **suffisamment de densité et d'intensité d'activités** et d'utilisation pour que les services tels que les transports publics soient viables et efficaces tout en respectant un cadre de vie de qualité (intimité et espace privé, effets néfastes minimaux dont les bruits) ;
- promeut une **utilisation mixte de l'espace** afin de tirer le meilleur parti possible des bénéfices de la proximité et limiter ainsi au maximum les trajets entre domicile, magasin et lieu de travail ;
- possède une structure qui **optimise la qualité écologique des tissus urbains** (biodiversité, microclimat et qualité de l'air) ;

- comporte des infrastructures de qualité et bien planifiées, notamment des services de transport public, des rues, chemins pédestres et pistes cyclables promouvant l'accessibilité, en particulier pour les catégories défavorisées, et créent les conditions d'un niveau élevé d'activité sociale, culturelle et économique ;
- met en œuvre des **approches modernes économes en énergie**, telles que le logement basse énergie, les transports sobres, le chauffage urbain et les systèmes de recyclage ;
- respecte et met en valeur **le patrimoine** et les communautés culturelles.

2. DE L'ÉTAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC

2.1 *Territoire*

2.11 La formation du territoire

L'URBANISATION DU XIXÈME : UN RÔLE HISTORIQUE DE GLACIS MILITAIRE PUIS DE PLATEFORME MANUFACTURIÈRE

Le canal Saint-Denis est ouvert en 1821.

- 1830-1840 La Commune est un village essentiellement agricole composé de grandes parcelles, son territoire est dépourvu d'activités industrielles qui restent cantonnées à proximité du Bassin de la Villette.
- 1841 L'installation d'un abattoir hippophagique attire l'industrie des colles, engrais, savons. En 1867 sont créés les Abattoirs Parisiens de La Villette. Les usines de boyauderies s'installeront ensuite nombreuses près du canal St Denis, rues de la Haie Coq, des Gardinoux, de la Gare et ce jusqu'en 1940.
- 1860 Les grands travaux sur Paris (Haussmann) et l'extension de la ceinture de Paris repoussent les industries insalubres et dangereuses sur la périphérie des Communes agricoles du Nord qui elles disposent de vastes parcelles aux usages non réglementés. Un pôle d'entrepôts, d'usines chimiques et alimentaires se fixe dans le secteur de la « route de Flandre » (RN2), pour bénéficier de la proximité de Paris et du Canal de l'Ourcq.
- 1874 Création de la « Société Anonyme des Entrepôts et Magasins Généraux d'Aubervilliers et St Denis » qui reprend une première implantation de magasins (1866) et étend son patrimoine de bâtiments de stockage des marchandises. Elle dispose de son propre réseau ferré.
- 1885 Aubervilliers dispose de sa gare après une première gare de marchandises à St Denis en 1876.
- 1884 Les entrepreneurs de la Plaine St Denis créent avec les grandes compagnies ferroviaires un réseau de « chemin de fer industriel » qui va jouer un rôle moteur dans la croissance de cette plateforme ferrée et fluviale aux portes de Paris et développer alentour un tissu manufacturier diffus et intensif. Dès ces années, des ouvriers et des journaliers travaillant dans ces usines commencent à s'installer en banlieue dans des conditions le plus souvent sommaires. Le chemin de fer diminue le coût de transport des matières premières et des
- 1860-1900 Les usines vont couvrir le territoire compris entre la Route Royale de Paris à Calais et le Canal St Denis : chimie, métallurgie. Le réseau routier principal qui sillonne le territoire de la Commune essentiellement sur la direction Nord-Sud, à partir des années 60, inscrit dans les faits la conquête par la capitale des territoires dédiés à son expansion (au 18ème siècle l'axe de desserte du territoire agricole et l'orientation du village étaient Est-Ouest, sur l'axe de la route du Landy).

Au cours de cette période de **première industrialisation** d'Aubervilliers, le territoire fait l'objet d'une double réorganisation, industrielle et militaire (Fort d'Aubervilliers et mur de défense de Thiers).

Dans le prolongement des initiatives lancées par le second Empire le territoire partagé par St Denis et Aubervilliers est érigé en « plateforme industrielle du futur », véritable plateforme multi modale où chaque domaine industriel dispose de trois modes d'acheminement des produits (entrants/sortants) : les voies fluviales, les voies ferrées (de type porte à porte) et le réseau des routes et chemins. Une telle démarche n'est pas sans rappeler les efforts actuels visant à réorganiser les circuits de fret ferroviaire et fluvial oubliés au cours du siècle du «tout automobile».

Trois raisons conduisaient à faire choix de ce site : un grand parcellaire agricole, une planéité des sols (Plaine), et un site tourné vers les centres de ressources minières de l'époque : Lorraine et Nord-Pas de Calais, fournissant charbon et acier.

La population ouvrière, le plus souvent embauchée à la journée, connaît un extrême niveau d'exploitation. Une espérance de vie réduite, une forte mortalité infantile, des risques toxiques élevés, frappent le prolétariat de cette époque.

LES GRANDES SEQUENCES D'EVOLUTION URBAINE DU XXEME SIECLE

1900 Le long de la ligne Paris-Soissons, à partir de l'ouverture de la gare d'Aubervilliers-La Courneuve se développent des usines de métallurgie lourde (Babcock, Établissements Sohier...). Sur les territoires bordant Paris (de St Ouen à Pantin) s'installent de nombreux établissements traitant les huiles et pétroles industriels avec la plus forte densité d'usines et entrepôts à Aubervilliers et St Denis (Ets. Fenaille et Despeaux...).

1890-1920 L'activité industrielle se développe dans les domaines de l'électricité, de la métallurgie, de la mécanique et de la Chimie (St Gobain), sur les pôles desservis par le rail (« chemin de fer industriel » de la Plaine et gares de marchandises situées sur le réseau de chemin de fer Paris-Lille), alors que stagne le textile-vêtement (le long de la route de Flandres).

1914 L'effort de guerre entraîne la conversion de certains sites, il conduit à la modification des formes et des rythmes de production (développement du taylorisme), il fait appel à une main d'œuvre féminine et à des populations en provenance des colonies.

1920-1930 L'industrie, symbole de la période, est la métallurgie (époque des métallos).

L'implantation du **second tissu industriel** au cours des premières décennies du siècle s'opère à partir de deux mouvements : l'un vers le Nord, induit par la voie ferrée (en bordure de La Courneuve) et l'autre par mitage des terrains aujourd'hui situés sur les quartiers Sadi Carnot/Villette/4Chemins/Route Nationale RN2.

À la différence des territoires Est et Nord créés sur terrains agricoles et desservis progressivement par le réseau ferré et la voie fluviale, la portion Sud n'est pas précédée d'un aménagement des infrastructures (à l'exception toutefois des

entreprises placées à partir des années 1880 sur une voie exclusivement routière : l'axe de l'actuelle RN2).

Ce territoire Sud essentiellement maraîcher (entre le Centre Ville et les lieux dits des « Quatre Chemins » et de la « Cité de Mars »), va accueillir, de 1900 à 1945, un nombre croissant d'usines et d'entrepôts placés de façon aléatoire (mitage industriel) au sein du maillage ancien des routes et chemins. Ce n'est que progressivement (entre les deux guerres et surtout au-delà) sur les terrains restants que l'habitat va prendre place dans un désordre égal et que seront implantés les équipements publics de quartier et du logement aidé.

L'entre deux guerres voit aussi progressivement se transformer le réseau des routes carrossables en rues configurées pour l'automobile. La seconde moitié du siècle se poursuit avec l'avènement du fordisme et le développement de la consommation des ménages, un programme d'équipements en grandes infrastructures routières qui se positionneront en périphérie du site d'Aubervilliers (Bd périphérique, Autoroute du Nord, A86, Nationale 2 reprofilée).

Par étapes au cours des années 60-70, le secteur Nord-Est de la Commune reçoit les grands ensembles HLM dont un des principaux rôles consiste à reloger des populations de Paris, déplacées à la suite des grandes opérations de rénovation des années 70.

Le terme banlieue est une fois de plus pris dans le sens de la « mise au ban ».

Ces « nouveaux territoires », pour la plupart, ont pour singularité de constituer des isolats dans le territoire de la Commune. Ils restent toujours aujourd'hui typifiés au point de donner leurs noms de cités aux quartiers de la Ville.

2.12 Territoire renouvelé

UN TOURNANT...

Les contextes passés ont modelé le territoire communal à partir de logiques entrepreneuriales le plus souvent dictées par les lois du marché, de façon ordonnée : territoire de la Plaine, ou désordonnée : mitage des secteurs maraîchers compris entre le village d'Aubervilliers et la porte de La Villette, ou des logiques institutionnelles conduites dans le cadre d'une planification étatique soucieuse de servir la croissance économique de la mégapole.

Les initiatives communales développées au cours du 20ème siècle ont tenté de corriger les déséquilibres urbains et sociaux en découlant.

La période récente ouvre une nouvelle perspective, celle d'une organisation de ce territoire de banlieue, valorisant ses spécificités, ses originalités. L'élaboration d'un nouveau modèle urbain dans le cadre d'un changement d'échelle (Plaine Commune) offre les moyens de traiter certaines problématiques urbaines.

Il s'agit de forger une identité urbaine qui refonde les relations partenariales (Ville de Paris, Département 93, Région IdF) et qui mette en œuvre des stratégies permettant de valoriser les singularités et développer les dynamiques économiques, culturelles et sociales.

Une telle démarche que l'on pourrait nommer « l'alter urbanisation » devrait conduire à user du « principe de précaution », exprimé en terme d'exigences à l'égard du marché foncier (saturation du territoire de Paris et report sur les périphéries) et des lignes de produits présentées par les opérateurs immobiliers (secteurs : entreprise, bureau, logement)... Cette action régulatrice par la fixation d'indicateurs de performances opposables aux investisseurs est une condition d'accès à la qualité urbaine dans la mesure où elle enraye des effets déstructurants apparentés à ceux observés au cours des deux siècles passés sur Aubervilliers.

SPECIFICITES

On peut recenser plusieurs particularités, dont la prise en compte peut influencer le futur projet de territoire.

Le territoire communal est caractérisé par la coexistence de plusieurs formes urbaines irriguées chacune par des infrastructures (voiries) aux potentiels distincts.

On peut en recenser cinq types :

- le système Sud (Villette) dispose d'un réseau dense organisé sur une base approximativement orthogonale qui lui permet d'associer aisément les territoires : axe Canal/axe Jean Jaurès, et Paris/centre ancien Commune ;
- le système Sud-Ouest répond à une organisation axiale (RN2) et reste auto centrée sur cette artère ;
- le système Ouest comprend un important chevelu de voies qui associe les tissus de la frange Est-Canal au Canal St Denis ;
- le système centre ville fonctionne sur un système de faubourgs en étoile qui renforce sa fonction distributive des territoires intérieurs ;
- le système Nord-Est est organisé sur un éventail de liaisons Nord-Sud avec une déficience marquée pour les échanges Est-Ouest.

Ces organisations spatiales offrent des ressources partiellement inexploitées dans la mesure où elles ne contribuent que faiblement, d'une part, à renforcer la couture des flancs Est et Ouest de la Commune, d'autre part, à générer des usages et ambiances nouvelles en lien avec les opérations de revalorisation engagées.

Ces « systèmes urbains », nés au cours du temps d'opportunités diverses, ne recouvrent pas forcément les « entités quartier » définies en partie pour des commodités de gestion administrative du territoire...

ÉVOLUTIONS

La création d'une prochaine ligne de métro (2008... terminus Mairie) va doter la ville d'un exceptionnel maillage de transports en commun, permettant une collecte intra muros quasi totale, d'une offre d'une grande diversité en matière de modes de transports collectifs (autobus, tramway, métro, RER) et d'une accessibilité à des territoires étendus (ville et communes périphériques,

département Seine St Denis, Paris, région Ile de France et gares du réseau national). Ce nouveau panorama devrait permettre progressivement de développer une organisation urbaine affranchie des impératifs passés donnant, sur l'ensemble du réseau voirie, une part prépondérante à la circulation automobile.

Les rôles attribués à un canal ressuscité qui offre une valeur ajoutée au flanc Ouest, forcent à réexaminer l'équilibre avec les secteurs Est (liaisons et diversification des modes de déplacement) et imposent de donner une nouvelle naissance au site du Fort d'Aubervilliers (pôle d'excellence) et aux domaines qui s'y articulent (jardins familiaux, cités...).

Une forte déficience du domaine végétal en tous sites, aggravée par des altérations environnementales (point de contamination radioactive sur ancienne casemate du Fort, pollution de certains sols industriels et de la nappe phréatique de surface, taux d'imperméabilisation élevé des îlots, nuisances sonores fortes à proximité des grands axes de trafic - pénétrants et périphériques -, qualité de l'air déficiente au voisinage du Bd Périphérique ou du centre de stockage des véhicules de « Paris Propre », etc.), peut être corrigée par des mesures croisées de restructuration urbaine.

Un potentiel important d'espaces gelés en attente d'affectation ou sous employés (ex. : usines et hangars accueillant des activités en marge de la dynamique économique et sociale espérée), des cœurs d'îlots dévalorisés (batteries de garages boxés, ou stockages peu identifiants de produits et matériaux divers), demeurent des domaines aux capacités de mutation et de valorisation importantes, voire de réaffectation, pour conduire des politiques publiques d'équipements, de logements ou d'installation d'activités économiques compatibles.

2.13 Territoire et droit des sols, le P.O.S.

Le POS d'Aubervilliers a été approuvé en 1979 (arrêté préfectoral du 27 décembre 1979) et révisé partiellement en 2000 (délibération du conseil municipal du 30 août 2000) pour y inscrire les orientations nouvelles développées sur le territoire de la Plaine Saint-Denis.

Cette révision s'est faite conjointement avec la ville de Saint-Denis (homogénéisation des dispositions) de façon à traduire dans les deux plans communaux d'urbanisme les dispositions qui devaient permettre de mettre en œuvre le projet Plaine Saint-Denis.

La Commune dispose en fait de deux documents :

- l'un dont le contenu date de plus de vingt ans (la partie orientale de la ville étendue entre le canal et la RN2) et qui fait l'objet régulièrement de modifications mineures (dispositions réglementaires principalement, suppression, modification ou création d'emplacements réservés également),
- l'autre dont le contenu date de moins de dix ans (la partie occidentale de la ville qui englobe quasi exclusivement un tissu industriel) et qui a fait l'objet dernièrement d'une révision simplifiée pour inscrire le projet de la

Porte d'Aubervilliers. Globalement, ce secteur couvre un peu plus de 30% de la superficie communale.

Le POS approuvé en 1979 a inscrit sur tout le territoire de la Commune un nombre important de réserves sur les voies communales et départementales en vue de leur élargissement. Bien que le système viaire soit souvent considéré comme étroit avec des rues de 8 à 12 mètres de large, en dehors de quelques unes plus larges (24 à 28 mètres), les réserves établies en 1979 peuvent être reconsidérées compte tenu des critères actuels de la qualité urbaine.

La partie orientale d'Aubervilliers est découpée en 5 zones :

Zone UA Zone dite multi fonctionnelle qui couvre la partie dite centrale de la commune (de part et d'autre de l'avenue de la République et de l'avenue Victor Hugo) d'une part, mais également le secteur limitrophe de la Porte de la Villette et de Jean Jaurès d'autre part. Deux écarts placés au sud et au nord sont incorporés dans cette zone.

Caractéristiques principales : une incitation très forte pour le développement et/ou le maintien des activités de type tertiaire (bureaux...) avec un COS de 2, l'habitat étant considéré comme une destination d'accompagnement, bénéficiant d'un COS de 1,2.

Une hésitation sur l'organisation urbaine ou la morphologie souhaitée : continuités et discontinuités sont autorisées de façons indifférenciées (mis à part le secteur autour de l'église et de la mairie), une hauteur autorisée importante (30 mètres, soit 10 niveaux environ).

Des dispositions introduites en 1992 (modification du POS) ont permis d'assouplir les contraintes réglementaires de façon à permettre la réalisation d'opérations (constructions neuves, surélévations...) sur des parcelles du type « dents creuses ».

Zone UB Zone hétérogène du point de vue de la typologie urbaine (îlots en mutation, grands îlots, îlots constitués). Elle s'étend notamment autour de l'avenue de la République et de la rue Henri Barbusse.

Secteur destiné à maintenir ou renforcer l'activité existante sur la commune, généralement de la «micro activité» (artisanale, industrielle). Le logement n'est pas encouragé (COS de 0,8 pour un COS maxi de 2).

Zone UC Zone d'habitat par excellence qui englobe tous les grands secteurs d'habitat, notamment les grandes cités du logement social (La Maladrerie, Emile Dubois...) qui recouvrent plutôt les grands collectifs.

Les dispositions réglementaires confirment l'organisation urbaine existante, mais avec une règle de hauteur qui pourrait ne pas être toujours en rapport avec la réalité bâtie à l'exception du secteur de la rue Henri Barbusse.

Zone UD Secteur pavillonnaire qui englobe aussi du petit collectif (R+2 ou 3 maxi) disséminé ou placé aux franges de l'habitat individuel. Elle

concerne le versant nord de la commune au voisinage du carrefour des 4 Routes (La Courneuve–Bobigny) et celui du fort d'Aubervilliers.

Un COS relativement important (0,8) qui est en rapport avec des parcelles de faibles dimensions mais qui n'est généralement pas atteint.

Zone UI Secteur destiné aux activités industrielles confirmant la présence d'activités dans le tissu urbain et l'étendue de ces sites d'une part, et, d'autre part, la volonté de maintenir les activités.

La zone UI se trouve sur la quasi totalité de la commune aussi bien près des grands axes qu'à proximité de Paris ou des « pôles » (mairie, RN2...). Si le logement y est interdit, des constructions anciennes à usage d'habitat et/ou des transformations récentes de locaux d'activités en logement posent aujourd'hui des questions de conformité des dispositions réglementaires avec les pratiques actuelles.

La partie occidentale ou «neuve» d'Aubervilliers est découpée en 4 zones :

Zone UI (idem que supra) Couvre le triangle délimité par le canal, l'avenue Victor Hugo et Paris : secteur du projet « Porte d'Aubervilliers » qui fait l'objet d'une révision simplifiée approuvée par le Conseil Municipal en date du 5 février 2004 (extensions de zones et création d'une zone UPAd).

Les 3 autres zones résultent du nouveau POS et sont appelées UP.

Zone UPC La plus réduite, elle couvre le domaine public fluvial limité à la voie d'eau et ses accessoires de part et d'autre. Une vocation affirmée d'ouvrir et d'aménager la majeure partie de celui-là à des usages publics.

Zone UPA Zone la plus importante sur ce versant de la commune qui s'étend aussi au voisinage de l'A86.

Zone destinée à l'accueil des activités sous toutes les formes (bureaux, industries, distribution...) à l'exclusion du logement. Une fonction exclusive d'activité et d'emploi.

Zone UPM Prototype de la zone urbaine classique ou ordinaire, (destinée à mêler les fonctions urbaines de la ville, habitat, travail, activités, commerces...), qui se développe ici sur Aubervilliers de part et d'autre du canal Saint-Denis et en articulation avec les grands secteurs UPM inscrits sur la partie dionysienne de la Plaine Saint-Denis.

Du point de vue du règlement, ces deux dernières zones se distinguent largement des autres zones du POS (zones UA, UB ou UC notamment) par des dispositions volumétriques (règles d'implantation par rapport aux voies, aux limites séparatives, hauteur...) proches de celles qui inspirent les règlements actuels : règle de gabarit, enveloppe, hauteur façade, hauteur à l'îlot, alignement ou implantation des constructions fixées par le plan mis au service d'une organisation de la ville en îlots avec continuités des constructions sur l'espace public (voirie) et incitation à construire en bordure de voies.

Par ailleurs, neuf périmètres de ZAC (dont une multi sites) sont inscrits sur le POS actuel, qui échappent à ce découpage en zones, chacune disposant de son propre plan et de son propre règlement (le PAZ) :

- Zac Paul Lafargue,
- Zac du Marcreux,
- Zac Landy-Lamy,
- Zac Heurtault,
- Zac du Pont Tournant,
- Zac Demars,
- Zac des Cités,
- Zac Emile Dubois (deux sites de part et d'autre de la rue Danielle Casanova),
- Zac Canal - Porte d'Aubervilliers (24 06 2003).

Nota : Cf. tableau des principales dispositions en vigueur du Plan d'Occupation des Sols.

2.2 Contexte urbain examen thématique

2.21 Le paysage urbain

Le paysage, au cours des périodes passées, a été souvent abordé sous l'angle de son aspect, de son pouvoir à ambiancer un domaine.

Héritage d'une conception du domaine végétal introduite en France à partir du XVIII^{ème} siècle, il est demeuré un geste réducteur du rôle de la nature en ville.

Pour s'en persuader, il n'est qu'à regarder les lieux que nous lui attribuons ordinairement à des fins d'embellissement : une avenue, un pavillon avec son jardin de devant, un rond-point, et ses parterres fleuris...

Le caractère de « mise en scène », par ailleurs apprécié de tous, n'est pourtant qu'un aspect des ressources dont dispose le végétal.

L'examen qui suit a pour but de recenser sur Aubervilliers les manifestations d'une nature : spontanée ou planifiée, reconnue ou ignorée, relevant d'initiatives publiques ou privées, force est de reconnaître alors la variété des écritures en présence sur le territoire de la ville, mais aussi la faiblesse des surfaces offertes...



Paysage urbain

La présence végétale, un patrimoine :
Typologie des espaces verts.

Une ville à deux échelles :
Echelle communale, « paysage intérieur »
Echelle intercommunale, « territoire vert ».

La présence végétale, un patrimoine



Le paysage urbain d'Aubervilliers est hétéroclite, il a été façonné par les grands axes de communication et une juxtaposition de zones industrielles, de grands ensembles et de nappes pavillonnaires. Une réalité urbaine résulte de ces mouvements, celle de la diversité des formes urbaines et des paysages. On passe du grand paysage ouvert du canal à celui de la nappe pavillonnaire (échelle domestique, forte présence du ciel) ou bien encore à celui des grands axes (perspectives) ou encore celui d'un carrefour, d'une cité (percées visuelles).

La notion de patrimoine végétal prend en compte la diversité, l'entretien et l'idée de préservation des sites.

Le recensement du patrimoine végétal d'Aubervilliers est composé de la richesse des espaces privés autant que de celle des espaces collectifs ou publics. C'est tout ce qui compose l'ambiance végétale de la ville selon ses différentes formes et usages, déclinée à toutes les échelles.

Un autre regard se crée face au monde végétal, l'engouement du public pour tout ce qui touche au jardin est évident actuellement et l'on rêve de « nature » dans les villes comme à la campagne. Mais des actions qui illustrent les relations entre l'homme et son environnement en ville sont rares et l'on manque d'outils ainsi que de méthodes pour apprendre à « jardiner la ville ». Le végétal en ville : un accompagnement, une image, un outil, une politique, une nécessité ?

La prise en compte du végétal à toutes les échelles du projet urbain est une règle importante dans l'appréciation du patrimoine végétal et de l'écologie urbaine.

Typologie des espaces verts

Recensement de sites qui illustrent la diversité des formes végétales à Aubervilliers et les typologies d'espaces végétalisés que l'on rencontre en traversant la commune.

Les squares

Composés essentiellement de pelouses, d'arbres remarquables et d'aires de jeux pour enfants, les squares sont des poumons verts éparpillés dans la commune, des articulations entre les quartiers.



- 1 Quartier Landy-Plaine/Marcueux/Pressensé
Parc Eli Lotar, pelouse ouverte entre Ville et Canal, dans la continuité de la passerelle de la Fraternité. Présence d'une aire de jeux installée sur la pelouse.
- 2 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Parc de l'Ecluse, point de vue sur le canal, plantations en cépée de petits arbres (image de jardin entre ville et canal). Présence d'une fontaine.
- 3 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Square Stalingrad, attraction urbaine due à la présence de nombreux équipements. Plantation dense de grands sujets au cœur de la commune. Présence d'une aire de jeux et d'un bassin.
- 4 Quartier Vallès/La Frette
Square Lucien Brun, pelouse parsemée de petits arbres, traversée Est/Ouest au pied d'immeubles collectifs. Présence d'une aire de jeux en bordure de square.
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec
Square où se mêlent la pétanque, une aire de jeux, un stade et une boutique de quartier, entre clôtures et cheminements.
- 6 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Square de la cité Alfred Jarry, plantation dense en cœur d'îlot. Présence d'une aire de jeux, une clairière.

Les jardins

Privés ou collectifs, ils participent à la qualité environnementale de la commune par leur diversité (dynamique végétale) et montrent à quel point le jardinage est un plaisir et une action sociale et culturelle en petite couronne parisienne.



- 1 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Jardin de l'éclusier que l'on peut apprécier visuellement, participe aux aménagements urbains (grille dessinée référente à la promenade du canal).
- 2 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Jardin privé sur rue de petite dimension, foisonnement végétal.
- 3 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Un jardin hors sol à la Maladrerie, îlot de verdure et de couleur au cœur de la cité.
- 4 Quartier Paul Bert
Le jardin de la Documentation Française, inter-relation entre architecture et jardin, et entre vie d'entreprise et rue. Clôture transparente (grille).
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Cité Robespierre, immeuble R+4, tentatives de jardinage au rez-de-chaussée.
- 6 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Les jardins familiaux du fort d'Aubervilliers, un parcellaire, une histoire culturelle et de partage, une topographie remarquable. Un site à l'échelle de l'agglomération.

Les placettes

Lieux de pauses d'aspect minéral et de petites tailles implantés principalement sur des carrefours.



- 1 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Placette/terrasse de café située en plein carrefour, connexion végétale (marquée par un prunus) entre l'alignement d'arbres de l'avenue Victor Hugo, la rue de la Commune de Paris et le parc de l'Ecluse.
- 2 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Ilot planté de platanes et délimité par des petites haies persistantes en plein carrefour du boulevard Edouard Vaillant et de la rue Hélène Cochenne.
- 3 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Pôle de commerces au croisement des rues du Pont Blanc et Hélène Cochenne, large trottoir planté d'un double alignement et de panneaux publicitaires.
- 4 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Placette-carrefour au sein de l'îlot de la Maladrerie, traitement du sol (variété de hauteurs).
- 5 Quartier Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Placette de la mairie, espace ouvert de représentation autour de la mairie.
- 6 Quartier Landy-Plaine/Marcieux/Pressensé
Terrasse, un lieu isolé sur la Plaine. Quelques tables protégées de bacs plantés créent un lieu de pause particulier au milieu des entreprises.

Les promenades plantées

Passages où le piéton et le végétal ont une place privilégiée.



- 1 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Site aménagé en cohérence avec le vocabulaire du canal (matériaux, couleurs, linéaire). Présence d'une flore sauvage, équilibre entre aménagement et dynamique végétale.
- 2 Quartier Paul Bert
Passage du château, chemin piéton atypique à Aubervilliers puisqu'il est inscrit dans un tissu urbain dense. Deux hauteurs, celle des platanes (en lien avec les habitations) et celle des petites haies taillées (en lien avec le piéton).
- 3 Quartier Villette/Quatre Chemins
Petit passage piéton, « sas » végétal entre cœur d'îlot et rue. Clôture bois étonnante en milieu urbain.
- 4 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Plantation de persistants en linéaire, espace très dessiné le long du canal.
- 5 Quartier Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Plantation d'un double alignement ponctué de bancs en cœur d'îlot à proximité d'un équipement.
- 6 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Cimetière d'Aubervilliers, un mail au cœur de la ville.

Les alignements

Image végétale en milieu urbain qui ombrage les trottoirs, repère qui dirige le regard et le piéton.



- 1 Quartier Landy-Plaine/Marcreux/Pressensé
Rue L.Matoub, plantation récente implantée Est/Ouest, lien entre ville et canal.
- 2 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Avenue Jean Jaurès, grand axe routier accentué par un double alignement, largeur des trottoirs par séquences et pieds d'arbres plantés.
- 3 Quartier Firmin Gémier/Sadi Carnot
Boulevard Félix Faure, alignement récent.
- 4 Quartier Landy-Plaine/Marcreux/Pressensé
Peupliers le long du canal, rive gauche plantée, un alignement en pointillé, par séquences de quelques arbres tous les 100 mètres environ.
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Alignement ornemental qui délimite le parcellaire de la cité Robespierre.
- 6 Quartier Villette/Quatre Chemins
Traces de petits alignements dans quelques ruelles.

Les arbres isolés

L'arbre isolé crée des lieux intimes, des repères dans la ville, des liaisons entre les espaces.



- 1 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Un arbre au bord du canal, point de repère pour emprunter la promenade du canal. L'arbre isolé au milieu des pavés devient une assise.
- 2 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Un arbre comme repère entre logements collectifs et carrefour.
- 3 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
L'arbre de la cabine téléphonique.
- 4 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Un grand sujet isolé dirige le regard vers un espace ouvert dans le tissu urbain.
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Une variété isolée au cœur de l'îlot.
- 6 Quartier Villette/Quatre Chemins
Arbre planté dans une jardinière.

Les espaces collectifs des immeubles

Jardins collectifs en rez-de-chaussée d'immeubles, une particularité à Aubervilliers par leur diversité.



- 1 Quartier Centre-Ville/Victor Hugo
Parc de l'écluse, jardins en terrasses, facines et plantes vivaces (image de potager) le long de logements collectifs implantés face au canal et dos à la ville.
- 2 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
La Maladrerie, une mare, des fruitiers, un espace collectif diversifié.
- 3 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Rez de chaussée d'immeubles, traitement de la limite entre l'espace privé et l'espace collectif en relation avec l'architecture de brique rouge.
- 4 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Rez de chaussée d'immeubles d'aspect « jardiné ».
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Rez de chaussée d'immeubles, pelouses très larges et quelques massifs entretenus.
- 6 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Entre deux immeubles, une ouverture.

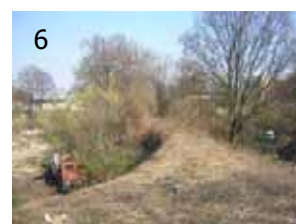
Les « points verts » sont des îlots entretenus, maintien d'une pelouse clôturée par un grillage, image « verte » et « propre » de certains espaces en attente. Parfois devenus sites de fleurissement ou de signalétique.



- 1 Quartier Landy-Plaine/Marcreux
Point vert de grande dimension bordé par un alignement à proximité d'une bibliothèque de quartier.
- 2 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Point vert, lieu d'intervention collective.
- 3 Quartier Landy-Plaine/Marcreux
Point vert de grande dimension, en attente.
- 4 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Point vert planté à une intersection.
- 5 Quartier Robespierre/Cochennec/Péri
Point vert fleuri, présence d'une barque-jardinière.
- 6 Quartier Landy-Plaine/Marcreux-Pressensé
Entre deux immeubles, une ouverture.

Les friches sont des lieux de vie énigmatiques et à forts potentiels, friches industrielles, parcelles en milieu urbain végétalisées.

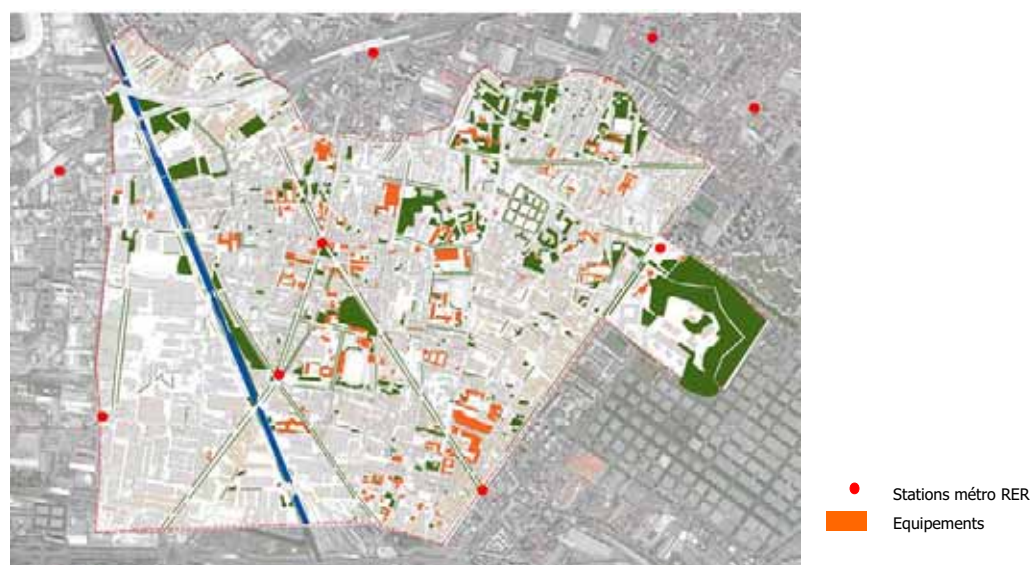
L'exemple du jardin en mouvement créé dans le parc André Citroën à Paris s'inscrit dans l'ensemble des réflexions qui portent sur la réhabilitation de l'idée de friche.



- 1 Quartier Villette/Quatre Chemins
Friche en cœur d'îlot, très végétalisée, présence d'arbres et d'arbustes.
- 2 Quartier Landy-Plaine/Marcreux-Pressensé
Friche industrielle en bordure du canal (rive gauche).
- 3 Quartier Landy-Plaine/Marcreux-Pressensé
Friche industrielle, un sol accidenté.
- 4 Quartier Landy-Plaine/Marcreux-Pressensé
Espace habité par des gens du voyage.
- 5 Quartier Landy-Plaine/Marcreux-Pressensé
Friche industrielle.
- 6 Quartier Maladrerie/Emile Dubois
Friche du fort d'Aubervilliers, un parcours en hauteur.

Une ville à deux échelles :

L'échelle communale, celle de l'habitant qui se déplace à pied, en vélo, en voiture dans sa commune, le « paysage intérieur » d'Aubervilliers.



Une mise en réseau d'itinéraires de circulation douce piéton, cycliste, est à articuler pour relier entre eux les espaces verts, les centres de vie et les attractions urbaines. Le passage du piéton et la reconquête du sol permettent d'humaniser certains espaces et d'être une réponse au morcellement et au désordre.

Quatre exemples de sites qui illustrent le passage du piéton à redynamiser :



Centre-Ville/V.Hugo

Les carrefours, frontières dans la ville et en même temps des lieux de liaison et de vie importants. Exemple de la traversée du carrefour de la mairie.



Firmin Gémier/S.Carnot

Les Portes de Paris et leurs traversées. Exemple du quai rive droite du canal et sa liaison avec le Parc de la Villette.



Robespierre/Cochennec/
Péri

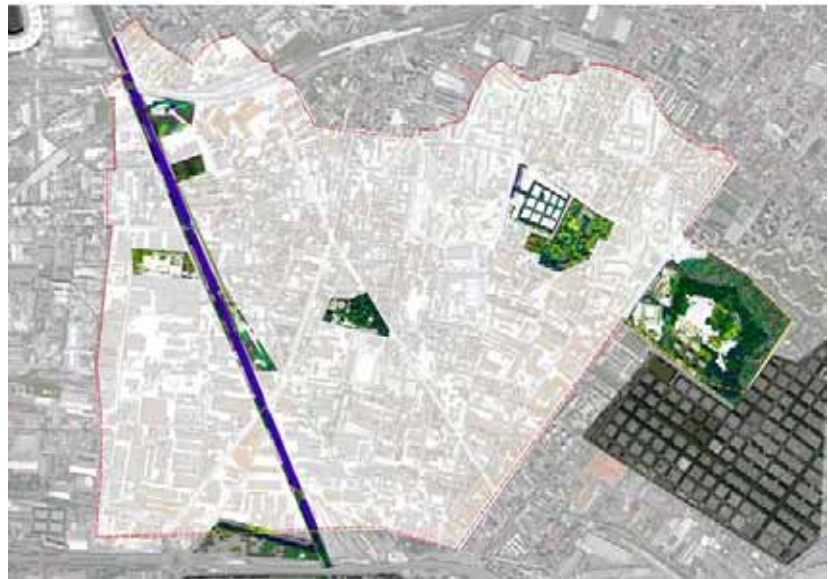
Les relations entre Aubervilliers et les communes qui entourent la ville afin de favoriser la transversalité. Exemple du cheminement utilisé pour rejoindre la station RER La Courneuve.



Firmin Gémier/S.Carnot

Les points de vue qui permettent de lire la ville, sa topographie, les horizons lointains, le rapport à l'eau. Exemple de l'allée des Acacias, vers le grand paysage point de vue sur le canal.

L'échelle intercommunale, celle de la communauté d'agglomération, de Paris, qui se matérialise par la présence de sites à caractère historique remarquables au niveau du territoire, faisant partie d'un « paysage commun », le « territoire vert ».



Les principaux sites référents à l'échelle intercommunale sont le Fort d'Aubervilliers (site attractif enclavé dans la commune de Pantin), la Maladrerie et le cimetière d'Aubervilliers (intérêt architectural et paysager), le square Stalingrad (poumon vert de la ville), le canal Saint-Denis (un trait d'union avec Paris et Saint-Denis) et les espaces ouverts qui le bordent (squares, friches...). Ce sont des sites qui représentent deux grands axes dynamiques dans la ville : nord/sud et est/ouest.



Dynamique Nord/Sud : le canal.



Rive droite aménagée, belvédère sur le canal.



Des continuités, ouverture vers l'est.



Existe-t-il des continuités vers l'ouest ?



Dynamique Est/Ouest. Le site du fort d'Aubervilliers (une opportunité pour créer un lien Est/Ouest, Fort/Canal).



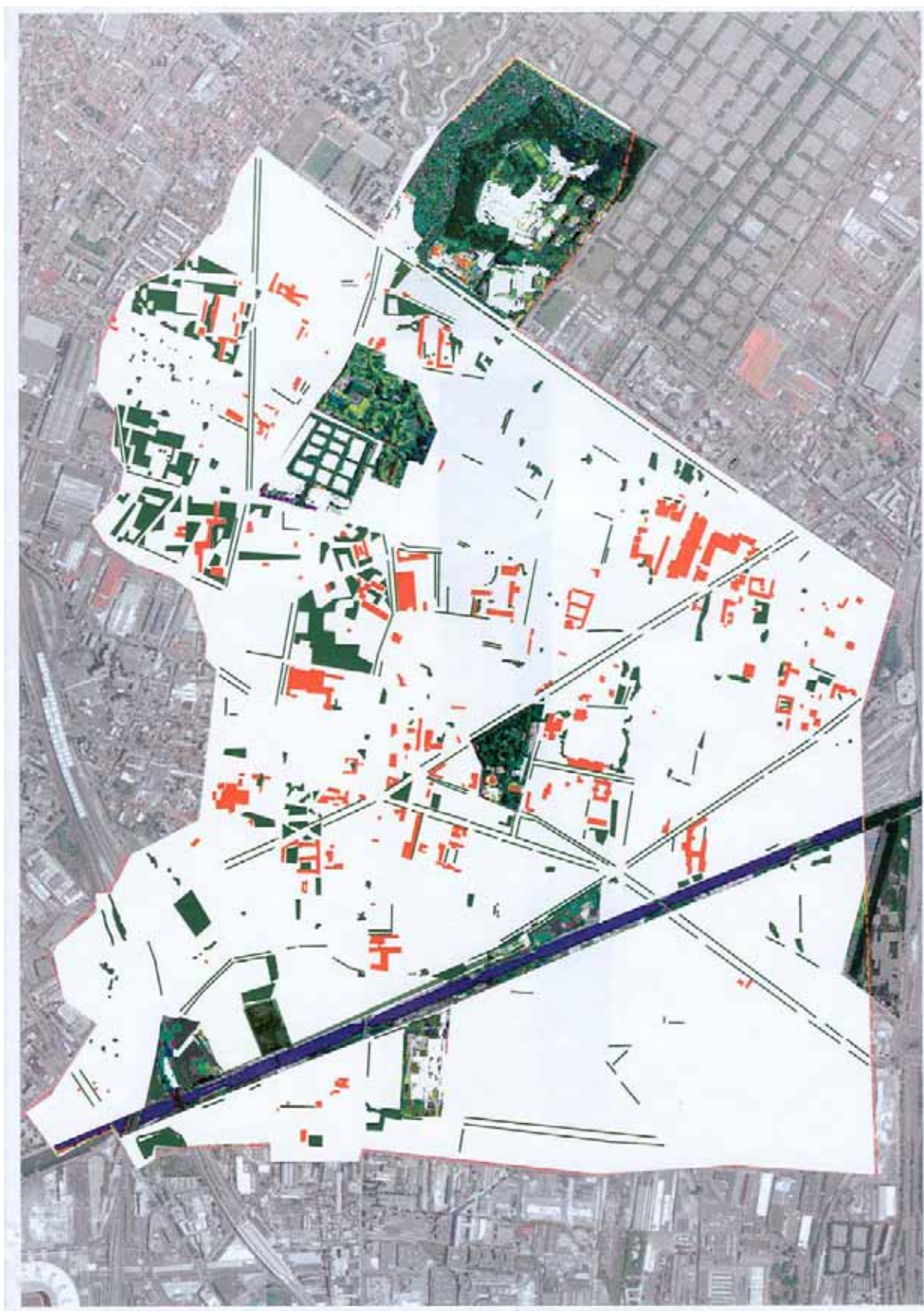
Une identité parisienne (fortifications, présence du métro).



Présence de jardins familiaux (importance de cette culture au sein de la communauté d'agglomération).



Caractère végétal important : ancienneté de la jachère et reconnaissance écobologique.



2.22 Ville et environnement

La notion d'environnement est appréhendée dans son acception actuelle. Elle englobe les thématiques : ressources naturelles, au rang desquelles se trouve le végétal, l'eau, l'énergie, l'air, ainsi que les effets résultant de l'activité humaine, à savoir le bruit, les risques naturels et industriels, les déchets d'activité.

PRESENCE DU VEGETAL

Les données

Recensement des espaces verts ouverts au public :

Superficie du territoire communal : 576 ha.

5,4 ha forment les squares et les parcs communaux, soit 0.8 m² / habitant. De nouveaux espaces publics sont programmés ou en cours d'aménagement. 11,5 ha sont des espaces liés aux opérations de l'OPHLM, soit 1.7 m² / habitant. À terme, les espaces ouverts au public donneront un ratio de 3.7 m² / habitant (la moyenne en Seine St Denis est de 4m²/hab., de 1.9m²/hab. à Paris).

Il existe 0.8 ha d'espaces verts clos non accessibles au public, qui résultent de délaissés fonciers, en attente de projets.

2240 arbres d'alignement plantés sur 12km de voirie (linéaire total voirie environ 500 km)

Non compris les espaces végétalisés du domaine privé, la surface totale des espaces verts de la Commune en 94 (Source IAURIF) était estimée à 44,9 ha (esp. publiques, cités HLM, esp. liés aux terrains de sports, esp. établissements scolaires, cimetières 5,5ha, divers voiries). Le « ratio de verdissement public » s'établissant à 1,1% de la surface de la Commune.

Valeur de l'indice moyen de végétation du territoire communal : 70.8 soit en quatrième catégorie (Indicateur IAURIF : fourchette de valeurs : 0 à 255 avec rangement en 5 catégories).

237 parcelles de Jardins Familiaux sur un seul site : le glacis Nord du Fort.

Cadre d'action – contexte

Les objectifs fixés par la ville, conjointement avec le Département (Convention sur l'Environnement Urbain 1999) sont :

- consacrer progressivement 10% du territoire communal aux espaces végétalisés et rendre accessible à moins de 10 minutes à pieds de toute habitation, un espace vert d'environ un hectare ;
- développer trois réseaux maillés de sites végétalisés, à vocation : intercommunale, communale et de proximité (notamment dans les secteurs qui en sont dépourvus) ;
- animer et de faire connaître le patrimoine végétal ;
- poursuivre l'aménagement du projet « Parc Canal ».

Le territoire communal est caractérisé actuellement par la présence d'une faible masse végétale (arbres) et d'une imperméabilisation élevée de ses sols. Des effets dont on trouve les raisons dans les fonctions urbaines qui au cours du temps ont été affectées aux sols depuis le départ de l'agriculture.

L'essentiel du verdissement est à attribuer aux initiatives publiques (Commune et Organismes HLM), le domaine privé (cœurs d'îlots mixtes habitat /travail ou pavillonnaire de forte densité) compose peu avec le végétal.

Dans ce cadre contraint le patrimoine industriel désaffecté (et dispersé) reste une des dernières ressources pour programmer une régénération conséquente de la nature, qui offrirait le double avantage de créer des sites de détente et loisirs nécessaires et de fabriquer un épurateur urbain, correcteur des dérèglements urbains et de leurs effets sur la santé (température, poussière, CO2).

Le projet « Parc Canal » entre dans ce cadre. L'action nécessite cependant de se porter rapidement sur les territoires Sud et Sud-Ouest soumis à des conditions environnementales plus dégradées. Il pourrait sur ces sites s'agir plus spécifiquement d'une réorganisation, de la structure des îlots et de leurs articulations mutuelles, permettant un portage végétal par des « cœurs verts » constitués de lieux publics et de domaines privés associés, nourris par un réseau de rues et passages arborés.

La présence du végétal en ville n'est plus aujourd'hui exclusivement liée au plan horizontal, des voies nouvelles se sont ouvertes : végétalisation verticale des bâtiments (protection au rayonnement solaire et correcteur d'hygrométrie), végétalisation des toitures terrasses ou à faibles pentes.

RESSOURCE EAU

Les données

Les eaux souterraines sont de deux types : une première nappe phréatique discontinue peu profonde (10 à 20 m, dans le secteur du Landy son altitude se stabilise à une profondeur de 5 à 6 mètres), prise dans les calcaires de St Ouen n'est pas utilisée du fait de sa pollution chronique. Une seconde très protégée (nappe de l'Yprésien) naturellement du fait d'un toit constitué de couches imperméables (située à une profondeur de 60 mètres) est considérée comme réserve aquifère de secours en cas de pollution généralisée des ressources régionales.

Les inondations de sous sols d'immeubles en 1968 et 88 sont dues à une recharge progressive de la nappe des calcaires de St Ouen épuisée partiellement par les prélèvements effectués par l'industrie durant plus d'un siècle. Cette remontée s'est accompagnée d'un lessivage des polluants imprégnés dans les sols (principalement hydrocarbures).

Une nappe plus profonde Dogger, délivre une eau chaude (60 à 70°C) utilisée par les installations de géothermie (alimentation de réseaux collectifs de chauffage).

Le canal est alimenté gravitairement par le canal de l'Ourcq au débit moyen de 10 m³/s. 24 espèces de poissons sont recensées qui présentent cependant une contamination de leur chair par des micropolluants. C'est la qualité de l'environnement « terrestre » (activités économiques situées en périphérie) qui semble contrarier son assainissement, malgré la surveillance opérée. La pêche y est cependant pratiquée.

Précipitations

655 mm : moyenne annuelle des précipitations (précipitation maxi en 24h : 81 mm).

Moyenne de 21 orages par an, essentiellement de mai à août (précipitation maxi en 24h : 81 mm).

Collecte des effluents

Réseau unitaire (24 km d'ouvrages départementaux et 38 km pour le réseau communal). Volume moyen collecté par an 4,8 Millions de m³.

Le territoire d'Aubervilliers St Denis est le point bas du Département 93.

L'imperméabilisation des sols urbains sur le bassin versant apporte lors des événements pluvieux importants des quantités d'eau de lessivage (polluées) qui ne peuvent être résorbées instantanément, d'où les inondations localisées répétées, en particulier sur le secteur Nord-Ouest (Crèvecœur, centre-ville).

Plusieurs bassins de retenue ont été réalisés ces dernières années sur ce périmètre, dont celui de la Place Cottin. Des techniques alternatives de collecte-rétention des eaux de pluie en surface et de percolation dans les terrains ont été mises en œuvre au Parc public Éli Lotar et devraient être étendues à toutes les opérations programmées d'aménagement.

Eau potable

L'eau consommée sur la Commune, en moyenne annuelle, sur la commune s'élève à 4,828 Mm³ pour 63 500 habitants, soit 76m³ par habitant et par an (200 litres/J/hab.).

Elle est distribuée par environ 84 km de canalisations.

Le nettoyage des espaces publics, des voiries, l'arrosage des espaces verts, est assuré avec de l'eau potable (pas d'alimentation en eau brute par puisage dans le sous sol ou de prélèvement sur les eaux du canal).

Eaux brutes

Ces eaux sont obtenues par le biais de captages privés dans les eaux souterraines nappe phréatique de surface). Aucun captage déclaré (au nombre de trois) n'est exploité actuellement sur le territoire communal. Il peut cependant exister des forages de climatisation et des captages domestiques non déclarés.

Nappe phréatique superficielle : Le contrôle de son niveau (remontée de nappe) peut conduire à la mise en place de mesures propres à gérer les fluctuations constatées. La variation à des incidences sur les inondations mais aussi sur les végétaux en place et ceux à implanter (arbres) dans les opérations de verdissement projetées.

Cadre d'action - contexte

Les objectifs fixés par la ville, conjointement avec le Département (Convention sur l'Environnement Urbain, 1999) sont :

- « d'engager une réflexion sur la ressource eau et définir les axes d'action dans ce domaine afin de contribuer à valoriser un territoire fortement urbanisé » ;
- « de repenser la place de l'eau dans la ville, son image et ses usages en envisageant l'eau de pluie comme un élément positif en terme de qualité

de vie et d'animation urbaine et non plus comme une eau d'assainissement à dissimuler » ;

- « d'identifier les grands écoulements naturels, de les faire respecter par les aménageurs dans le cadre de programmes aménageant l'impact des constructions sur le cycle de l'eau et d'assurer avec le syndicat interdépartemental (SIAAP) une protection efficace de la ressource eau, grâce à la dépollution des eaux urbaines de temps sec et de temps de pluie (limité aux pluies décennales) » ;
- d'ici 15 ans, de collecter et dépolluer les eaux usées (à hauteur de 90%), en réalisant une collecte à 99% jusqu'aux stations d'épuration ;
- de réaliser les dispositifs de régulation des effets d'orages (orage décennal) pour endiguer les phénomènes d'inondation sur certains territoires.

CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Les données

Ile de France, répartition des consommations :

Résidentiel et tertiaire, 60%

Transport, 30%

Industrie, 10%

Les sources d'énergies employées sont 1,3 Mtep/an (origine pétrolière), 0,4 (incinération), 0,13 (géothermie pour 114 000 logements, dont 11 000 en Seine St Denis). La région dépend pour plus de 90% d'importations d'énergies primaires. Pas de réseau chaleur sur la ville

Pas d'utilisation de la géothermie

Pas de projet de centrale de cogénération gaz (production simultanée de chaleur et d'électricité à rendement thermique élevé, mode de production d'énergies particulièrement efficient en couplage avec un centre hospitalier).

85% du parc de l'Office Municipal d'HLM est chauffé à l'énergie gaz, 12% à l'électricité, 3% au fuel.

Chauffage et éclairage des bâtiments publics (145 000 m² de Shon) Budget 1,6m€ :

55% électricité, 40% gaz. Éclairage voirie publique 0,3M€

Cadre d'action - contexte

La part importante de consommation d'énergie consacrée au secteur de l'habitat place en tête des priorités les actions de maîtrise énergétique. Au rang des mesures à prendre se placent : l'isolation des enveloppes bâtiments, l'installation de compteurs individuels de calories (chauffage), l'amélioration des rendements des installations de production de chaleur et de distribution, le développement de réseaux de chauffage urbain (systèmes de cogénération gaz)...

Un autre volet qui vise à la fois l'énergie consommée et les émissions de CO₂ (effet de serre) touche le secteur transport. C'est par l'amélioration des transports en commun (accessibilité aisée, rapidité, sécurité, flexibilité, confort)

que l'usage des véhicules individuels en ville dense peut être considérablement réduit (expériences concluantes menées sur de nombreuses villes dans le cadre de programmes engagés ces dernières années par l'Union Européenne –Écocity-, mais aussi expérience engagée dans le quartier du carrefour Pleyel à St Denis – Plan de Déplacement Entreprise-).

Au plan des transports des marchandises, de matières premières et de déchets, le réseau ferré environnant (réorganisé pour le feroutage) et la voie navigable (canal) sont des atouts du territoire, à même de participer à la diminution de la consommation d'énergie (+ contribution à la réduction des nuisances sonores + amélioration de la qualité de l'air).

La diversification des sources et des modes d'approvisionnement en énergie, la prise en compte des énergies renouvelables (eau chaude solaire, géothermie, aux techniques et coûts maîtrisés (en neuf comme en réhabilitation de patrimoine), entrent dans une démarche de précaution quant aux risques encourus de rupture des réseaux centralisés de fourniture d'énergie.

Les siècles qui ont vu naître la Ville sont les étapes d'une incessante recherche en matière d'organisation de la densité. La réponse a été trouvée en terme de « réseaux de distribution centralisés » :

- dans la ville de l'époque romaine : eau potable–chaleur–assainissement ;
- dans la ville de l'ère industrielle : énergies et transports (matières premières produits et transports en commun) ;
- dans la ville de ces dernières décennies : télécommunications déplacements grande vitesse et informatique.

L'ère qui s'ouvre met en place grâce aux éco-technologies nouvelles (éolien, solaire, géothermie, pile à combustible, cogénération...) : des réseaux urbains de production et distribution « décentralisés », dans le but d'autonomiser les sources d'approvisionnement en électricité, chaleur, eau, etc., en prévision de risques majeurs ou afin de réduire les pertes d'énergie en réseau, par exemple dans le cas de l'électricité.

Dans le cas des programmes européens « Villes Durables » ou « Écocity », les nouvelles opérations d'urbanisme disposent de sources d'approvisionnement partiellement autonomes qui font, soit appel aux ressources naturelles du site (nappe phréatique, éolien, solaire), soit appel à la transformation des résidus de l'activité domestique ou industrielle du site.

Rappelons nous que la ville du XIXème siècle et la banlieue parisienne disposait de tramways alimentés par des réseaux autonomes de fourniture d'énergie et que certains territoires sièges d'industries disposaient de réseaux autonomes de production et distribution de vapeur alimentant les usines du site (Montreuil).

QUALITE DE L'AIR

Les données

Concentration moyenne de 84 µg de dioxyde d'azote sur Aubervilliers - Sud et 49µg au Nord (objectif recommandé de qualité : 40µg).

Concentration en benzène (Composés Organiques Volatils) nettement supérieure à l'objectif de qualité, à proximité du Bd Périphérique.

Les données enregistrées par « Airparif » concernant les tissus de la première couronne proche de Paris sont les zones de concentration des émissions de polluants au même titre que Paris intra muros.

Émissions moyennes de polluants en Ile de France par habitant et par an ; 3,5 kg de poussières, 8kg de SO₂, 16kg de Nox, 32 kg de Composés Organiques Volatils, 4,9 tonnes de CO₂ (émission moyenne rapportée à un kilomètre carré de territoire : 4 400 tonnes de CO₂)

Cadre d'action - contexte

Les objectifs fixés par la ville, conjointement avec le Département (Convention sur l'Environnement Urbain 1999) sont :

- participer au développement d'outils de mesures, de prévision et de sensibilisation ;
- développer les modes de transports en commun efficaces, moins polluants et tous autres modes de transport alternatifs ;
- développer le patrimoine arboré ;
- mieux contrôler les émissions polluantes en lien avec l'activité urbaine.

BRUIT

Les données

Trafic routier

Niveaux sonores entre 70 et 76 dB (A) sur la RN 2.

Les grandes avenues d'Aubervilliers : entre 65 et 76 dB (A)

+ 81 décibels (A) : moyenne des émissions de bruit enregistrées sur le Bd périphérique.

Autre zone à forte nuisance bruit : le parcours de l'A86 et de la voie ferrée l'accompagnant (niveau sonore bruit route entre 76 et 81 dB(A) et voie ferrée entre 65 et 75 dB(A).

Il est considéré que les niveaux sonores en « bruit route » inférieurs à 60dBA (entre 6h et 22h) et à 55dBA (entre 22h et 6h) ne rentrent pas dans la catégorie nuisances sonores

Trafic aérien :

Nuisances ressenties dans les quartiers du Monfort et du Pressensé du fait de la proximité de l'aérodrome du Bourget (avions, hélicoptères).

Cadre d'action - contexte

À Aubervilliers c'est le quartier du Pressensé qui est le plus touché toutes nuisances sonores confondues, l'impact du niveau de bruit émis 81 dBA est de 300 mètres par rapport à la source.

Agir sur les causes. Quelles mesures par rapport au trafic ferroviaire ? Abats sous le tablier de l'A 86... Quelles mesures par rapport au bruit route ? Abaissement de la vitesse de circulation ...

Corriger les effets. Apporter des aides financières (ADEME) pour renforcer l'isolation phonique des constructions (vitrages) ?

On constate du fait d'une ambiance sonore élevée un masquage relatif par cet effet de « bourdon » des bruits occasionnels ou à durées limitées, trafic aérien par exemple.

RISQUES URBAINS

Les données

Risques naturels :

- inondations par temps de pluie du secteur Nord (Quartier Crèvecoeur, Maladrerie), le phénomène devrait être corrigé par la réalisation d'un bassin de collecte ;
- mouvements de terrain dus à la dissolution de substrats gypseux activés par des variations de niveau de la nappe phréatique superficielle (80% des sols d'Aubervilliers ;
- pollution de l'air de l'eau;
- accumulation de chaleur en Été, due à la couverture des sols urbains par des produits bitumineux et à un cadre bâti composé de masses à inerties importantes exposées directement au rayonnement solaire.

Risques industriels:

- « Dock des Alcools », périmètre de protection (flux thermiques et effets de surpression).
 - 30 dossiers d'installations d'entreprises sont soumis à autorisation du Préfet.
 - l'inventaire historique des sites industriels anciens susceptibles d'être pollués, établi par le (CNAM) sur le quartier Cristino Garcia - Landy, fait état de 14 parcelles à risques sur le secteur d'Aubervilliers.
 - installations classées susceptibles d'utiliser et de s'approvisionner en produits dangereux pour pratiquer le « traitement de surface ».
- 385 sites industriels sont « soumis à déclaration », 103 sont « soumis à autorisation ».
- canalisation de transport de gaz à haute pression (transport Pipe Line) sur la rive Est du canal St Denis

Pollution des sols

Le recensement partiel effectué par le Ministère de l'Environnement en 1996, fait état de la présence de quatre sites pollués : Société chimique de la Courneuve, Provigen, Trimétal Nobel, Société d'équarrissage SARIA, Fort d'Aubervilliers.

La pollution est principalement liée à la présence d'hydrocarbures, de solvants, de métaux lourds (arsenic, cuivre, plomb), ainsi qu'à la présence de résidus radioactifs sur le site du Fort.

Cadre d'action - contexte

Sols pollués

Le risque est engendré par une combinaison de trois facteurs : présence de substances toxiques, milieu favorable à leur diffusion et exposition liée à l'usage du site. La programmation de l'urbanisation (ZAC ...) doit être menée sur la base d'une évaluation préalable des risques de pollution des sols concernés. Une carte

des secteurs incluant des sites potentiellement pollués devra être jointe au rapport de présentation du PLU.

Les procédés de dépollution sont extrêmement variables, par leur nature, - biologique, physique par évacuation ou maintien sur place, chimique, thermique - , par la durée des traitements, par les coûts et en fonction des types de polluants et de milieux et de sols à traiter, par les volumes de terres contaminées. Depuis quelques années certaines pollutions peuvent être traitées par l'implantation de végétaux adaptés, le terrain étant alors mis en jachère.

Inondations

Malgré la réalisation de nombreux ouvrages, au cours des dernières décennies, visant à réguler les écoulements d'eau pour supprimer les inondations, l'imperméabilisation croissante des sols urbains réalisée pendant la même période a conduit à annuler bien des effets escomptés.

C'est par une augmentation des capacités d'absorption des sols urbains qu'il sera obtenu des résultats patents à l'avenir. Les mesures à prendre sont de trois ordres :

- réduire sur voiries et cheminements l'usage de matériaux ou de procédés imperméabilisants, excepté dans les cas d'emplois justifiés pour des raisons de résistance aux sollicitations ou de non infiltration dans les substrats des eaux de ruissellement chargées de polluants (hydrocarbures et dérivés du pétrole, métaux lourds...),
- fixer aux parcelles et îlots des taux minimum de dégagement de sols de pleine terre à des fins de plantation,
- déterminer selon les sites des taux maximum d'imperméabilisation des parcelles prenant en compte à la fois les surfaces végétalisées (de pleine terre) et des surfaces couvertes mais poreuses.

COLLECTE DES DECHETS ... RECYCLAGE DES MATIERES

Les données

Collecte sélective (chiffres de l'année 2002 pour une population de 63 500 hab.).

- déchets ménagers résiduels, 27 300 tonnes collectées, soit : 429kg /hab. /an.

Ces déchets sont incinérés avec récupération d'énergie dans une usine située à St Ouen - encombrants : 756 tonnes, soit : 11,9 kg/hab./an

- emballages ménagers recyclables : 656 t, soit : 12kg /hab. /an

- verre : 422 t, soit 7kg /hab. / an (matière recyclée)

- piles collectées (chez les commerçants et sur les marchés) : 1,4 t (sources1996)

- déchets verts municipaux pour incinération : 272t (sources1996)

- déchets toxiques (récupération par des camionnettes récupératrices

- les papiers blancs collectés dans les services municipaux suivent une filière de valorisation matière spécifique.

- déchets industriels banaux des petits producteurs, en 2002 150 conventions pour collecte centralisée ont été passées avec les soldeurs des EMGP.

Cadre d'action - contexte

Les objectifs fixés par la ville, conjointement avec le Département (Convention sur l'Environnement Urbain 1999) sont de favoriser les modes de collecte sélective et le tri à la source et développer une politique de valorisation des déchets verts.

SANTE

Les données

Une étude en 1996 du RESSCOM pointe différents risques d'affection résultant de l'environnement ou du contexte social supporté par diverses populations, on en relèvera les points suivants ;

*- risques d'allergies dermatologiques et respiratoires
- manifestations psychologiques ou psychosomatiques, telles que stress, dépressions, mal*

adies nerveuses, ayant pour origine le bruit, la vie dans certains immeubles, le mode de vie urbain, l'exclusion, le chômage... et pour les cas les plus extrêmes la dépendance à l'alcool, aux drogues dures, renforçant au final le sentiment global de mal-être social et ayant simultanément des impacts directs et visibles sur l'environnement immédiat, le domaine public (insécurité, hygiène, propreté ...

- risques de saturnisme chez l'enfant

La présence de substances toxiques dans l'environnement.

Parmi les polluants présents dans l'air (en concentrations variables selon les sites, cf. § qualité de l'air) ayant une action avérée sur la population, on relève : - le dioxyde d'azote, gaz irritant qui provoque une hyper activité bronchique chez les asthmatiques et chez l'enfant, un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections ;

- le benzène (COV₁) qui est un agent cancérigène et peut avoir des effets sur le système nerveux ;

- l'ozone, qui provoque des irritations oculaires, de la toux et une altération de la fonction pulmonaire chez les enfants et les personnes asthmatiques

Le saturnisme infantile

1277 cas d'intoxication relevés entre 1988 et 2002, dont 23 pour l'année 2002.

L'intoxication provient des peintures anciennes dégradées (habitat insalubre) contenant du plomb ; d'autres sources de contamination ont un effet adjuvant (pollution aérienne ...).

Cadre d'action - contexte

Depuis 1987, application d'un programme de dépistage, de prévention et de réduction des risques de contamination pris en charge par le Service Communal d'Hygiène Sociale et les PMI de secteur.

Le deuxième champ d'action porte sur le traitement des locaux et bâtiments concernés, avec l'engagement de travaux de décontamination d'office ou le

relogement d'urgence des populations dans le parc social de l'Office Municipal d'Hlm.

La Municipalité estime que l'idée de santé doit aller au-delà de la seule vision sanitaire et être abordée sous l'angle du bien-être, de l'épanouissement de l'individu.

... « L'existence de lieux publics offerts à l'activité physique libre et non encadrée est essentielle en milieu urbain, elle conduit à l'apprentissage du civisme et de la tolérance. Les plateaux sportifs de quartier réalisés ces dernières années sont une initiative prise dans ce cadre ».

2.23 Transports et déplacements

LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (ILE DE FRANCE). RAPPEL DE QUELQUES ELEMENTS

Créé en l'année 2000 pour une durée de cinq ans, il fixe comme principaux objectifs :

- une augmentation de 3% du fret marchandises par le rail et les voies d'eau,
- une diminution de 5% du trafic automobile pour les secteurs proches de Paris, dont Aubervilliers,
- une augmentation de 2% de l'usage des transports collectifs et le doublement du nombre de déplacements en vélo.

LES DEPLACEMENTS NON MOTORISES

Données

L'analyse des données du recensement Général de la Population 99 apporte un éclairage sur les moyens de déplacement utilisés par les personnes ayant un emploi dans la Région Ile de France.

À Aubervilliers :

4,2% des actifs n'utilisent pas les transports pour se rendre à leur travail

11% pratiquent la marche à pieds

1,8% utilisent seulement un deux roues

25,7% utilisent une voiture

46, 8% utilisent les transports en commun

10,5% utilisent plusieurs modes de transport

Cadre d'action - Contexte

Le quart de la population active se rend à son travail exclusivement en voiture et la moitié de la population recourt aux transports en commun, par ailleurs 48% de la population d'Aubervilliers ne possède pas de voiture. Ces éléments soulignent l'importance, d'organiser la ville en fonction des pratiques locales réelles, et de soutenir leur développement, en particulier en matière de déplacements utilitaires.

Pour rattraper cet écart entre l'offre et la demande, il semble nécessaire que le réseau général des voies aujourd'hui affectées à l'automobile soit, dans la présente décennie, reconsidéré pour permettre :

- d'assurer une couverture complète du territoire par les différents modes de TC ;
- d'organiser une fluidité de leurs déplacements sur le réseau routier interne (autobus) ;
- de développer en confort et en sécurité des parcours cycles et piétons, par sélection du trafic automobile (transit et distribution, gabarits de véhicules...) et réduction des emprises actuellement affectées au stationnement sur voies publiques.

Les voies cyclables

Il n'existe pas à l'heure actuelle de voies cyclables sur la Commune pour compléter l'offre de mobilité et créer une alternative au déplacement automobile des Albertivillariens.

Le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration devra définir un programme de déplacement vélo sur le territoire de l'agglomération. Une conception est d'ores et déjà partagée au sein des différentes instances territoriales, celle de réaliser en priorité les trajets courts permettant l'accès des quartiers aux pôles d'interconnexion des Transports en Commun.

Dans le cadre d'un plus grand maillage supportant des trajets de moyennes distances entre les sites attractifs du Département ou de la Communauté d'Agglomération, il est envisagé de réaliser un parcours accompagnant le Canal dans sa liaison Seine-Confluence / Parc de La Villette. Pour Aubervilliers cette liaison Nord-Sud ne doit pas faire oublier l'importance d'un parcours Est-Ouest indispensable pour assurer une offre équilibrée prenant en compte toutes les populations.

Les déplacements piétons

Les photographies du début du XXème siècle présentent des rues empruntées en pleine voie par les piétons, les cycles et les voitures à chevaux ou à bras, la ville 100 ans après ne réserve aux piétons que des trottoirs parfois étroits, parfois occupés par les automobiles, les conteneurs à ordures, ou entrecoupés par des sorties de garage...

Le plus souvent le traitement de l'espace piéton est identique à celui de la bande de roulement des véhicules (sol en enrobé, éclairage routier), le mobilier y est restreint, l'arbre toléré quand il n'est pas condamné par les pare-chocs ou par une étanchéisation quasi totale du tour d'arbre.

Les espaces d'accueil du promeneur ou du marcheur (y compris handicapé) font l'objet de réaménagements en cours sur les grands axes, la priorité sur une voie étroite qui ne peut concilier le piéton et la voiture, reste toutefois donnée à la voiture.

Des expériences qui portent sur ce dernier cas de figure, qui semble insoluble, se développent ; certaines par exemple mettent en œuvre la voie ouverte à tous les

déplacements sous condition d'une vitesse unique : celle de la progression du piéton ...

Une expérience originale d'un autre ordre est menée à Tremblay qui s'intitule « Pédibus ». Elle consiste à créer une « ligne » qui emprunte des trottoirs aménagés du quartier et conduit à l'École Primaire. Quelques affiches pour matérialiser les arrêts, un horaire de passage soir et matin, 2 à 3 parents en guise de conducteur pour une marche de ramassage des enfants revêtus de brassières fluo. Un autobus original qui démontre les ressources d'un réseau pédestre protégé et de qualité au sein d'un quartier ordinaire.

Autre précision : la quantité de gaz carbonique émise pour effectuer ce déplacement en « pédibus » est nulle, en autobus elle serait sur un an de 16 kg par enfant et en voiture dépose minute de 60kg/an/enfant.

LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET STATIONNEMENTS

Les données

Trafic

Circulation des poids lourds interdite dans quelques rues de la Commune

Trafic sur principales artères (en véhicules par jour) :

A86 - 80 000 / J Jaurès - 46 000 / V Hugo-A.France - 19 000 / République - 18 000, Quai Lefranc - 14 000 / D Casanova - 11 000 / H Barbusse - 9 000.

Stationnement :

Les parkings : 235 places (Parking d'Intérêt régional) + 145 places (Piscine-Théâtre) + 145 places (Halle du marché).

Dans les grandes cités HLM, sous utilisation ou condamnation des parkings souterrains

Stationnements payants organisés sur les linéaires de voirie (1500 places).

Pas de réglementation spécifique pour le stationnement des poids lourds.

Cadre d'action – Contexte

Le territoire est irrigué par trois catégories de voies :

- le Bd périphérique et l'A86 à grands gabarits,
- un éventail d'avenues sécantes - Nord/ Sud (Jaurès, Barbusse, Félix Faure, Victor Hugo,
- un chevelu de distribution des îlots d'orientation principalement Est-Ouest.

Du fait de l'incrustation dans certains tissus, d'activités économiques de toutes tailles et toutes natures (héritage de l'expansion industrielle de la période 1850-1950), les voies accueillent sans distinction des flottes de véhicules de tous gabarits (des Véhicules Utilitaires aux Poids Lourds et remorques).

Les décennies passées il a été tenté d'adapter les villes à la croissance du trafic automobile, le résultat en a été une croissance du parc automobile, une saturation du trafic et un dépouillement de l'espace public au profit du

stationnement. Aujourd'hui avec le réaménagement de l'Av de la République qui introduit sur la voirie un système partiel de site propre, le transport en commun se voit placé au rang des priorités urbaines à Aubervilliers.

Il n'en demeure pas moins nécessaire d'étudier la mise en place d'une irrigation automobile moins contraignante que celle adoptée jusqu'à ce jour (dispersion totale et non réglementée du trafic dans l'ensemble du système circulatorio, hors quelques contraintes mineures), par exemple : en introduisant un maillage des voies qui s'affranchisse du faisceau de sortie de Paris et organise une distribution en boucles (du trafic inter quartiers), à partir des grandes artères du réseau Francilien situé avantageusement en périphérie du territoire communal.

Le trafic de transit inter communal et celui relatif à la distribution des secteurs résidentiels (îlots), ne peuvent être mêlés sous peine de générer les plus fortes nuisances et désagréments et déqualifier durablement le site d'Aubervilliers.

Stationnements

Les Albertivillariens disposent d'environ 13 000 véhicules (données extrapolées du RGP 99). Le Plan d'Occupation des Sols depuis 25 ans a institué pour chaque construction nouvelle de logement la réalisation en moyenne d'une place de stationnement. Il existe un peu plus de 500 places aménagées sur des aires publiques spécifiques hors voirie.

- Combien de places de stationnement sont situées dans le domaine privé à ce jour (garages individuels, batteries de boxes à ciel ouvert, parkings souterrains liés à des opérations de logements collectifs) ?
- Quel est le taux de remplissage des ouvrages enterrés, quand ils ne sont pas condamnés ?
- Le stock de places hors voirie, notamment pour les habitants, est-il également réparti au sein des quartiers ?

Les réponses à ces questions permettront d'approcher les parts de la demande interne en stationnement (résidents) et la demande externe, pour aborder les mesures à prendre dans les années à venir (investissements et nature des actions). Réduction du nombre de places véhicules par logements réalisés ou par surfaces d'activités (bureaux) / Programmation d'immeubles garages intégrés aux tissus / Suppression de boxes en cœurs d'îlots / Retrait de stationnements latéraux sur certains secteurs au profit des trottoirs et bandes cyclables / aires de stationnement des deux roues motorisés ... ?

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Données

12 lignes de bus

2 lignes RER. B et RER. D

Ligne de métro N°7, puis en travaux ligne 12

Tramway T1 St Denis – Bobigny, programmée nouvelle ligne Pte d'Aubervilliers, EMGP, Francs Moisis...

Cadre d'action - Contexte

Cf. Planche ci-jointe : toile de desserte du territoire (RER, Métro, Tramway, Autobus)

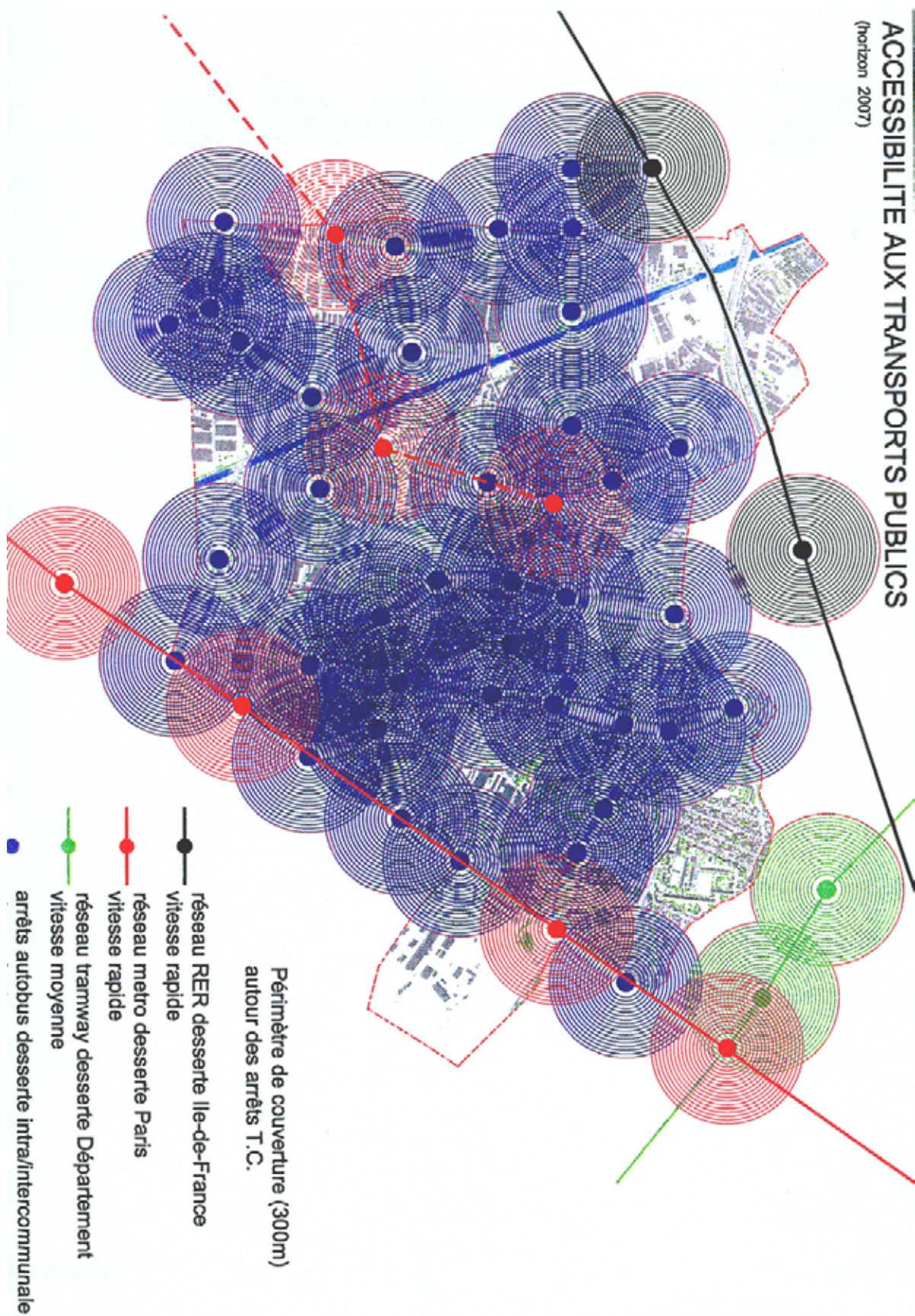
Le maillage actuel présente des déficiences sur l'Ouest et le Centre Ville prochainement corrigées par le prolongement de la ligne de métro N° 12 jusqu'à la Mairie (2007). Aubervilliers offrira alors à la population un réseau, à plusieurs vitesses de déplacements au sein de l'espace francilien, ainsi que des liaisons multi directionnelles sur le territoire communal.

Par ailleurs le prolongement de la ligne de tramway T1 (St Denis à Asnières-Gennevilliers), la création du tramway T3 en 2008 (St Denis- Épinay-Villetaneuse) -desserte des pôles commerciaux et universitaires-, liées à Aubervilliers par le tramway situé au Nord (Bobigny-St Denis), va doter à moyen terme le territoire communal de liens aisés avec le reste de l'agglomération Plaine Commune.

L'ensemble de ces dispositifs de transport public comparé à l'innervation habituelle d'une ville, peut être considérés comme exceptionnels. Ils valoriseront ce territoire accolé à la capitale en lui permettant d'inverser le cours du temps et de passer d'une dépendance de sa relation à Paris à une autonomie entreprenante.

Une simulation de la situation future par l'application de la règle des 300 mètres (distance entre un arrêt de transport en commun et le lieu de résidence de l'utilisateur) adoptée par le programme européen « Villes durables » est présentée dans la planche ci-après. Elle révèle la couverture quasi idéale du territoire de la commune en 2008.

ACCESSIBILITE AUX TRANSPORTS PUBLICS (horizon 2007)



Données

Part des marchandises entrant en Ile de France : Route (72%), Fer (16%), Voies navigables (12%).

Part des marchandises sortant d'Ile de France : Route (84%), Fer (9%), voies navigables (5%)

À volume égal transporté un camion nécessite 5 fois plus de carburant qu'une péniche, il provoque : détérioration de la voirie, nuisances sonores et atmosphériques, encombrements du trafic urbain.

Les marchandises transportées par le fret ferroviaire sont : les combustibles solides, les matériaux de carrière, les matériaux ferreux et non ferreux, différents produits industriels, certaines marchandises alimentant la grande distribution ...

Les matériaux transportés par la navigation sont des produits en vrac ou en containers : matériaux de construction, minerais et matières premières et déchets inertes ...

Le transport routier pour pallier à une réduction engagée de sa pénétration dans les centres urbains (réglementation contraignante mise progressivement en application par les pouvoirs locaux) met en place des plateformes logistiques, en grande couronne, pour réaliser le transbordement des marchandises conditionnées sur des véhicules de volumes restreints (à terme véhicules électriques).

Cadre d'action – Contexte

Il est nécessaire de distinguer **trois formes de logistique urbaine** :

- celle qui est liée à la production de la ville, notamment à sa construction (bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art, entretien),
- celle qui est liée au fonctionnement de la ville, notamment l'enlèvement des déchets
- celle qui est liée au développement de l'économie urbaine et de ses activités notamment la distribution finale (biens d'équipement et de consommation) qui nécessite des lieux d'éclatement des flux

Le transport de marchandises en ville est une activité qui relève essentiellement de la sphère du secteur privé sur laquelle il est difficile d'avoir prise en raison de la multiplicité des acteurs et de leurs modes de fonctionnement.

Il répond à la sphère productive qui met en œuvre des pratiques de juste à temps et de flux tendus pour mieux répondre à la demande et ce au meilleur coût dans un contexte concurrentiel exacerbé.

La marchandise est un enjeu à la fois positif et négatif du cadre de vie de la cité en étant un générateur

- de plus value et de maintien de la population

- de nuisances importantes (si le TMV représente 25 % du volume de circulation (véhicules - kms équivalent VP), c'est aussi 40% de la pollution)

Pour résoudre les problèmes liés au transport de la marchandise, il faut :

- la resituer dans son environnement sur le plan qualitatif et quantitatif;
- lui concéder une place autorisée dans l'espace public autrement que par défaut
- optimiser les connexions de la ville aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux (flux de matières et d'information) pour en améliorer son approvisionnement, notamment ceux en site propre (efficacité énergétique et environnementale)
- adapter la réglementation sur les livraisons;
- concerter les milieux professionnels concernés ;
- prendre en compte des conditions de travail du secteur.

Les Plans de Déplacements Urbains imposent aujourd'hui la prise en compte du transport des marchandises en ville. Elle est devenue incontournable car il faut considérer aujourd'hui que ces flux de transport représentent une part non négligeable du trafic motorisé urbain.

Cette problématique est double :

- appréhender et résoudre les problèmes inhérents à la circulation des flux de marchandises en zone urbaine dense : réduction des nuisances (émissions atmosphériques, nuisances sonores, dégradation et encombrement de la voirie...) par une meilleure rationalisation des flux (augmentation du taux de remplissage, réduction des kms parcourus...) ;
- contribuer au développement économique local : revitaliser les tissus urbains par le développement des services aux commerçants et à leurs clients et rétablir en particulier l'équilibre entre les pôles d'activité.

Outre les objectifs de connaissance (fonctionnement, dysfonctionnements, trafics en jeu...) et d'actions (nouvelles organisations, adaptation de la réglementation...) assignés à cette problématique, **l'étude de la distribution urbaine** doit être également l'occasion :

- de développer le dialogue entre professionnels (transporteurs, commerçants) et institutionnels ;
- d'anticiper les lois futures liées à l'environnement notamment ;
- de créer des outils logistiques innovants devant aboutir à l'optimisation du transport des marchandises en ville.

Cette problématique doit être abordée de plusieurs façons :

- par la connaissance des trafics et des enjeux quantitatifs : cet aspect revêt en effet un rôle important dans l'appréhension de la distribution urbaine dans la mesure où il permettra de cibler les actions à mener selon les quantités en jeu, les types de trafics (colis classiques ou flux spécifiques : denrées périssables, presse, tabac, produits pharmaceutiques, fleurs, farines...), les secteurs géographiques stratégiques (exemple : centre ville, rues piétonnes...), les types de commerces (franchisés, indépendants, grands magasins). La complexité du sujet impose de travailler en premier lieu sur un champ restreint, à savoir celui qui pose réellement des problèmes de livraison. Ainsi, la mobilisation des acteurs en sera d'autant plus aisée.
- par la concertation : elle passe notamment par la consultation (enquêtes) mais aussi par des réunions d'information et de restitution auprès des commerçants et plus généralement les destinataires du trafic (PME, Administrations, particuliers), des transporteurs (et plus particulièrement des messagers), des gestionnaires urbains.

On s'attachera surtout à sensibiliser les acteurs à la distribution urbaine et à identifier les pistes qui pourront par la suite faire l'objet d'une approche plus opérationnelle et concrète.

- par la prise en compte des expériences menées ailleurs : des enseignements doivent être tirés des expériences étrangères afin d'éviter certains écueils.
- par la suggestion de scénarios alternatifs d'organisation adaptée : il s'agit là de proposer des solutions visant l'amélioration des systèmes de distribution en ville.

Ces propositions devront dans un premier temps permettre la formulation d'axes de travail, de pistes à approfondir dans le cadre d'une démarche ultérieure plus opérationnelle.

L'analyse de la distribution urbaine devient donc essentielle car elle conditionne largement la dynamique économique de l'unité urbaine et doit être appréhendée comme un élément de gestion de la ville (aménagement du territoire, urbanisation, circulation, développement durable...).

Elle peut aussi contribuer à **renforcer le tissu commercial** dès lors qu'elle n'est plus considérée comme une contrainte mais comme un moyen de développer de nouveaux services. En effet, en prenant appui sur la logistique, le commerce peut bénéficier d'outils performants pour la gestion de ses stocks, de ses approvisionnements mais aussi pour mieux servir sa clientèle en développant la livraison à domicile, des offres de montage et d'installation chez les particuliers, des services d'enlèvement à domicile pour des retouches/réparation etc.....toutes fonctions qui étaient jusque-là le privilège des grosses structures mais qui par une mutualisation des coûts et de l'organisation, peuvent rentrer dans le champ des petits commerces.

Éléments de réflexions sur les actions du PDU pouvant avoir une incidence directe sur le PLU de l'agglomération

Thème 1 : Harmoniser les réglementations en matière de livraisons

Cette mesure aurait pour ambition de créer des itinéraires spécifiques pour les véhicules en transit. Cette réflexion se doit d'être supra-communale afin de s'assurer de la cohérence de la réglementation choisie.

L'harmonisation de la réglementation devra s'accompagner des mesures suivantes :

- Définition et détermination d'itinéraires
- (re)-calibrage de la voirie en fonction du type de véhicules
- Communication sur les nouveaux axes

Thème 2 : Accompagner l'évolution des grands équipements et activités logistiques de l'agglomération

On ne peut pas penser PLU et transport de marchandises sans mentionner la question des délocalisations d'activités de la capitale, notamment celles qui ont pris racine sur le site de EMGP et s'étendent sur Aubervilliers.

Thème 3 : Elaborer un schéma de circulation des Poids Lourds

Il convient de distinguer la nature des flux de Poids Lourds sur l'agglomération:

- Distribution Urbaine
- Distribution des centres logistiques locaux (PF de la grande distribution)
- Flux liés à l'activité des sites ferroviaires et portuaires
- Flux de Transit sur l'axe Est-Ouest ou Nord/Sud

Thème 4 : Mener des actions de sensibilisation sur les enjeux du TMV

Il faut raisonner en terme de partage des espaces, et de voiries à multi usages...

D'un autre côté, les professionnels de la distribution sont soucieux de changer leurs images auprès des acteurs locaux et des citoyens. A ce titre, il ressort de différentes études un désir d'être associé à ces réflexions, aux dires de certains, il faut réfléchir ensemble... pour améliorer la situation actuelle.

Il faut aussi associer la population à ces réflexions. En effet, la pression citoyenne se fait de plus en plus ressentir et les exigences sont plus fortes sur l'attente de solutions pour limiter et contrôler les nuisances imputables à l'activité transport (congestion, pollution...). Pour chacun des flux, il convient d'analyser les besoins en terme d'infrastructures, de services, de réglementations...

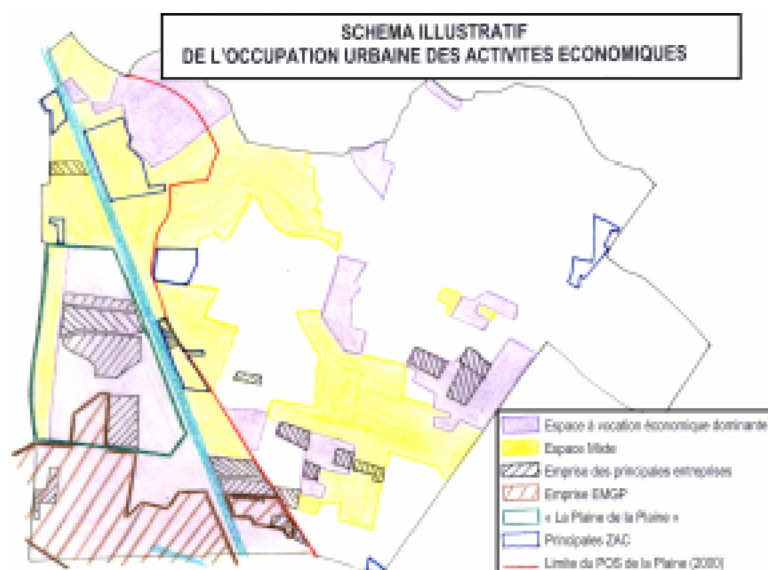
Un schéma de circulation, pourrait avoir pour objectif de limiter et contrôler les nuisances liées à la circulation des poids lourds (pollution, nuisance sonore, accidents...). Un tel schéma serait donc à mettre en cohérence avec la politique réglementaire de circulation et de stationnement automobile dans la ville.

UN TISSU ECONOMIQUE TRES DIVERSIFIE ET EN GRANDE MUTATION

Eléments de cadrage : un paysage économique très contrasté

Un regard « statique » sur le tissu économique d'Aubervilliers permet de formuler les constats généraux suivants :

Une répartition territoriale et urbaine disparate



Du point de vue de son occupation urbaine, l'activité économique d'Aubervilliers distingue :

Des emprises très importantes et à vocation économique presque exclusive. Ces emprises sont essentiellement localisées sur la Plaine Saint-Denis. Elles donnent lieu à des mutations fonctionnelles importantes (voir ci après) mais constituent historiquement la plate forme industrielle créée dans le nord parisien durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

La partie sud de cet espace appartient et est gérée par les EMGP, ce qui lui confère une configuration d'enclave urbaine encore plus affirmée. De fait, le canal de Saint-Denis est traditionnellement perçu comme une « frontière » entre deux territoires distincts : sur la rive gauche, un espace d'activités relativement opaque et autonome, sur la rive droite, un tissu plus urbain et mixte.

Cette perception semble toutefois devoir s'atténuer à terme, à la faveur des mutations économiques de la Plaine et dans le cadre de démarches de recomposition urbaine visant à valoriser le canal.

Les perméabilités entre ces deux territoires constituent en tout état de cause un enjeu urbain et économique important dans les années à venir.

Des espaces, plus ou moins grands et plus ou moins structurés, dont la vocation est aussi presque exclusivement économique et qui s'inscrivent souvent dans des logiques de développement très anciennes. Ces espaces, significatifs dans la partie sud de la commune sont souvent marqués par la présence d'une ou plusieurs grandes entreprises : par exemple la plate-forme du bâtiment et Lapeyre en bordure de canal, Thyssen Ascenseurs, Inter-Routage ou Sanitra sur le secteur Carnot-Karman.

Des espaces de cette nature existent aussi au Nord Ouest de la commune : quartier d'activités des « Bergeries-Pressensé » au nord de l'A86 et secteur « Rue du Port-Chemin Vert ». Ce dernier secteur s'inscrit néanmoins dans une opération de restructuration urbaine qui maintient de l'activité mais en réduit fortement l'emprise. D'une manière générale, le devenir de ces secteurs d'activités constitue une interrogation importante ; la tendance « naturelle » étant celle d'une fragilisation progressive. Nous reviendrons sur les termes de ce questionnement.

Des espaces très étendus, dont la vocation affichée est mixte et qui accueillent traditionnellement beaucoup d'activités, parfois sur des emprises importantes. On retrouve ces espaces sur la moitié Ouest de la commune, sur la rive droite du canal. Ils s'étendent aussi largement de part et d'autre de l'avenue de la République au Sud et au Nord de la commune. Ces espaces enserrent en fait assez bien le « centre ville ».

On constate (nous y reviendrons) que la tendance dominante est celle d'une fragilisation et de la disparition des activités dans ces espaces. L'enjeu est probablement d'imaginer de nouvelles formes de mixité, plus respectueuses des exigences de cohabitation entre des fonctions multiples. L'enjeu est probablement aussi d'assurer la pérennité des activités implantées qui s'intègrent bien à ces exigences.

Les espaces à vocation résidentielle dominante, qui accueillent néanmoins des activités diverses, notamment dans le domaine du commerce et des services. L'enjeu est ici de permettre la maintien, voire le développement harmonieux de ces fonctions économiques urbaines, dans leur logiques de proximité.

UN TISSU EXTREMEMENT HETEROGENE

En terme de typologie d'activités, là aussi, le tissu d'Aubervilliers présente des profils très différenciés.

Type d'activité	1992		2001		Ecart	
Services	6675	31,53%	10377	48,83%	3702	55,46%
Commerce	6782	32,04%	6071	28,57%	-711	-10,48%
Construction	3381	15,97%	2413	11,35%	-968	-28,63%
Industrialisation	4331	20,46%	2391	11,25%	-1940	-44,79%
Total	21169	100,00%	21252	100,00%	83	0,39%

Tableau : Emplois salariés du secteur privé (source GARP)

Un tissu industriel en déclin prononcé mais encore significatif.

L'industrialisation d'Aubervilliers est ancienne et en grande mutation (voir ci-après). Dans les années 80, l'emploi industriel représentait environ 40% des effectifs sur la commune. Il en représente 11% en 2001. Néanmoins, l'industrie reste significative, avec le maintien de secteurs comme ceux de la métallurgie, de la fabrication de machines ou du textile et de l'habillement.

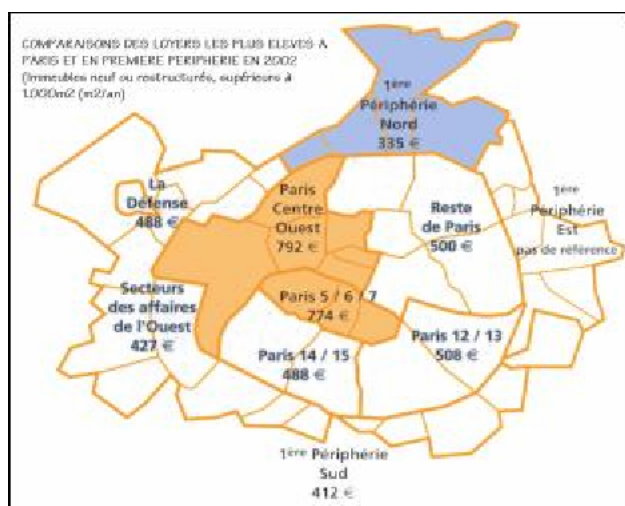
Le commerce de gros : un fort développement mal maîtrisé. L'activité du commerce de gros apparaît de plus en plus importante sur Aubervilliers. Elle s'est développée fortement à partir des années 80 avec une fonction de stockage dominante et avec un « effet d'appel » grandissant. Le « triangle d'or », à la croisée de la rue de la Haie Coq et du boulevard Victor Hugo, constitue le site privilégié d'implantation de ces activités. Un site dédié a été créé au 174 avenue Victor Hugo. Elles nécessitent d'une manière générale des unités de 150 m² et génèrent un trafic de véhicules très importants (camionnettes de livraison, clients, personnels, ...).



Néanmoins, toutes les tentatives visant à rationaliser le développement de cette activité se sont avérées vaines. Les évolutions récentes font apparaître :

- un renforcement des fonctions de show-room (lieux de tractations),
- une présence de plus en plus marquée de la communauté asiatique, avec une logique très communautariste en matière d'emplois et par conséquent un faible impact sur la demande locale,
- une implantation de plus en plus diffuse, avec particulièrement un « essaimage » significatif vers le centre ville et dans une moindre mesure vers le secteur pavillonnaire du nord de la commune.

Des activités tertiaires : un développement massif, très orienté sur la Plaine Saint-Denis. La plaine Saint-Denis s'affiche comme l'un des principaux pôles de développement régional. A l'échelle de Plaine commune, plus d'1 milliard d'euros ont été investi dans les bureaux entre 2000 et 2002. Les principaux programmes sont concentrés sur Saint Denis autour du grand stade. Près de 300.000 m² de bureaux sont en construction dans ce secteur tertiaire. Le parc des EMGP se positionne du reste lui aussi dans une logique de re-qualification et de tertiarisation. Ce parc affirme de plus en plus une excellence autour des activités de production audiovisuelle (cinéma et multimédia) et des activités du luxe et de la mode.



Cette dynamique tertiaire s'inscrit dans un marché régional qui positionne favorablement ce territoire (moindre valeur immobilière, conjuguée à la suppression de la part salariale dans l'assiette de la TP). Il est clair toutefois que cette valorisation tertiaire pèse lourdement sur les prix du foncier.

L'activité commerciale : une évolution difficile. En ce référant au schéma de cohérence commerciale de Plaine commune¹ (2002), Aubervilliers compte 1.135 cellules commerciales en 2002, contre 1094 en 1999 et 910 en 1994.

Cette évolution quantitative positive mérite néanmoins d'être nuancée par trois constats :

- la densité commerciale apparaît relativement basse mais conforme au contexte spécifique de banlieue parisienne,
- le taux de mitage (vacance) du parc commercial est très important et croissant sur Aubervilliers. Il atteint 22% en 2002. Il était de 16% en 1999 et de 10% en 1994. Pour référence, 10% constitue un taux usuel « acceptable », 15% un seuil au delà duquel des risques de déstructuration apparaissent. La croissance de cette vacance est très préoccupante et avoisine 130% entre 97 et 2001 (contre environ +40% pour les autres communes de la Plaine).
- Le taux de couverture (% des achats réalisés sur place par les résidents) permet quant à lui de constater une « évasion » commerciale

relativement importante. Par grands secteurs territoriaux, ce taux de couverture est de :

- 25% pour le Nord, avec une « fuite » vers « Drancy-avenir » (31%) et le Centre (13%),
- 21% pour l'Est, avec une « fuite » vers Paris (26%) et le Centre (25%)
- 44% pour le centre avec une fuite vers Paris (20%).

Le schéma de cohérence commerciale de Plaine commune suggère une articulation hiérarchisée des différents pôles commerciaux de plaine commune (pôles structurants, intermédiaire et de proximité). Sur le territoire d'Aubervilliers, le schéma identifie :

- deux pôles structurants : le centre-ville (284 cellules) et les « Quatre chemins » (363 cellules, dont 155 sur Aubervilliers et 208 sur Pantin). Concernant ce dernier, ce positionnement ne semble toutefois toujours pas affirmé. Il dépend en partie des fonctions urbaines qui pourraient être attribuées à la RN2, en partenariat avec Pantin,
- un pôle intermédiaire sur le secteur Cochenne-Vaillant
- quelques pôles de proximité.

La structuration et la valorisation de ces pôles commerciaux déclinent plusieurs approches et notamment Il évoque aussi l'importance de travailler sur la situation spécifique de l'avenue Victor Hugo dans sa fonction de liaison entre le centre ville et le futur centre commercial.

Les termes généraux d'une mutation historique des fonctions économiques d'Aubervilliers : les tendances de fond et les inflexions possibles

La fin d'un cycle économique... et d'une histoire industrielle emblématique

Nous l'avons évoqué précédemment, le poids de l'emploi industriel est passé de 40% à 10 % à Aubervilliers durant les deux dernières décennies. Au delà de sa traduction directe en terme d'emplois, ce chiffre témoigne de l'achèvement d'un cycle, d'une histoire industrielle vieille de près de 200 ans. A la faveur des grandes routes stratégiques vers le Nord de la France, de l'arrivée des voies ferrées (faisceau gare de l'Est et faisceau gare du Nord et « gare des Mines ») et de l'ouverture du Canal de Saint-Denis en 1821, Aubervilliers (et la Plaine Saint Denis) devient une plate-forme manufacturière de grande importance au nord de Paris. La proximité des sources d'approvisionnement en énergie et matières premières (les pays miniers du Nord de la France), en oriente en grande partie la spécialisation : activités textiles, chimiques, métallurgiques, électriques et de production de gaz...

La vaste zone d'activités « de fait » qui se développe alors à proximité des grandes infrastructures, se voit complétée par un réseau secondaire pour desservir le parcellaire d'usines et d'entrepôts (Magasins généraux 1862).

Au sein des espaces interstitiels, ou en limite d'un domaine agricole en constant recul, la main d'œuvre ouvrière s'installe progressivement dans des conditions les plus précaires.

Cette dynamique industrielle se prolonge durant le vingtième siècle jusqu'aux années 60 qui marquent réellement le début de la désindustrialisation.

Rappelons qu'entre 1975 et 1998, la région Ile de France a perdu la moitié de ses emplois industriels. Un processus de dégradation économique et sociale se déroule donc durant cette période avec un départ (ou une disparition) lent mais constant des entreprises, une accentuation des difficultés sociales induites et, de fait, un déficit grandissant de moyens pour accompagner ces évolutions et pour renouveler l'attractivité de ces sites.

L'affirmation volontariste d'un pôle économique tertiaire d'ampleur régional sur la Plaine : une mutation radicale

Des réflexions ont été engagées dès le début des années 80 pour imaginer une alternative à cette désindustrialisation, avec notamment la création d'un syndicat mixte associant (Saint-Ouen, Aubervilliers et Saint Denis).

Une charte a aussi été mise en place associant Aubervilliers et Saint Denis afin de structurer un projet urbain commun autour notamment de l'implantation d'activités d'enseignement et de recherche (SEM Plaine commune développement).

En 1994, la Plaine Saint-Denis a été désignée " site stratégique " de la proche couronne par le Schéma Directeur de la Région Ile de France. Des moyens très importants ont donc été engagés, avec notamment une desserte RER performante, le développement d'une plateforme d'enseignement supérieur et de recherche, l'implantation du Stade de France et l'émergence d'un pôle tertiaire d'ampleur régional.

En à peine deux décennies (période très courte à l'échelle du « temps de la ville »), la mutation de ce site (la Plaine Saint-Denis) a donc été extrêmement radicale. Marquée par une tertiarisation de l'économie (qui s'exprime de plus en plus dans l'enceinte même des EMGP), par une attractivité urbaine et économique renouvelées, cette mutation se traduit aussi par des fractures territoriales et sociales qui se sont accentuées (évolution très disparate du tissu urbain, inadéquation grandissante entre l'offre et demande économique, ...) et par une fragilisation de nombreuses activités économiques plus traditionnelles.

Un processus de fragilisation et de disparition de nombreuses activités.

Parallèlement à la désindustrialisation et à l'émergence du pôle tertiaire de la Plaine, on constate le déclin ou la disparition de nombreuses activités économiques diffuses sur les deux tiers Est de la commune : mutation de locaux d'activités en logements ou en équipements, marché foncier qui obère les possibilités de redéploiement d'activités PME/PMI, ...

Cette tendance est aujourd'hui très affirmée et semble portée par une évolution naturelle du marché : augmentation du prix du foncier qui rend difficile la commercialisation de locaux PME-PMI, proximité de secteurs plus concurrentiels (desserte TC, infrastructures, environnement économique, ...), orientations plus rémunératrices pour les propriétaires compte tenu du caractère complexe et

coûteux des rénovations à fins économiques, sensibilisation accrue des habitants aux conflits d'usage, ...

Or, cette évolution intervient aussi alors même que s'est exprimée à plusieurs reprises la volonté de maintien d'une mixité des fonctions économiques et urbaines et qu'une demande semble exister en matière d'ateliers et locaux mixtes (imprimerie, mécanique, électronique, alimentaire, ...).

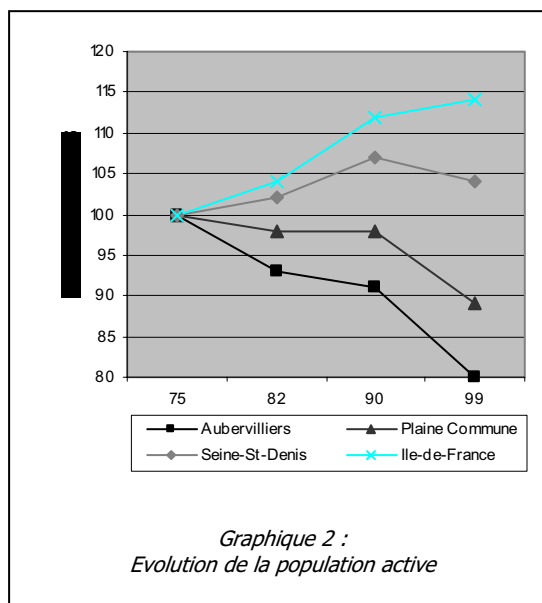
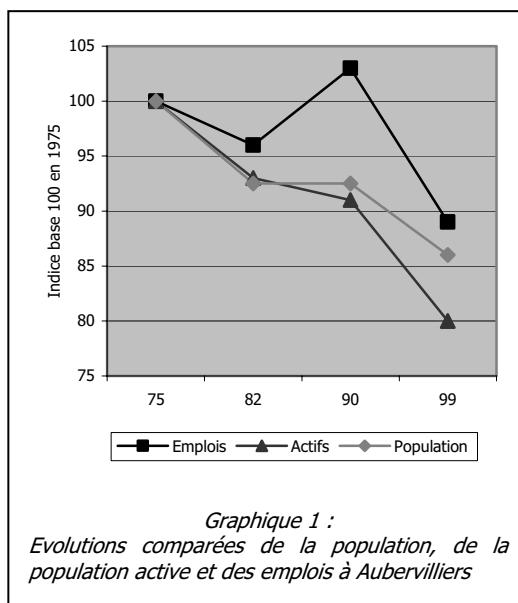
Certaines opérations de restructuration urbaine affichent toutefois une volonté de développer une offre de PME-PMI, alternative au développement tertiaire. Le site « Port et Chemin vert » par exemple, est identifié à l'échelle de Plaine commune comme un pôle devant permettre ce type de développement. Dans les faits toutefois on constate que la programmation d'espaces affectés au PME-PMI représente 1.5 hectares, contre 6 hectares qui étaient antérieurement consacrés à de l'activité. Même avec une volonté affichée de diversifier l'offre économique, la tendance reste clairement à une dilution de l'offre d'activités en secteur mixte et/ou en secteurs donnant lieu à des opérations significatives de restructuration urbaines.

2.25 Emploi - Insertion

Un contexte préoccupant d'érosion démographique et de baisse du taux d'activité.

Depuis plus de 35 ans la population d'Aubervilliers décroît très sensiblement. Cette évolution conjugué :

- un solde naturel (naissances – décès) excédentaire et qui a atteint environ 7000 personnes entre 1990 et 1999,
- un solde migratoire (arrivées – départs) en revanche très déficitaire. Sur la même période, les départs ont ainsi été plus nombreux que les arrivées de plus de 11.000 mouvements.



Les dynamiques urbaines engagées ces dernières années semblent avoir sensiblement atténuées cette tendance. Toutefois, cette logique de déclin démographique constitue depuis plusieurs décennies un important facteur de fragilisation des économies de proximité : équipements, activités commerciales, de services... Dans le même temps, on constate que le taux d'activité de la population est fortement à la baisse. Il atteint ainsi 49% en 1999, alors qu'il était relativement stable entre 52 et 53% lors des recensements précédents. Cette évolution préoccupante s'avère plus marquée à Aubervilliers qu'à l'échelle de Plaine commune ou du département.

Des indicateurs socio-économiques préoccupants **Une faible qualification**

En corollaire, on constate un faible niveau de qualification des Aubervillariens. Un tiers des « plus de 15 ans non scolarisés » est ainsi sans diplôme ; soit un taux deux fois supérieur à celui enregistré à l'échelle régionale. A l'inverse, la population bénéficiant d'un niveau « Bac +2 et au delà » ne représente que 11%

des Albertivillariens contre près de 30% des franciliens. La représentation des « niveaux 5 » (BEP – CAP) est assez conforme aux moyennes départementales et régionales.

	1990	1999
Aubervilliers	42%	33%
Plaine Commune	37%	29%
Seine-Saint-Denis	32%	24%
Ile-de-France	NR	16%

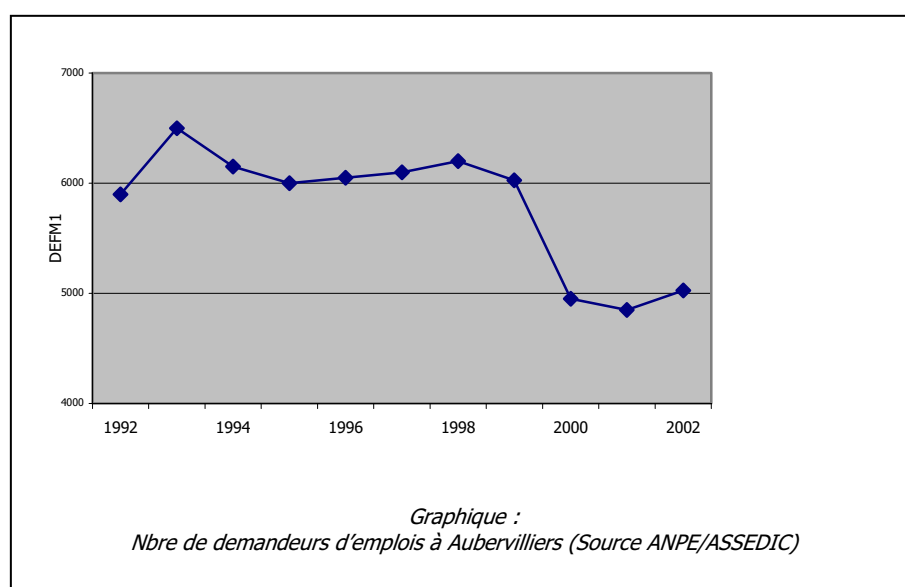
Tableau : % des + de 15 ans non scolarisés et non diplômés
(Source INSEE – RGP)

	Aubervilliers	Seine-St-Denis	Ile-de-France
Aucun diplôme	33%	24%	16%
CEP	15%	15%	13%
BEPC	9%	9%	9%
CAP - BEP	21%	24%	21%
BAC	11%	12%	14%
BAC + 2	6%	8%	11%
Niveau supérieur	5%	7%	18%

Tableau : Niveau de diplôme des + de 15 ans non scolarisés (Source INSEE – RGP)

Le taux de chômage élevé :

Au RGP de 1999, le taux de chômage atteignait 23% à Aubervilliers, contre 17% en Seine St Denis et 12% en Ile-de-France. Depuis, on peut noter une régression significative entre 1999 et 2002, puis, à nouveau, une dégradation du marché de l'emploi.



De faibles revenus et une importante précarité sociale (source : DGI, d'après une exploitation de « l'Observatoire de la Société Locale » - juin 2003)

En 2000, la part des foyers non imposables atteint 59% à Aubervilliers, contre 47% à l'échelle départementale et 35% à l'échelle régionale. Les revenus mensuels moyens de ces foyers sont aussi sensiblement plus bas : 869 € à Aubervilliers, 1.139 € en Seine Saint Denis et 1.719 € en Ile de France.

En 2001, sur la base des données fournies par la Caisse d'allocations familiales, il apparaît aussi que parmi les allocataires, 34% sont « financièrement dépendants », contre 27% en moyenne départementale.

Les bénéficiaires de minima sociaux progressent aussi sensiblement.

	1975	1992	1990	1999
Aubervilliers	28925	27796	29780	25734

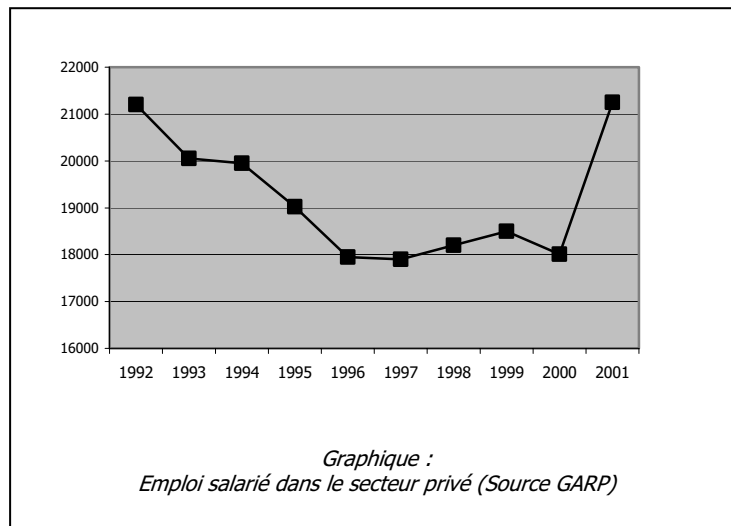
Tableau : Nombres d'emplois (Source INSEE – RGP)

Une évolution défavorable de l'emploi **Une évolution chaotique du nombre des emplois**

Les dernières décennies ont témoigné d'une évolution relativement chaotique de l'emploi à Aubervilliers.

En dépit d'une reprise significative à partir de 2001 (expansion de l'activité tertiaire), on notera toutefois une dégradation importante durant les années 90.

Nous évoquerons ci-après les différentes mutations du tissu économique susceptibles d'expliciter cette tendance.



Des déplacements domicile-travail qui s'accroissent, ...

En 1999, seulement 26% des emplois d'Aubervilliers sont occupés par des habitants de la commune, contre 40% en 1975. Tout porte à croire que le regain

de création d'emplois enregistré ces quelques dernières années (2001) n'a pas modifié cette tendance. Au contraire probablement.

En « négatif », on retiendra que seulement 28 % des Albertivillariens « actifs » travaillent dans leur commune. 54% d'entre eux vont travailler en dehors du département, majoritairement à Paris.

... et qui traduisent une inadéquation croissante entre offre locale et demande d'emploi.

Cette « déconnexion » croissante entre économie et population locale semble devoir s'accroître. Les emplois qui se créent, notamment dans le cadre du développement tertiaire de la plaine, apparaissent globalement en inadéquation avec la demande locale.

Cette évolution se traduit de fait par une accentuation des contraintes de déplacements ainsi que par des ruptures socio-économiques et culturelles entre « deux mondes » de plus en plus distincts, ...

Actifs d'Aubervilliers travaillant à	1990	1999
Aubervilliers	34%	28%
Dans une autre commune du département	19%	19%
Hors département	47%	54%

Tableau : Lieu de travail des actifs d'Aubervilliers (Source : INSEE – RGP)

	1975	1982	1990	1999
Emplois occupés par des résidents de la commune	40%	36%	34%	26%
Emplois occupés par des extérieurs	60%	64%	66%	74%

Tableau : Emplois d'Aubervilliers occupés par des résidents de la commune ou « extérieurs »

Diversité des formes d'emploi : Des logiques économiques souterraines difficiles à appréhender avec précision mais qui génèrent des fonctions sociales et économiques significatives

Au delà des chiffres et statistiques officiels, il apparaît que différentes formes d'emplois se développent dans le cadre de logiques souterraines : emplois au sein d'ateliers clandestins, emplois occasionnels (à la tâche, à la journée), ...

Le principal pôle d'emploi des personnes à faibles qualifications se trouve sur le Sud-ouest du territoire communal. Son développement est généré en grande partie par le site des Magasins Généraux (EMGP). Il comprend : le secteur de la Haie Coq, l'Av Félix Faure et le domaine de la résidence privée ouvrant sur la Porte de La Villette (ASGO). C'est un secteur d'activités où sont relevés de nombreuses entorses au droit du travail (sources syndicales).

Certaines activités implantées définissent leurs propres conditions d'embauche et de travail et pratiquent avec des opacités variables leur activité : cas avérés d'embauche de travailleurs clandestins, durée légale du travail non respectée, statut précaire d'une partie de la main d'œuvre, activités syndicales proscrites ...

Secteur de la confection - Les commerces de gros et demi-gros sont le plus souvent des structures familiales ou appartiennent à des réseaux communautaires qui ne pratiquent pas d'embauche localement.

Une forme extrême d'exploitation, relatée par les services sociaux et acteurs de quartier, semble s'appliquer à une communauté asiatique fixée sur le site ASGO avec des cas dénoncés d'ateliers essaimant dans les logements de la copropriété.

Secteur du bâtiment (artisans) – Les petites entreprises de la Région font pour les unes appel au centre « Plateforme du bâtiment » et pour les autres à un « ramassage » de main d'œuvre « sur trottoir » pour travaux à la tâche ou à la journée. Les secondes accèdent ainsi à une main d'œuvre non déclarée et non protégée par la législation du travail.

Ce vaste pôle de production et de commerce se caractérise par une activité sans lien avec la Commune, il n'est pas créateur d'emplois du fait de la marginalité de ses pratiques d'embauche, hormis les EMGP il reste étranger aux initiatives communales, à la vie de la cité ; bien qu'il pratique une occupation souvent exclusive de la voirie publique et soit un gros producteur de déchets banaux à charge des services publics.

2.26 Habitat - Logement

Contexte national

Il se caractérise aujourd'hui par un accès au logement fragilisé et par une paupérisation croissante de la population.

La presse, y compris quotidienne, se fait largement l'écho des difficultés présentes à l'échelle nationale dans l'habitat, en ce qui concerne le logement comme l'habitant.

Le logement : depuis 15 ans, la construction de logements locatifs comme en accession ne cesse de baisser en Ile de France. Elle est passée de 45.000 logements en 1985 avec un pic de 60.000 logements en 1989 à seulement 32000 logements en 2003. La baisse de la construction est une cause directe du renchérissement des loyers et des prix dans le parc immobilier ancien comme neuf.

La plupart des analystes pensent qu'en raison du manque de ressources financières de l'Etat, le secteur social ne peut trouver les fonds nécessaires pour construire afin de compenser une partie de l'insuffisance de logements qu'en mettant en vente le parc existant.

Le prix du logement a augmenté de 50 % au cours des 4 dernières années (hausse de 10 % en 2003).

Cette envolée des prix, inédite par son ampleur et sa durée, complique voire rend impossible pour un nombre croissant de ménages l'accès au logement notamment en marginalisant les ménages qui ne sont pas propriétaires.

Parmi les habitants, ceux de logements HLM sont de plus en plus pauvres. Une enquête de l'INSEE montre qu'en 2002, 21 % des familles habitant une HLM sont des « ménages à bas revenus » alors qu'ils n'étaient que 12 % en 1988. Cette même enquête précise que les « ménages à bas revenus » sont plus présents en HLM, 32,1 % que dans le parc locatif privé, 24,3 %.

Contexte Aubervilliers

La question du logement est indissociable de la question de l'habitant. Le choix sur un des deux termes conditionne l'autre.

Quelques chiffres clefs- INSEE 1999. Obs. Soc. Locale

Le parc logement d'Aubervilliers représente 24,7 % de celui de Plaine Commune. Sa population, 63 500 habitants, représente 23,2 % de la population totale de Plaine Commune.

En 1999, Aubervilliers comptait un parc immobilier de 28.692 logements avec une baisse de 2,1 % par rapport à 1990.

Le parc HLM représente 39,5 % du parc total et le parc construit avant 1949 : 37,5 %.

Le pourcentage de propriétaires occupants, 23 %, est pratiquement la moitié de celui de l'Ile de France, 44,3 %.

Le pourcentage de locataires à Aubervilliers, 72,6 %, dépasse largement celui de l' Ile de France, 51,1 %.

Un parc habitat de qualité médiocre **Quatre catégories formelles d'habitat.**

Globalement, nous pouvons classer le parc habitat d'Aubervilliers en 4 catégories formelles qui correspondent à 3 grandes périodes de construction : avant 1949, de 1949 à 1990, depuis 1990.

- Habitat construit avant 1949, il représente 37,5 % du parc en 1999.

Il peut être assimilé au tissu urbain « traditionnel ». Un tel tissu urbain se définit par des constructions de type habitat individuel ou collectif qui se réfèrent principalement à l'espace public de la rue par l'alignement, l'accessibilité,

- A. - habitat à dominante collectif

Il s'insère dans un tissu urbain mixte accueillant toutes les fonctions urbaines. Immeubles de hauteur moyenne inférieure à R+5 avec parfois des opérations très denses de R+7 et plus, exemple : rue des Ecoles Les logements sont majoritairement petits et vétustes et habités par une population précarisée.

- B. - habitat à dominante pavillonnaire.

Il occupe de façon homogène, sur une surface de 40 ha environ, le secteur communal nord, mitoyen de La Courneuve. Des petites parcelles sont occupées par des pavillons qui ont fait l'objet de transformations multiples depuis leur construction. Quelques commerces et activités de type artisanal y sont implantés. En dehors de ce secteur, une vingtaine de rues à dominante pavillonnaire sont dispersées sur la commune.

- C. - Habitat construit de 1949 à 1990, il totalise 59 % du parc.

La quasi-moitié, 46,5 % du parc, a été construite en 25 ans, de 1949 à 1974. Les derniers 25 ans, de 1979 à 2000, seuls 16 % de logements ont été construits. La majorité de ces opérations sont constituées d'immeubles de type « tours » ou « barres ». Ces dernières mettent en série un nombre plus ou moins important de cages d'escalier distribuant des logements standard. Leur linéaire de façade varie de 45 m à 250 m et leur hauteur de R+4 à R+12. Ces constructions affichent une certaine autonomie par rapport à l'espace public de la rue et occupent des terrains de 2 à 4 ha. Les bâtiments sont majoritairement des opérations HLM.

- D. - Habitat construit de 1990 à aujourd'hui.

1.596 logements ont été construits sur 13 ans soit l'équivalent (Réf INSEE 99) de 5,5 % du parc global. Dans cette période récente, les opérations visent à s'insérer dans les tissus urbains par leur gabarit, leur alignement sur rue et leur taille modeste proposant de 10 à 80 logements par opération.

Conclusion : contraste fort entre un habitat ancien (37,5 % du parc) lié à un tissu urbain « traditionnel » mixte concentré sur 3 secteurs urbains, et un habitat post 1949 (59 % du parc) lié à des logiques d'opérations monofonctionnelles en rupture avec l'espace public, dispersé entre le canal et la RN2 avec une concentration au nord de la commune.

Un parc logement dominé par l'image de la paupérisation

La majorité de l'offre logement, 80,5 % correspond à :

- du logement construit avant 1949, pour 37,5 % encore affecté par l'insalubrité et sa fonction d'accueil des familles les plus précarisées dans des logements de petite taille.
- du logement HLM pour 39,5 %, bien que la plupart des ensembles HLM aient déjà fait l'objet de réhabilitation notamment de type PALULOS, certains arrivent à bout de souffle.
- des meublés, des foyers et des chambres d'hôtel pour 3,5 % du parc.

Par ailleurs, la commune a une bonne capacité d'accueil en logements spécifiques avec 2.177 unités de type F1, dont 71 % sont pour des migrants. Plus de 500 logements spécifiques sont en cours de construction.

Entre les deux recensements de l'INSEE, 1990 et 1999, 1.666 logements, soit 13,3 % du parc antérieur à 1949, ont disparu souvent par démolition du bâti le plus dégradé. Ces démolitions contribuent à résorber « l'habitat indigne » sur Aubervilliers.

De 1990 à 1999, le pourcentage de logements vides s'est accru, passant de 6,5 % à 11,1 % alors que ce taux est de 8,5 % en Ile de France.

En 1999, 1.520 logements (15 % du parc d'avant 1949) n'avaient pas les éléments de confort de base comme baignoire ou douche, WC.

Un parc logement ou la qualité environnementale du cadre bâti est absente

Cette dimension environnementale est peu présente dans l'aménagement des espaces privés non bâtis. En particulier, les cœurs d'îlots ne sont pas végétalisés et arborés, y compris dans les opérations de ces 5 dernières années.

Elle est également absente à l'intérieur des logements où le chauffage électrique apparaît trop souvent comme la règle, même dans les dernières réalisations de logements, alors que ce système induit des surconsommations d'énergie (ventilation mécanique associée).

Sur la Maladrerie, dernier « grand ensemble » de 965 logements construit de 1977 à 1990, une des principales plaintes des habitants porte sur le chauffage électrique et le coût des charges qui en découle. La raison souvent évoquée pour un tel choix fut la forte incitation d'EDF comme la dangerosité du gaz. Argument largement démenti depuis.

Aujourd'hui, la logique des économies à court terme recherchées sur le coût de la construction débouche sur le choix du tout électrique sans aucun raccordement au gaz, y compris dans les opérations de constructions neuves en accession.

Une relative inadéquation entre l'offre et la demande

Aubervilliers offre une sur représentation de logements T1 ou T2 avec 41,7 % en 1999, contre 32,2 % en Ile de France, soit presque 10 points d'écart. Le pourcentage de T3 et T4 y est plus important 52 % qu'en Ile de France, 48,3 %. A l'inverse le nombre de T5 et plus, y est cruellement sous représenté avec 6,4 % contre 19,5% en Ile de France.

Taille des logements	Aubervilliers	Ile-de-France
1 ou 2 pièces	41,7%	32,2%
3 ou 4 pièces	52,0%	48,3%
5 pièces ou plus	6,4%	19,5%

Tableau : Taille des logements (Source : Observatoire de la Société Locale, juin 2003)

Paradoxalement, la taille des ménages de la population d'Aubervilliers est très proche de celle présente en Ile de France.

Taille des ménages	Aubervilliers	Ile-de-France
1 personne	35,4%	34,6%
2 à 4 personnes	54,4%	57,2%
5 personnes et plus	10,2%	8,2%

Tableau : Taille des ménages (Source : Observatoire de la Société Locale, juin 2003)

Paupérisation de la population en hausse

Les éléments qui permettent de lire cette paupérisation sont nombreux et concernent le logement, la situation familiale et financière des ménages, l'accès à une formation,...

Parmi ceux-ci citons :

- Un nombre important de ménages, 41 %, vit dans un logement de 1 à 2 pièces.
- Le nombre de familles monoparentales est passé de 20 % en 1990 à 25 % en 1999, et selon la CAF, le nombre de familles allocataires isolées s'accroît.
- Les aides au logement: en 1987, 19 % des ménages les recevaient. En 2001, moins de 15 ans après, elles concernent 40 % des ménages.
- Le nombre d'allocataires du RMI n'a cessé de progresser depuis 1989 jusqu'en 2001, passant de 794 à 2.983 allocataires. Aujourd'hui, il semble se stabiliser avec 2.860 allocataires en 2002. Avec un taux de 11,4% des ménages, il dépasse celui de l'Ile de France, 7,3%.

Les demandes de logements ne cessent de croître auprès du service municipal du logement passant de 1.982 demandes en 1996 à 3.650 en 2002.

En 1999, les demandes provenaient de ménages :

- habitant majoritairement dans le parc ancien, 64 %,
- habitant à Aubervilliers depuis moins de 5 ans pour 44 %,
- Ayant pour moitié, 54 %, une nationalité étrangère,
- N'ayant pas d'emploi pour 40 % d'entre eux.

Le service municipal du logement n'a pu satisfaire en 1999 que 13 % des demandes, majoritairement avec l'aide de l'OPHLM pour 83 %. 20 % des demandes abouties concernent des relogements liés à des urgences urbaines, sanitaires et sociales.

Évolution des approches urbaines

A grands traits trois périodes peuvent caractériser cette évolution :

- avant 1985

La politique urbaine est marquée par les orientations retenues par le POS et par l'absence de projets urbains, les orientations se résument à :

- protéger les activités,
- privilégier la construction de logements sociaux, souvent en refusant la promotion privée (parc privé occupé à 60 % par des propriétaires occupants et à 40 % par des locataires),
- contrôler le foncier.

- de 1985 à 1995

Réexaminer les rôles respectifs des parcs privés et publics. La coopération public privé débute. Le POS subit plus de 20 modifications. Aubervilliers s'associe à Saint Denis pour mettre en place un projet commun sur « Plaine Renaissance ». La maîtrise du foncier est recherchée dans le but d'empêcher la « flambée » du prix des sols et par là, le prix de vente des logements.

- depuis 1995

Réflexions sur la notion de mixité des tissus. Exemple, l'évolution de la ZAC du Marcreux qui passe d'un programme toute entreprise, puis tout logement (800 logements), à une opération mixte logement (200 logements), activités et square public.

Aujourd'hui.

La ville cherche avec le PLU à avoir une approche globale et transversale de son territoire.

Ceci se traduit notamment pour les ZAC à dépasser la simple « logique d'opération » liée à un périmètre donné. Ainsi, les ZAC projetées à Villette 4 Chemins et dans le secteur des impasses sont englobées dans une réflexion plus large inscrite dans la démarche de l'ANRU.

Privilégier le renouvellement urbain par la taille restreinte des opérations et leur localisation.

La taille des opérations allant de 10 logements (PACT-ARIM) à 80 logements (PROMOGIM) s'insère dans le tissu urbain, et participe souvent à la revalorisation du paysage urbain comme des qualités de l'habitat.

Cette revalorisation se fait soit par :

- acquisition réhabilitation, PACT- ARIM et OPHLM,
- acquisition-démolition-reconstruction sur des terrains comportant des logements insalubres.

Ces opérations sont lourdes pour la ville puisqu'en dehors du coût foncier viennent s'ajouter les coûts de la démolition, du relogement des habitants,

Exemple : pour l'opération de 27 logements en accession Rue Auvry- Rue des Cités nommée le village de la Géode et réalisé par PROFIMOB, le coût porté par la ville est voisin de 900 euros par m² de shon construite.

Evolution des approches habitat

Logements neufs – Bilan et prévisions

Trois périodes peuvent être considérées

- 1999/2003 : les opérations récentes réalisées
- 2004/2007 : les opérations en cours ou programmées.
- 2008/2014 : les opérations envisagées.

TYPE	1999/2003 (5 ans)		2004/2007 (4 ans)		2008/2014 (7 ans)		1999/2014
	Total	%	Total	%	Total	%	Total
Accession Collectif	350	85	435	80,25	1394	61,20	2179
Accession Individuel	20	5	33	6,10	66	2,90	119
Total 1	370	90	468	86,3	1460	64,10	2298
Location sociale Collectif	42	10,20	74	13,65	793	34,80	909
Location sociale Individuel	-	-	542	-	25	3	25
Total 1+2	412	100	135,5	100	2278	100	3232
Moyenne/an	82,5	-	-	-	325,5	-	202
Résidences étudiantes	135	41	-	-	-	-	-
Résidences sociales	193	59	408	-	-	-	601
Total 3	328	100	408	-	-	-	736
Total 1+2+3	740	-	950	-	2278	-	3968
Moyenne/an	148	-	237,5	-	325,5	-	248

Tableau : Programmation de logements (Source : Service Urbanisme, Aubervilliers)

Ces trois périodes, de 1999 à 2014, devraient permettre de construire en 16 ans 3232 logements nouveaux, soit l'équivalent de 11,3 % du parc de 1999.

En 2014, les 3232 logements produits se répartiront en :

- logement locatif social, en collectif, 909 logements soit 28 % des logements neufs en individuel, 25 logements soit 0,75 %
- logement en accession, en collectif, 2179 logements soit 67,5 % en individuel, 121 logements soit 3,75 %

A ces 3232 logements, il convient d'ajouter 736 logements correspondant à :

- 135 logements en résidences étudiants réalisées dans la première période, 1999/2003
- 601 logements en résidences sociales.

Ces 3232 logements prévus pour 2014 devraient contribuer à diversifier l'offre de logements à travers :

- un apport de logements en accession

- un apport de type de logements sous représenté tel que les grands logements.

Apport de logements en accession

En considérant ces trois périodes, on constate une montée en puissance progressive du nombre de logements construits puisque, en comptant les résidences étudiantes et sociales, l'on passe d'une production annuelle de 148 logements (1999/2003) à 237 logements (2004/2007) pour atteindre 325 logements (2008/2014).

Ce dernier rythme de construction correspond à celui recommandé dans le SDRIF de 317 logements/an pour Aubervilliers. Le SDRIF se base dans cette projection sur un ratio d'un logement/an/200 habitants. Ces prévisions sont en adéquation avec les objectifs du PLH communautaire (Cf. notes de Décembre 03 d'ORGEKO).

L'évolution de la programmation de logements neufs notamment en terme de statut, accession et locatif social, indique que dans les deux premières périodes l'accession est majoritaire, 90 % de 1999/2003, 86 % de 2004/2007. Son objectif à pallier au manque criant de logements en accession sur Aubervilliers.

Au cours de la troisième période 2008/2014, les logements en accession ne représenteront plus que 64 % du logement neuf.

Avec cette projection, le parc de logements en accession représentera en 2014 avec 2.298 logements supplémentaires, 28,5 % du parc logement d'Aubervilliers, gagnant ainsi 5,5 points par rapport à 1999.

Apport de grands logements de type 5 et plus

La répartition des types de logements offerts sur Aubervilliers présente une surreprésentation de logements T1 et T2 et une sous représentation de logements T5 et plus.

La programmation de logements en cours et en projet relevés sur 11 opérations en mars 2002 s'oriente vers une meilleure répartition des types de logements. Ainsi, sur un total de 455 logements, les T1 et T2 représentent 21 % (1999 : 41,7 % du parc) et les T5 12 % (1999 : 6,4 % du parc).

Par contre, le type moyen T3 et T4 avec 303 logements, soit 66,6 % est plus fort que l'offre totale de ce type en 1999, 52 %.

Parc existant, amélioration

Le parc HLM

21 bailleurs sociaux sont présents à Aubervilliers avec un nombre très restreint de logements, 15 organismes ont un parc inférieur à 100 logements. L'OPHLM détient 65,67 % du parc avec 7.911 logements sur 12.046 logements HLM (carte février 04).

L'OPHLM avec l'aide de l'Etat et de la Région mène des opérations de remise à niveau (ascenseurs, électricité, parties communes...) sur son parc. De février à octobre 2004, 1.979 logements seront ainsi réhabilités. La prochaine phase

concernera 2.579 logements. Les prévisions en avril 2003 étaient de réhabiliter l'ensemble du parc de l'OPHLM en 5 ans.

Le parc HLM situé dans le périmètre du GPV peut nécessiter des investissements plus lourds comme sur Pont Blanc Casanova.

Le parc antérieur à 1948

- Les OPAH

Depuis 1991, le parc antérieur à 1948 fait l'objet d'OPAH qui ont permis de traiter 2.000 logements à la fin de 2001. Aujourd'hui sont recensés sur St Denis et Aubervilliers 2.100 logements sans aucun confort.

Depuis 2003, la quasi-totalité du tissu urbain d'avant 1948 est couverte par la démarche OPAH avec trois périmètres qui se juxtaposent :

- Landy-Marcreux, 2003/2008,
- Centre ville 2003/2006,
- Villette Quatre Chemins 2003/2008.

Les OPAH sont renforcées par d'autres démarches comme la ZUS (zone urbaine sensible), le GPV avec élaboration de dossiers globaux dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), avec sur le dernier secteur : la CPA (Convention Publique d'Aménagement) entre la ville, le PACT ARIM 93 et la SODETAT 93.

L'OPHLM a élargi son offre en locatif social, en réhabilitant des immeubles anciens disséminés dans le tissu urbain antérieur à 1948. La politique de l'OPHLM est souvent d'utiliser le parc ancien pour répondre aux situations exceptionnelles rencontrées.

- Lutte contre l'insalubrité

De 1990 à 1999, 1.666 logements ont été démolis dans ce cadre, soit 6,1 % des résidences principales.

Des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) peuvent déboucher sur des programmes de logements locatifs sociaux neufs ou en acquisition/réhabilitation.

D'autres modes opératoires comme la ZAC permettent de faire intervenir la promotion privée dans des programmes d'accession ou locatif.

La ville intervient également dans la lutte contre l'habitat indigne, elle peut être amenée à se substituer aux propriétaires défaillants,....

- Copropriétés en difficulté

Leur situation résulte souvent de l'absence de gestion. Depuis 1997, la ville a un chargé de mission pour ce secteur qui comporte environ 1.000 copropriétés dont une cinquantaine est repérée en difficulté par EDF, la Compagnie des Eaux...

Les Tours Vilette ont 1.200 logements en copropriété regroupés dans « l'Association Syndicale libre de la Goutte d'Or » (ASGO).

Une collaboration est menée avec l'association ABC (Association Bénévolat pour la Copropriété) qui intervient en particulier dans les domaines de l'information et de l'assistance.

Les évolutions qui en résultent depuis 1995

Entre les deux recensements de 1989 et 1999, la ville a perdu environ 3.000 habitants, principalement des classes moyennes qui ne pouvaient pas acheter sur Aubervilliers.

Les opérations de constructions neuves sont majoritairement de l'accession, souvent d'investissement.

Ces opérations se soucient de la valorisation du cadre urbain (taille des opérations, gabarit, aménagement paysager, alignement), mais n'intègrent pas les données environnementales et sociales.

Malgré la politique de la ville menée sur l'habitat, le nombre de personnes mal logées demandeur de logements HLM n'a pas diminué. Le bassin d'emploi au Sud et Sud Ouest du territoire communal continue à attirer des personnes en grande difficulté. Il existe une pénurie d'offres qui empêche la possibilité de parcours résidentiels sur Aubervilliers.

En terme d'occupation à Vilette, les tours en copropriété évoluent vers des tours communautaires.

Améliorer l'attractivité du parc HLM

Personne ne veut une ville qui soit la représentation figée, le marquage de la société, « les pauvres, les riches »,

Le parc HLM doit pouvoir répondre à « sa mission d'accueil de personnes à ressources modestes ».

La logique bailleur peut-elle intégrer la logique urbaine ?

Les opérations constituant le parc HLM ont produit des phénomènes d'insularité.

Aujourd'hui se pose la question de l'insertion du parc social dans la ville.

Doit-on procéder à la « remise à niveau » de l'ensemble du parc ou procéder à la restructuration-valorisation progressive de chaque ensemble en l'articulant avec un projet urbain ?

Quelle cohérence en terme de gestion du social et en terme d'aménagement existe-t-il entre la logique présente entre deux opérations HLM voisines à Vallès La Frette : celle de 4 tours dans un square ouvert qui vivent bien ainsi que leurs parkings en sous-sol et l'ensemble de tours et de barres avenue du Pont Blanc auquel on applique l'objectif de résidentialisation par enclos pour leur permettre de vivre mieux ?

Ici, la résidentialisation apporte-t-elle une réelle qualité, ou sa finalité est-elle de clôturer les problèmes ?

2.27 Culture, éducation, formation

La ville éducatrice

L'A.I.V.E (l'Association Internationale des Villes Educatrices) qui réunit plus de 300 villes dans le monde, a établi en 1994 une charte des « villes éducatrices ». Cette charte part de l'idée que la ville éduque. Elle est un lieu d'apprentissage, un lieu de formation. Elle le fait non seulement à partir des **institutions** dont c'est l'objet principal, comme l'école, mais aussi à travers son **cadre de vie** dans lequel les espaces publics occupent une place importante, et à travers ses **citoyens** « l'école, la famille, les instruments culturels sont autant de moyens d'inscrire un individu dans son temps et dans sa société » Lucien MAREST.

Formation, éducation : institutions scolaires

Trois niveaux de compétence/autorité existent et rendent difficile une politique d'enseignement cohérente qui puisse construire une progression de l'enseignement.

Niveau 1 – Crèche.... Le Conseil Général/La Commune

Niveau 2 – Maternelle, Primaire ... La Commune

Niveau 3 – Collège..... Conseil Général

Lycée.... Région

Crèche

Les demandes croissent sans pouvoir être satisfaites dans de nombreux cas. En 2002, ce sont 250 demandes de place qui n'ont pas pu trouver de réponse. Les 8 crèches existantes se situent pour la moitié dans le centre, puis 2 dans le secteur nord et 2 dans le secteur sud.

Maternelle, Elémentaire

Une étude relative à l'évolution du patrimoine scolaire de la ville, l'évolution de la population scolaire, et la programmation des équipements scolaires en terme de réaménagement ou de nouvelles constructions, confiée au Bureau d' Etude FORS, a été rendue en janvier 2004.

Le patrimoine scolaire offre une grande hétérogénéité. Ainsi dans le secteur sud, peuvent se côtoyer l'école maternelle Francine Fromond construite dans les années 1930 dont la valeur patrimoniale mérite d'être soulignée, l'école maternelle Jacques Prévert d'une qualité architecturale très médiocre, l'ensemble élémentaire Macé-Condorcet qui allie de part et d'autre de la rue Henri Barbusse une construction classique de qualité en briques et une extension récente d'une grande qualité urbaine de par son parvis – retraits sur la rue.

Aucune création d'école n'a été entreprise depuis le groupe Prévert dans les années 1970. La taille limite estimée à 12 classes pour les maternelles est dépassée dans le secteur nord dans la majorité des écoles. (6 cas sur 8). La limite de 18 classes pour les primaires est respectée.

L'évolution de la population scolaire :

- **Evolutions récentes**

Les importants « bougers » de la population scolaire que la ville a connus ces dernières années notamment dans les maternelles, ont été pris en charge au coup par coup par des transferts de classes de primaire vers les maternelles, et par des ajustements des découpages scolaires.

Pour ces « bougers », l'année 1996, creux de la vague avant le « baby-boom » de l'année 2000, a été prise comme base de calcul. L'année 2000 a connu une croissance de 25 % des effectifs de maternelle par rapport à l'année 1996. Cela a nécessité la création de 7 classes maternelles. En 2003, cette croissance est passée à + 41 % par rapport à 1996. Comment répondre au choc qui devrait atteindre le secteur primaire dans 3 ans, 2005/2006 ?

La population scolaire se répartit selon les découpages d'affectation (trois secteurs). Il n'y a pas de dérogation et l'érosion est faible (voisine de 1% par an). L'érosion de la population scolaire apparaît clairement à partir du collège.

- **Evolutions prévues**

Les évolutions sont calculées à partir des programmes de constructions neuves de logements en cours ou prévus. Ainsi, 2177 logements devraient être construits d'ici 2012. Le ratio de 0,2 enfant/logement livré pour les maternelles, et de 0,3 enfant/logement pour les écoles élémentaires est retenu pour l'hypothèse haute. La programmation des équipements scolaires en est déduite. De plus, la résorption des classes en préfabriqué est proposée afin de remédier aux écarts qualitatifs entre écoles.

Court terme : 2004/05, gérer l'urgence.

La mesure principale consiste à accroître la capacité d'accueil des classes pour passer de la moyenne existante de 21,6 élèves par classe à 23.

Moyen et long termes : 2006/12

Construction d'une nouvelle école, extension de certaines écoles et amélioration de leur fonctionnement pour remédier au dysfonctionnement enregistré.

La construction d'une nouvelle école dans le secteur centre-sud à proximité du groupe scolaire Jaurès-Guesde-Bert, paraît préférable au dédoublement de l'école Gérard Philippe.

Dans les secteurs ouest et nord, une extension de certains groupes en maternelle comme en élémentaire est proposée avec dans certains cas tels que sur V. Hugo, H. Balzac et E.Quint l'affectation de 8 classes, ou la construction d'une nouvelle école de trois classes dans le secteur sud-ouest du canal.

La taille de ces établissements est souvent critiquée et les amène à être assimilés à « des usines à éduquer ».

Faut-il programmer des unités plus petites avec une plus grande diffusion sur le territoire ?

Sur Aubervilliers, deux écoles primaires privées existent : Notre-Dame des vertus dont 2/3 des élèves habitent la commune et une école confessionnelle juive qui dessert un secteur beaucoup plus large.

	Secteur SUD	Nbre classes	Secteur OUEST	Nbre classes	Secteur NORD	Nbre classes	Total classes	Total élèves
Maternelles	P.BERT	9	STENDHAL	12	J.CURIE	16		
	G.PHILIPPE	10	M.BLOCH	11	LANGVIN	15		
	J.PREVERT	11	R.DOISNEAU	4	ROBESPIERRE	15		
	F.FROMOND	10			BABEUF	14		
					J.VALLÉS	15		
					E.VARLIN	13		
					BROSSELETTE	10		
					ROUSSEAU	7+4		
Sous- total		40		27		109	176	3802
Elémentaires	J.GUESDE	11	V.HUGO	10	J.PERRIN	12		
	J.JAURES	12	BALZAC	10	SAINT-JUST	11		
	F.GEMIER	15	E.QUINET	11	L.MICHEL	11		
	J.MACE	15	A.MATHIEZ	10				
	CONDORCET	15						
Sous- total		68		41		34		
TOTAL	Nbre classes	108		68		143	319	6891
	Nbre élèves	2333		1469		3089		

Tableau : Répartition des classes et des effectifs
(Source : Etude FORS, rapports diagnostic et synthèse).

*RATIO RETENU : 21,6 ÉLÈVES/CLASSE

Les classes d'adaptation ne sont pas comptées.

Le tableau ci-dessus montre les dysfonctionnements entre la localisation de l'offre scolaire et la répartition de la population scolarisée.

Ce tableau montre la sur occupation présente dans le secteur nord en matière d'écoles maternelles offrant sur 8 sites 109 classes (62% de la capacité communale), et la sous représentation des écoles élémentaires avec trois écoles pour 34 classes (24 % de la capacité communale).

Il apparaît qu'il n'y a pas de relation entre le nombre d'enfants présents dans chaque secteur et l'offre en classes d'écoles maternelles et élémentaires. Ainsi, le secteur sud a la population la plus importante d'enfants de 0 à 9 ans, supérieure de 18 % à celle du secteur nord.

Collèges et Lycées

Le CIO (Centre d'Information et Orientation) installé rue Henri Barbusse à Aubervilliers couvre les 10 collèges, les 5 lycées polyvalents et les 3 LP des 4 communes de Dugny, Le Bourget, La Courneuve et Aubervilliers.

Sur Aubervilliers, est située une bonne moitié des établissements scolaires : 5 collèges, 2 lycées polyvalents, 2 LP et 2 SEGPA.

Deux établissements, Henri Wallon et Rosa Luxembourg ont la double fonction : collège et lycée.

Ces 11 établissements sont situés sur 5 sites. Un de ces sites est récent : le collège et SEGPA Rosa Luxembourg ont été implantés à l'ouest de la commune. Sa création avait comme objectif de décharger deux collèges, Diderot et Gabriel Péri. Il constitue un pôle de restructuration et de valorisation du quartier.

COLLEGES		
	NB divisions	NB Elèves
DIDEROT	26	619
J.MOULIN	39	819
R.LUXEMBURG	28	573
G.PERI	34	791
H.WALLON	20	138
Sous-total	147	3240
LYCEES		
H.WALLON	41	1099
LE CORBUSIER	39	917
LP		
J.MOULIN	26	552
R.LUXEMBURG	33,5	601
SEGPA		
J.MOULIN	6	93
R.LUXEMBURG	16	243
Sous-total	161	3505

Tableau : Répartition des divisions et des effectifs
(Source : CIO, Aubervilliers).

Évolutions

Par les formations professionnelles qu'ils offrent, les lycées s'adressent à des lycéens d'un périmètre qui va au-delà de la Commune.

Jean Pierre TIMBAUD forme à la maintenance automobile, la mécanique, la carrosserie, la peinture et l'électrotechnique.

Le CORBUSIER forme au génie mécanique, électrotechnique et aux sciences techniques et tertiaires (tendance vente). Le réaménagement de ce lycée, construit en 1963 par l'architecte Raymond Lopez a été confié à l'architecte Pierre Riboulet. Cette action valorise autant le quartier que le lycée lui-même en particulier à travers « l'exaltation du réseau de circulations : la rue, les places intérieures, l'entrée, les sur largeurs des coursives, suggère que la vie d'un bâtiment ne se limite à ses pièces définies ». *Le Moniteur*, 19 mars 2004.

Fonctions et événements généreux peuvent s'enrichir mutuellement.

La restructuration des lycées et collèges permet de revaloriser le cadre de vie pour les élèves et les équipes pédagogiques.

D'ALEMBERT a une grande notoriété avec ses deux pôles d'information informatique et mode. La Région a décidé en raison de sa saturation, soit de le fermer, soit de sacrifier une de ses branches. Un terrain d'un hectare est nécessaire. Faut-il le relocaliser sur Aubervilliers, sur la Plaine St Denis ?

ROSA LUXEMBOURG, sa création récente a été un grand changement pour ce quartier, il connaît une appropriation positive des espaces publics l'environnant avec toutefois certains de signes de ghettoïsation à prendre en compte.

Les difficultés sont nombreuses et peuvent conduire à des renversements d'images. Le collège Jean MOULIN, considéré il y a 15 ans comme le collège du centre ville, a tendance à devenir un ghetto.

Ces difficultés résultent en partie :

- de la taille trop importante des établissements pour gérer la formation d'élèves en difficulté. La capacité de 600 élèves serait un seuil.
- des structures spécifiques. Ainsi, certaines formations techniques ont une image négative parce que suivies majoritairement par des garçons. Tout élève qui a son BEP devrait pouvoir aller en BAC Pro, mais le manque de place rend ce passage impossible. La filière pro est la plus fragile car les jeunes qui craquent n'ont rien ! Un élève sur deux n'arrive pas au Bac Pro. De plus, en amont, on évite de plus en plus le redoublement en orientant vers les lycées pro. Dans les LP, le problème n°1 est l'absentéisme.
- des populations en difficulté. Aubervilliers s'est construite depuis un siècle à travers l'accueil et l'intégration d'immigrations successives comme : la province, l'Espagne, le Portugal,... le Maghreb..., l'Afrique (le Landy), l'Asie (La Villette). Ceci a des effets sur la population scolaire des établissements scolaires d'Aubervilliers. « Plus récemment, depuis 10 ans, la Commune s'est ouverte en matière d'habitat à la promotion privée y compris de type accession (par rapport à une politique privilégiant le logement HLM menée jusqu'alors). La promotion privée, si elle a reconnu un cadre de vie sociale très développé, a exigé de remédier à un cadre de vie environnemental très pauvre, et à des exigences nouvelles en matière d'enseignement. » Parfois des difficultés peuvent résulter « d'apparitions médiatiques » qui légitiment la mise en scène de « malaises sociaux ». Elles peuvent contribuer à fragiliser les espaces stigmatisés de l'école comme l'illustre la question du voile qui a récemment divisé et donc fragilisé les équipes pédagogiques du collège et lycée HENRI WALLON.

Activités extrascolaires destinées à l'enfance et à la jeunesse

« Les moyens mis à disposition par la ville pour l'enfance et la jeunesse sont considérables ». La multiplication des structures, des moyens et des actions produit une dispersion qui conduit à une forte disparité entre les moyens déployés par la ville et les résultats obtenus et les rend inadaptés tant sur le plan de :

- l'efficacité des services apportés,

- la performance des locaux par leur aménagement, localisation, maintenance.

65 bâtiments publics accueillent des jeunes entre 6 et 17 ans pour des activités extrascolaires, qui recouvrent, Auber vacances loisirs (11), OMJA (8), Sport (39), Culture (7 dont 4 bibliothèques, 1 CNR, 1 Centre d'arts plastiques et l'espace Renaudie).

L'offre paraît riche pour les 6/12 ans et insuffisante pour les 13/17 ans.

Le quartier Robespierre apparaît très peu couvert.

La proposition vient d'être faite **d'initier**, sur un quartier (Emile Dubois ?) sur la base d'un projet politique municipal, une démarche de mise en commun des compétences et des moyens liés aux secteurs enfance, jeunesse, sport et culture. L'évaluation de cette expérience permettrait de réfléchir sur la question des moyens et de la localisation des structures.

Réf. : Note au Bureau Municipal, 15 juin 2003-Christophe Auger, Alice Desprez.

Note au Bureau Municipal, 15 déc. 03-Jacques Salvator, Maire adjoint délégué à la jeunesse.

La culture à Aubervilliers **Diversité et richesse des activités culturelles**

La diversité et la richesse des activités culturelles constituent un atout sur lequel la ville d'Aubervilliers mise depuis 1970. La création du Théâtre de la Commune en fut l'acte fondateur.

Le Théâtre de la Commune a réalisé l'utopie liée à l'idée que « l'avenir du théâtre repose sur ceux qui n'y vont pas ! » en s'implantant en 1965 en banlieue avec l'appui de Jack Ralite, alors maire adjoint à l'éducation et à la culture. « L'aventure théâtrale devient désormais inséparable de l'aventure du public »... Elle a voulu « privilégier la création à l'institutionnalisation de la culture ». *Gabriel Garran*.

Depuis, d'autres initiatives ont suivi :

- s'accompagnant de nouveaux espaces culturels à l'échelle du quartier, de la commune ou de l'Agglomération. A titre d'exemple : 4 bibliothèques (1 centrale et 3 annexes de quartier, services de proximité), le centre d'arts plastiques Camille Claudel, le CNR seul conservatoire de musique et de danse du 93 créé en 1957, les archives municipales, la galerie Angi-ART 'O en 1985, l'espace Renaudie, le théâtre équestre et musical Zingaro en 1989, le cinéma le Studio, le projet Métafort, les Laboratoires d'Aubervilliers en 1994, la Boutique des associations (Aubervilliers compte environ 360 associations), les boutiques de quartier, la villa Mai d'Ici en 2003,...
- donnant lieu à des événements forts comme : le forum-salon-fête des associations, Musique du Monde, Etats Généraux de la Culture en 1987, Festival AUBERNOIR, Printemps des Poètes, RN 2000 (qui n'a pas connu de suite en terme de projet d'aménagement), Musée précaire Albinet 2004 au Landy,...

On peut discerner deux périodes :

- de 1970 à 1995, mise en place de l'essentiel des structures culturelles. Les statuts de la plupart des animateurs datent de cette époque et n'ont pas changé.
- les années 2000, développent des réponses en adéquation avec les mutations urbaines.

Rechercher différentes formes d'innovation technologiques, industrielle et économique d'un côté, sociale, sociétale, culturelle de l'autre, **la créativité sous toutes ses formes devient un enjeu essentiel pour le développement urbain.**

3. ENJEUX... ELEMENTS D'ORIENTATION

3.1 Valoriser l'héritage à transmettre aux générations futures

La puissance publique (en charge de services, dotée d'un patrimoine bâti, gestionnaire du territoire) est seule porteuse d'une vision à long terme des intérêts du plus grand nombre, elle est seule capable d'innover en dehors des fantaisies d'un marché économique qui raisonne sur un temps toujours plus.

- Construire une organisation du territoire qui garantisse une occupation sociale et culturelle diversifiée en tous lieux (à occuper ou à réinventer) et assure un équilibre entre les entités territoriales Est-Ouest-Nord et Sud **est à la charge de la puissance publique.**

... en arrêtant des projets ambitieux pour l'avenir, offrant à tous la « qualité urbaine » associée à une offre étendue de mobilité résidentielle, sur les secteurs N.E des cités, sur l'axe Jaurès, sur le Centre, sur le triangle Sud, pour enrayer un risque de décrochage avec le territoire Plaine-Canal soumis à un développement accéléré.

- Valoriser l'environnement par des mesures de correction des nuisances urbaines, cause de la dégradation de la santé du citadin et d'accentuation du risque climatiques, **est à sa charge.**

... en corrigeant naturellement le climat urbain, en s'appuyant sur des ressources utilisées parfois à contre emploi (canal, nappe phréatique, cœurs d'îlots, terrains déclassés...) pour développer un végétal actif, épurateur de l'air, régulateur des écarts de température et par voie de conséquence acteur de la santé.

- Exiger de construire ou rénover avec comme objectif de combattre l'éphémère et la gabegie des ressources, **est à sa charge.**

... en imposant la mie en oeuvre de « constructions durables » appelant des matériaux recyclables, économes en énergies fossiles, économes en fonctionnement et maintenance, employant une climatisation naturelle, tirant parti des apports solaires passifs à des coûts concurrentiels par rapport aux produits en cours de construction. Exiger aussi pour ne pas avoir à détruire dans 30 ans des espaces bâtis obsolètes et coûteux ou retrouver de nouvelles friches.

- Lutter pour enrayer et faire disparaître sur le territoire les espaces de non droit issus d'une attitude de mépris ou d'une volonté d'exclusion, **est à sa charge.**

... en imposant des pratiques économiques en osmose avec les autres fonctions urbaines, pour obtenir l'installation d'entreprises propres et intelligentes, respectueuses de l'environnement et attentives aux lieux d'accueil et aux personnes.

- Multiplier et soutenir les initiatives destinées à élargir les modes d'accès et de contribution du citoyen aux savoirs, aux connaissances pour obtenir le développement d'une invention quotidienne de la ville et relayer l'initiative institutionnelle, **est à sa charge**.

... en poursuivant le développement des pôles d'échanges et de services sous forme d'antennes intégrées au sein des unités d'habitation : boutiques d'échanges et de services, boutiques des actions solidaires et du droit, ateliers d'initiative environnementale, bibliothèques de rues, musées éphémères (Musée Précaire), ateliers scientifiques (Main à la Pâte, Petits débrouillards), laboratoires de création artistique...

3.2 Soutenir l'initiative citoyenne aux plans culturel, éducatif et artistique

LA CULTURE COMME CLE DU XXIème SIECLE

Depuis le « contrat naturel » esquissé à Rio, se forge une nouvelle exigence, celle d'un nouveau pacte entre les hommes : « un contrat culturel ». La culture apparaît comme la clé du 21^{ème} siècle. « Vivre mieux ensemble » nécessite le choix de la qualité, celui de parier sur le partage, celui de la solidarité.

L'initiative mondiale de croissance durable ne peut s'affirmer que sur la base du développement culturel.

Ce dernier doit répondre à trois objectifs :

- « promouvoir de nouveaux modèles de développement, conjugués à de nouvelles politiques culturelles,
- promouvoir la diversité culturelle,
- promouvoir une nouvelle dynamique culturelle de changement social ».

Rapport de la commission mondiale de la culture et du développement, Président :Javier-Perez- De Cuellar, 1994.

Culture-échange

La ville contemporaine est le territoire au sein duquel s'expriment les cultures de tous continents. La longue histoire du cosmopolitisme sur Aubervilliers a conduit à une découverte mutuelle et un enrichissement entre communautés françaises, espagnoles (Cristino Garcia), portugaises, maghrébines, africaines, sri lankaises... attirées en ce site pour raisons de travail et donc nécessairement plus enclines à partager leurs ressources pour renforcer la solidarité. On peut s'interroger sur le maintien à long terme de l'échange culturel dans une société de la mobilité où les groupes sociaux et culturels, les individus, sont frappés par un isolement grandissant, un repli existentiel.

Lieux

Aujourd'hui les initiatives sont portées par les mouvements artistiques, les associations, elles s'expriment dans les équipements culturels, lors de manifestations festives sur la voie publique, mais aussi hors des lieux institutionnels : dans les bistros, les restaurants, sur les murs de la ville, dans la rue par l'habillement...

Enjeux

« La culture fabrique de l'identité, favorise une capacité de réflexion, d'élaboration personnelle dans le rapport à l'autre ». Les mutations en cours nécessitent de développer une synergie « entre formation, éducation et sensibilisation, pratique et rapport à la création, aux œuvres » *Guy DUMELIE*.

La majorité des structures importantes bénéficie d'un financement de l'Etat et des Collectivités Territoriales. Le budget municipal modeste, 70 €/habitant, est inférieur à la moyenne nationale, pour 99€/habitant à St Denis, 88 €/habitant à Bobigny...

Les activités culturelles sont de ce fait fragiles.

La logique intercommunale pourrait s'attacher davantage à des formules « carte unique » de façon à ce que le territoire intercommunal connaisse une répartition équitable sans zone d'ombre (ex : les bibliothèques).

Une culture disponible

Le secteur culturel reste aujourd'hui déconnecté de l'aménagement alors que les espaces culturels sont des éléments structurants du système social et urbain.

Quels espaces culturels (bâtis et non bâtis) pour quels territoires ?

L'hypothèse de travail est celle d'une mise en réseau des lieux culturels plutôt que leur concentration.

On peut considérer que les orientations s'expriment de trois façons :

- les lieux culturels deviennent les porte-drapeaux de la régénération urbaine.

Aujourd'hui, les priorités connues sont :

- le CNR de musique et de danse (actuellement situé au sous-sol d'une école maternelle),
- la nouvelle bibliothèque centrale et médiathèque.

Faut-il retenir la logique de proximité ou la logique de réseau ? Avec quatre bibliothèques de quartier peut-on répondre aux nouvelles exigences sur la lecture ?

Un nouvel équipement de centralité pourrait être situé dans un des « quartiers », en facilitant son accessibilité.

La localisation de ces deux équipements doit s'inscrire dans l'orientation prise de privilégier la mise en réseau de pôles répartis sur tout le territoire communal pour contribuer à sa valorisation.

- les constructions « abris de la culture » (théâtre, patrimoine bâti...) deviennent des symboles et des repères dans la ville.

Le bureau du patrimoine au service de la culture du Conseil Général 93 mène un diagnostic patrimonial sur les communes d'Aubervilliers, Drancy, Pantin et Saint Ouen. Les premières investigations ont montré la présence d'un patrimoine architectural témoignant de l'histoire urbaine d'Aubervilliers comme :

- des anciennes fermes avec des cours successives pouvant témoigner de l'histoire rurale d'Aubervilliers. Aujourd'hui, certaines fermes (ex. : rue Heurtault) sont restructurées et densifiées avec des investissements à court terme bradant ce patrimoine ;
- des constructions des années 1930 portant sur différents programmes comme HBM, bains-douches, écoles, conçues notamment par l'architecte Roland Boudier, illustrent les exigences municipales de qualité architecturale et urbaine de cette période ;
- récemment, quelques constructions font preuve d'une grande qualité architecturale et d'une grande attention à la valorisation urbaine, comme la Documentation Française, le lycée Le Corbusier, le collège-lycée Rosa Luxemburg, la passerelle de la Solidarité sur le canal...

Autant d'éveils pour redonner à la ville et à sa population une identité et pour affirmer combien « la dimension culturelle reste fondamentale et pas une culture au rabais, mais une culture exigeante et créative » *Jack RALITE*.

- l'innovation et la créativité comme nouveau paradigme et comme enjeu essentiel pour le développement urbain.

Les artistes (professionnels et amateurs) sont des acteurs de la revalorisation de la ville.

Leurs actions peuvent s'articuler autour d'un projet porteur d'une vision d'un « vivre ensemble urbain », projet qui s'inscrit dans les évolutions fondamentales du rapport entre société et culture, et dont la dynamique est d'autant plus forte qu'elle regroupe des compétences multiples, basées sur le primat de l'action en réseau.

Promouvoir la culture artistique en s'appuyant sur les pratiques ancrées comme sur les émergentes.

Un exemple, concernant ces dernières, pourrait être la mise en œuvre d'un « Observatoire des Biotopes Artistiques », pour faciliter le développement et la mise en réseau d'expériences de type : pépinière d'entreprises culturelles (comme celle initiée par la « Villa Mais d'Ici »), mais aussi soutenir les initiatives spontanées émanant des nombreux groupes d'artistes amateurs (à l'image des groupes de « musiques

actuelles » de « rap »...) dispersés dans la ville... mais acteurs d'un « réseau informel de culture ».

L'action publique en matière de culture ne doit-elle pas se développer aussi hors les murs des grands équipements :

- pour bénéficier pleinement des cultures métissées, qui s'inventent dans les quartiers, ou des patrimoines culturels que portent les populations des migrations passées et présentes ?
- pour présenter une alternative à la « société du spectacle » et son industrie culturelle qui prend place dans le quotidien et distille ses modèles inhibiteurs ?

On peut penser que la commune, dans le cadre du nouveau paysage construit (communauté d'agglomération), du fait de sa proximité du citoyen, de sa capacité de saisir des phénomènes du quotidien, doit s'orienter : vers une aide au développement, vers de nouvelles formes de soutien des initiatives culturelles, qu'elles soient à caractère expérimental, relevant d'une conservation des traditions et folklores, qu'elles aient pour fonction la découverte et la connaissance du patrimoine classique ou tout simplement permettent la découverte des cultures souterraines ou émergentes.

En appui sur ses piliers culturels actuels, Aubervilliers... demain un réseau d'échange entre 100 laboratoires de découverte, d'apprentissage et de construction culturelle ?

3.3 Redéfinir la qualité urbaine en terme d'exigences de confort, de santé, d'économies de ressources

Droit à la ville - Droit au logement

Le droit à la ville doit être une garantie d'accès à un cadre de vie de qualité, qualité de service, qualité d'usage, qualité de relation, qui conduit à faire état d'exigences en tous domaines ; il nécessite de rendre à l'espace public sa fonction de cohérer les initiatives citoyennes et d'en favoriser l'expression.

Le droit à la ville se manifeste concrètement par des actes de jouissance d'un cadre de vie dont la qualité est un des attributs essentiels. Le droit à la ville, c'est bénéficier d'un logement convenable, avoir un travail rémunérateur, s'installer familialement, habiter une ville commode, saine, respectueuse de l'environnement et exercer son droit de participer à la cité, à son organisation, à sa conception.

Aujourd'hui le logement n'est pas qu'un bien ; c'est le droit d'exiger de ne pas vivre en marge de la société urbaine en raison de son mal logement ou de son non logement. Le garant en est le service public local du logement qui organise l'offre locative sur le bassin d'habitat.

Santé et confort urbain

L'habitant d'Aubervilliers dispose de 8 000 cm² d'espaces verts publics (moins que le Parisien), heureusement la surface d'espaces verts offerts à un usage collectif (propriété publique et para publique) rapportée au nombre d'habitants est encore supérieure.

Le végétal est un genre de poumon externe, aux fonctions épuratives, régulateur des températures et de l'humidité et de surcroît mangeur de CO₂.

Le potentiel végétal d'un territoire est un indicateur de la qualité santé dans la ville, il n'est pas à l'heure actuelle calculé. L'analyse des photos aériennes et des visites sur terrain corroborent cette évaluation quantitative :

- intense couverture des sols par les constructions et autres ouvrages de voirie,
- faible couvert végétal dans la majorité des îlots,
- faible compacité végétale sur les territoires plantés ou cultivés et un fort taux d'imperméabilisation des sols.

Cette situation est un facteur d'aggravation du confort et de la santé en période d'été dans la mesure où le rayonnement solaire, transformé en chaleur par ces corps inertes, est en partie stocké dans la ville et diffusé à la façon d'un radiateur qui chauffe l'air ambiant. Faut-il alors étendre le rafraîchissement mécanique aux espaces de séjour (bureau, logement, véhicule...), comme d'autres utilisent des canons à neige sans souci des énergies non renouvelables consommées et pour oublier un climat perturbé ?

Cadre bâti et confort climatique

Les immeubles de bureau de facture récente ignorent superbement les principes d'efficacité énergétique et de gestion économe des ressources naturelles, quand ils déroulent des façades de verre au mépris de l'exposition en corrigeant l'erreur de conception par une installation de climatisation énergétivore (période d'été), ou lorsqu'ils opèrent l'hiver la transformation aberrante de l'électricité en chaleur pour chauffer les locaux. Le confort intérieur de ces nouvelles enveloppes est au prix d'investissements et de coûts de fonctionnement d'un autre âge, ils mettent par ailleurs en échec la mise en application du Développement Durable.

L'habitat collectif et l'habitat individuel n'offrent pas un grand confort climatique à leurs occupants du fait de l'ancienneté relative d'un parc de logements conçu sans prise en compte d'exigences environnementales.

Le bien-être recherché en toutes saisons, appliqué à une si grande variété de constructions, ne doit-il pas être trouvé dans des actions globales de production et de gestion du climat urbain ?

Certaines opérations en copropriété, mises en service récemment dans le secteur Villette, ne semblent pas mettre en œuvre la notion de contribution à la valorisation du climat urbain (imperméabilisation forte de la parcelle, végétation arborée ignorée).

Qualité résidentielle

La ville est un lieu d'attraction des populations précarisées à la recherche pour leur survie d'activités rémunératrices. Les Magasins Généraux, le Pôle Haie Coq, l'axe d'embauche journalière H.Barbusse, les ateliers de confection de la cité de l'ASGO et d'autres sites dispersés, à divers titres (activités déclarées ou informelles), entretiennent directement ou indirectement la pression qui s'exerce à Aubervilliers sur les logements sans confort, ou insalubres, voire même les abris de fortune.

La commune, via l'Office d'HLM, procède continuellement au relogement des familles fragilisées sans pour autant obtenir une réduction des listes d'attente (3800 demandeurs en logements).

L'offre locative de logements est diversifiée, elle est en partie due à une longue tradition d'implantation de logements sociaux sur le territoire (en tous quartiers) bien que la plus grosse partie du parc social se trouve au Nord-Est de la commune.

L'actuelle politique de réduction des investissements en matière de construction de logements sociaux (50 000 pour 90 000 logts nécessaires) et de démolition du parc HLM (loi Borloo – démolition programmée de 40 000 logts par an), s'accompagne pour certains bailleurs sociaux (sur le terrain des cités) d'une politique d'attribution sélective où chaque immeuble tend à faire l'objet d'un rangement catégoriel des populations accueillies, isolant ainsi progressivement les « indésirables familles lourdes » dans les parties les plus dégradées de chaque parc (OGIF rue Hemet).

La mise en œuvre de la « résidentialisation » (cf. rue du Pont Blanc France Habitation) marque une étape de régression quant au rôle traditionnellement imparté à la ville : celui de moteur de socialisation.

La « résidentialisation » conduit à rendre à terme l'espace public insécure, du fait de son isolement-rejet, en le livrant au contrôle de groupes de pression avec leurs lots de violences ou d'intimidations ou à l'affrontement avec les forces de police. Le modèle qui semble avoir la faveur de certains bailleurs s'inspire du système américain et conduit à une dérive qui remet en cause l'un des éléments du bien public : son patrimoine.

Les démarches anglaises ou allemandes, par exemple, développent des modes de partition de l'espace social qui ne sont pas fondés sur le retrait d'une propriété de son territoire d'accueil. Elles affectent aux groupes de voisinage (cage d'escalier, îlot, quartier) une parcelle de territoire, éventuellement enclos, pour développer une activité partagée sur un thème de leur choix. L'effet est inverse de la démarche discernable en France, puisqu'il favorise et protège l'installation sur les domaines collectifs ou publics d'initiatives citoyennes en aidant à l'appropriation du sol pour des activités conjointes. L'espace public se trouve être alors l'antichambre du logement dont chacun considère être responsable.

Il est frappant de remarquer que sur chaque quartier, en un ou plusieurs lieux sont installés des « check point » contrôlés par des dealers. Ce contrôle soumet les populations habitant à proximité à des formes d'intimidation, quand il ne va pas jusqu'à contraindre le fonctionnement des équipements publics situés dans la zone d'influence. Cette forme de domination-soumission exercée sur le domaine

public est une entrave à son usage collectif. L'éviction est un préalable à l'appel du citoyen à prendre en charge son cadre de vie.

Un observatoire de l'habitat

Il renforcerait et élargirait les objectifs de l'Observatoire de la Société Locale en croisant les savoirs des différents services, habitat, logement, OPHLM, services sociaux, urbanisme... Il sera amené à mener des enquêtes sur la relation logement/habitant dans le parc public existant et dans les opérations récentes.

La prise de conscience de la multiplicité des domaines concernés par la complexité de la condition urbaine a conduit à une démultiplication des intervenants dans un nombre croissant de domaines. Cette démultiplication a souvent produit une nouvelle segmentarisation.

L'observatoire de l'habitat permettrait une meilleure coordination des services sur cette question.

Diversifier l'offre pour un choix de parcours résidentiels

La ville doit nécessairement :

- offrir un choix de situations d'habitat valorisantes,
- faciliter des parcours résidentiels, quelle que soit la solvabilité des ménages,
- rechercher des montages juridiques et financiers qui permettent la variété des programmes et la mixité. Ceux-ci devraient permettre par exemple d'accompagner des nouvelles formes d'accession telles des SCI où les futurs acquéreurs participent à toutes les étapes d'une opération comme : le parti d'aménagement, le programme, la variété des types de logements...,
- définir des chartes d'exigences (Cf. PLH) sur la qualité de l'habitat, en terme architectural, urbain et environnemental. Une telle charte s'oppose à la logique « des logements pauvres pour les pauvres ! ».

La ville doit sélectionner les promoteurs qui acceptent ces objectifs de qualité. Cette charte d'exigences concerne le patrimoine existant comme les constructions neuves conduites par le privé ou par le public. Sur des actions de réhabilitation menées récemment sur le parc locatif privé, il est clair que l'absence d'exigences amènera à court terme de graves dysfonctionnements.

Exemple : La rue Heurtault en offre plusieurs cas (n°34, 60...), le 18 rue Paul Bert avec la transformation bâclée d'une usine en lofts...

L'appel à propositions d'expérimentation "villa urbaine durable" lancé par le PUCA le 16 juillet 2001 peut être pris comme repère dans l'élaboration d'une charte d'exigence spécifique à Aubervilliers.

Cet appel à propositions s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- "les nouvelles constructions doivent d'abord être urbaines",
- "elles devront permettre une réelle mixité, au besoin en initiant des montages juridiques et financiers qui la permettent",
- "leur architecture conciliera les exigences d'une vie personnelle et l'ouverture sur les valeurs et services collectifs",
- "ces réalisations seront durables. Par le gros œuvre et le second œuvre, elles permettront leur transformabilité, elles assureront la santé des occupants, leur confort et veilleront à baisser la consommation d'énergie".

Aménagement et demande sociale

La question « qui doit habiter la ville demain » doit-elle conditionner toute idée d'aménagement ?

Aujourd'hui, Aubervilliers est perçue comme « un territoire qui joue un rôle de refuge pour les populations modestes ». 42 % de sortants entre 1982 et 1990, ... avec appauvrissement de la population résidente.

Comment articuler « requalification ambitieuse » et demande sociale où les populations en difficulté sont fortement présentes ?

Toute action, même ponctuelle, doit s'inscrire dans des perspectives globales (sociale, économique, environnementale...). De plus, elle devrait avoir des effets cumulatifs avec les autres domaines de l'urbain. Ces effets devraient être préfigurés avant et évalués par la suite.

La « requalification ambitieuse » doit permettre de retrouver le goût pour les espaces partagés. Elle doit dépasser la simple opposition public/privé.

Rééquilibrer les quartiers en remédiant aux disparités entre le nord et le sud, l'est et l'ouest.

Chaque opération doit être resituée dans son contexte et donner lieu à des réponses spécifiques et innovantes.

Ainsi, dans les quartiers sud :

- le secteur des Impasses peut se développer en un système de ruelles nord-sud donnant sur un mail planté public est-ouest,
- le secteur Auvry-Quatre Chemins peut demander une végétalisation des cœurs d'îlot pour que chaque logement ait une double orientation, sur l'animation de la RN2 et sur un cœur d'îlot végétal, arboré et calme.

3.4 Affirmer une politique urbaine volontariste pour préserver une offre diversifiée d'activités économiques en adéquation avec les ressources du territoire et les exigences sociales

Le territoire d'Aubervilliers présente de multiples visages en matière d'offre d'activités économiques. Cette diversité s'exprime tant sur la nature des productions et des emplois proposés que sur l'occupation urbaine de cette offre d'activités.

Surtout, il apparaît que nous vivons depuis une dizaine d'années une mutation historique de ce territoire, dans le prolongement de la désindustrialisation massive qui s'est manifestée à partir des années 60 et qui a été relayée par un choix régional de faire de la Plaine Saint-Denis un pôle majeur de développement tertiaire.

Cette mutation est irréversible. Elle est radicale. Néanmoins, elle n'est pas achevée.

Les choix qui seront faits pour l'accompagner, pour en atténuer les effets négatifs sont déterminants. Des orientations alternatives semblent possibles, mais doivent être prises rapidement. Elles suggèrent des choix volontaristes.

La diversité des fonctions économiques pour une plus grande cohésion des formes urbaines

Sur la base des principaux éléments de constats que nous avons évoqués précédemment, les axes de réflexion suivants peuvent ainsi être mis en avant :

- **la réduction des fractures urbaines qui se sont développées fortement** ces dernières années : ces fractures concernent l'est et l'ouest de la ville, la Plaine Saint-Denis et « le reste », mais aussi des secteurs d'activités plus diffus avec leur environnement,
- la réduction des fractures sociales et culturelles **entre deux mondes de plus en plus distincts**, avec une inadéquation croissante entre l'offre locale d'emploi et la demande (voir ci-après : emplois),
- le maintien, voire le développement **d'une diversité de fonctions économiques** sur ce territoire, étant entendu que le marché tend naturellement à fragiliser nombre d'entre-elles :
 - petites cellules de 100 à 200 m² pour PME au sein d'espaces organisés (4 à 5.000 m²) et assumant les contraintes de fonctionnements,
 - des quartiers d'activités permettant le maintien dans de bonnes conditions d'activités de production : organisation permettant une atténuation des contraintes urbaines, et un ancrage performants aux réseaux d'infrastructures,

- des sites permettant une rationalisation d’activités aujourd’hui mal maîtrisées (commerce de gros notamment)...
- la structuration d’une offre commerciale et de services **relativement** concentrée et structurante dans l’affirmation des politiques territoriales de la commune :
 - ancrage de pôles commerciaux structurants dans le centre-ville, aux « Quatre Chemins » (en lien avec les fonctions urbaines qui pourraient être attribuées à la RN2, en partenariat avec Pantin), sur le secteur Cochenne-Vaillant,
 - limitation de l’essaimage qui, à terme, se traduit souvent par une vacance et une déqualification de l’offre ;
- la valorisation de ressources spécifiques du territoire : **valorisation** économique du canal (une étude est en cours sur cette approche), valorisation économique du fort d’Aubervilliers,
- la préservation des « traces » de la culture industrielle et ouvrière qui **marque** Aubervilliers depuis deux siècles. Cette logique a-t-elle un sens en terme d’activités économiques viables, en terme de patrimoine... : identification précise et préservation du patrimoine architectural industriel, valorisation de cette culture et cette identité industrielle comme facteur d’attractivité de ce territoire ?

La diversité des fonctions économiques pour une plus grande variété des formes d’accès à l’emploi pour tous

Sur Aubervilliers, les indicateurs de précarité et d’exclusion sociale sont nombreux et extrêmement préoccupants : faible niveau d’activité et de qualification, taux de chômage (23%, contre 17% en Seine St Denis et 12% en Ile-de-France), niveau de dépendance accru aux prestations sociales...

Par ailleurs les formes d’emplois précaires se développent aussi fortement : emplois à l’heure ou à la tâche organisés de façon plus ou moins formelle, emplois liés à une économie informelle en relation avec un échange marchand aux composantes ethniques...

Un dispositif très volontariste d’accompagnement social est engagé depuis de nombreuses années pour tenter d’apporter des réponses à cette situation.

L’accès à l’emploi, ou du moins à un processus d’insertion sociale, puis économique, qui autorise l’employabilité constitue un enjeu majeur dans le prolongement de ces dispositifs.

Or l’axe dominant de la mutation économique qui se manifeste sur la Plaine Saint-Denis et qui se répercute sur l’ensemble d’Aubervilliers n’apporte pas le cadre propice à cet accès à l’emploi. Les impacts de ce développement suscitent au contraire une fragilisation des activités susceptibles d’entrer en écho avec la demande locale en apportant une offre diversifiée et parfois ne nécessitant pas une forte qualification.

De fait, la question de l’emploi, au-delà de **la question cruciale de la formation, nécessite** de préserver les conditions du maintien de cette activité diffuse et

diversifiée (petites unités industrielles ou artisanales, activités de services, lieux permettant l'accompagnement à la création...).

Elle nécessite aussi d'explorer d'autres formes d'activités, sur le champ de **l'économie solidaire** et de permettre leur épanouissement.

Elle nécessite enfin la rationalisation des fonctions économiques **qui génèrent** les emplois souterrains, précaires et en soi porteur d'exclusion.

4. MUTATIONS DE L'ORGANISATION URBAINE

4.1 Penser le futur... « Les 3 moteurs de la qualité urbaine »

Ce chapitre est construit pour que soit présentée une déclinaison concrète du concept de Développement Urbain Durable & Équitable. Les trois domaines cibles sont donc abordés successivement dans un développement prospectif construit sur des propositions concrètes.

- Équité sociale et expression citoyenne,
- Efficacité économique,
- Qualification environnementale.

4.11 L'équité sociale et l'expression citoyenne

Mémo

63 000 habitants.

29,7% de la population est étrangère, elle représente 22% de la population logée dans le parc social.

12 350 logements sociaux sur un total de 28 700 logements.

77% des résidents sont locataires.

34,6% des résidences principales construites avant 1949 (Plaine Commune : 29,1%).

23% taux de chômage, 48% taux d'actifs.

32,6% des ménages sont constitués d'une personne.

15% des habitants ont plus de 60 ans et 42% moins de 29 ans.

Source : RGP 1999, Obs. Soc. Locale.

Le dispositif en place

La politique sociale mise en place depuis de nombreuses années se caractérise par un champ large d'initiatives municipales :

- offre locative offerte par un parc social important (nbre de logements...),
- Maison de l'Habitat,
- actions contre l'habitat indigne et les causes de saturnisme,
- traitement des copropriétés en difficulté,
- actions de soutien aux plus défavorisés (Restaus du Cœur, Épicéa...),
- initiatives relais en matière de para éducatif,

- dispositifs de vigilance et de prévention en matière de médecine publique (hygiène et santé),
- développement d'emplois de proximité, d'aide à domicile,
- actions en direction de la population âgée (aide à domicile, portage repas, service,
- réparation, studios et logements foyer, maison d'accueil non médicalisée),
- dispositifs de contact citoyen (Boutiques de Quartier, Maison des Projets, Comités de Quartier, Maison des Associations),
- aides financières et prêt de locaux aux associations,
- Caisse des Écoles,
- Office Municipal de la Jeunesse, etc.

Demande sociale interne et externe

La situation géographique d'Aubervilliers (aux Portes de Paris, accolée au pôle économique des Magasins Généraux, mitoyenne de la zone d'emploi de Roissy...) opère une attraction forte sur la population francilienne à la recherche d'emplois précaires, à faible degré de qualification... prolongeant en quelque sorte l'histoire des 150 années passées.

Cette situation induit, d'un côté, une exploitation de la misère par une offre renouvelée d'accès à l'habitat indigne (à l'instigation des « marchands de sommeil ») et d'un autre, une demande forte et jamais tarie d'accès aux logements sociaux de la commune.

D'autres phénomènes, tels : la difficulté d'accéder à des emplois stables, l'augmentation de la durée de vie (entre 1990 et 1999 la population d'Aubervilliers âgée de 60 à 74 ans a augmenté de 17,8%)... sont aussi cause d'un renouvellement permanent de la demande sociale.

Les causes externes ou internes s'entremêlent, plaçant la commune dans une situation insatisfaisante malgré les dispositifs sans cesse renouvelés de soutien aux populations accueillies et recueillies.

Malgré un contexte économique et social insécure, il se développe actuellement de nombreuses initiatives pour tenter de raffermir le lien entre les sphères de la décision publique, les services publics et la population. Une population trop longtemps incitée, par divers dispositifs, à se charger de la relance de l'économie par l'accroissement de ses dépenses de consommation, voire de son endettement...

La participation citoyenne aux affaires de la cité reste un relais à l'initiative des services publics des collectivités locales et territoriales, elle offre aussi une alternative en matière de cogestion des phénomènes urbains et des comportements induits.

La voie étroite d'un nouveau partenariat entre société et citoyens, au vu des initiatives en cours, semble passer par la transformation de la notion de concertation (recueil d'avis) en un processus de sensibilisation et transfert de savoirs/co-conception/gestion partagée, associant étroitement collectivité et communautés dans le but de libérer l'expression individuelle dans un cadre collectif et de refonder l'esprit de responsabilité au regard de l'intérêt général.

La voie étroite laissée semble être l'amplification de la participation citoyenne aux affaires de la cité, autour de l'idée de « concevoir ensemble » la façon de qualifier les espaces de la relation à autrui, de définir les formes de prise en charge citoyenne.

La présence sur le territoire de la cité de groupes pionniers (créateurs-entrepreneurs artistiques, ateliers habitants, associations à vocation scientifique...), inspirés par la démarche d'éducation populaire, agissant pour la diffusion des savoirs, est annonciatrice d'un mouvement appelé à relayer les initiatives municipales pour développer une citoyenneté active.

Nouvelle responsabilité citoyenne

Les initiatives développées dans le domaine de l'habitat, porteuses de changement dans les attitudes, peuvent consister à renégocier les règles d'usage à différentes échelles territoriales : le logement, la cage d'escalier, l'immeuble, l'îlot, le quartier...

Elles peuvent prendre la forme de soutiens à la constitution de groupes de voisinage à chaque échelon spatial en les aidant à organiser leurs relations et en leur attribuant un rôle d'acteurs dans la conception des lieux de vie et la prise en charge des actions de valorisation qui y ont trait. Il devient alors envisageable d'expérimenter des formes de gestion-valorisation en partenariat du bien collectif par l'accès à des budgets d'entretien et de fonctionnement.

Cela permet, dans ce champ de « liberté responsable », de remplacer progressivement la standardisation de la vie génératrice d'attitudes passives par l'invention et la dynamique de masse (l'OPAC du Pas-de-Calais, dès les années 80, a mené avec succès cette politique de participation et responsabilisation des populations sur son parc).

Ces démarches pratiquées à une large échelle en Europe du Nord montrent que c'est par la liberté de s'exprimer, de communiquer en s'appropriant sa fenêtre, son balcon, son escalier, que renaît l'idée et le plaisir de penser et de faire en commun : la rue, le quartier, la ville...

Ainsi pourraient se redéfinir progressivement les usages et les règles qui s'appliquent à l'espace public, propriété de tous, mais aussi pourraient être tracées les perspectives d'évolution de ce qu'on peut appeler aussi les « espaces servants ».

Les Comités Consultatifs de Quartier (créés en 1997) et le réseau des « Boutiques de Quartier » entrent dans ce cadre, et constituent une première trame de ce réseau d'échange en formant un maillage entre quartiers. Dans ce schéma de pensée, il doit pouvoir s'articuler d'autres maillages plus denses attachés aux pôles de vie, tels ceux émanant des unités de voisinage (îlots), ceux des unités d'habitation (immeuble) et jusqu'aux groupes d'escalier, de façon à

offrir à chaque citoyen une possibilité de prendre place selon son choix dans le processus de création, de décision et de mise en œuvre de la qualité urbaine.

4.12 L'efficacité économique (impératifs urbains/logiques économiques)

Mémo

*23 900 personnes ont un emploi effectif.
54% ont un emploi hors département 93.
27% des actifs résident et travaillent à Aubervilliers.
18,6% travaillent dans le département 93.
48% des ménages n'ont pas de voiture.
11,3% des 15 ans et plus ont un Bac + 2 et sup.
Les emplois qui se créent requièrent une qualification professionnelle que ne possède pas la population au chômage (22,6%), selon les sources syndicales, en mai 2004 près de 7000 Albertivillariens ne trouvent pas de travail.
1080 entreprises artisanales sont implantées sur la Commune (19% Métaux et mécanique, 30% Bâtiment, 12% Cuir & Textile ...).
Source : RGP 1999, Obs. Soc. Locale.*

Le foncier bâti d'entreprise

Les lieux d'activités économiques génératrices d'emplois entrent dans la catégorie des « lieux servants et servis » consentis ou aménagés par une ville.

Pour les entreprises, sociétés, commerces, les installations ou les départs sont dictés uniquement par l'évolution d'un marché externe aux préoccupations des autochtones, un marché pour lequel les critères de choix sont : la cote du foncier, la desserte du site, les caractéristiques du bassin d'emploi (coûts de main d'œuvre et éventail des qualifications et compétences disponibles) et plus spécifiquement pour les commerces le potentiel de vente.

Aujourd'hui, compte tenu de la mobilité, consentie et acquise, de la main d'œuvre en région parisienne, les emplois créés ne s'adressent plus ou peu aux résidents de la ville.

Pour le territoire de la ville, la recherche d'équilibre, d'harmonie, est soumise à ces aléas. Le territoire en supporte les contraintes, parfois les nuisances et lors de fermetures ou de relocalisations, il en garde les stigmates (friches) ou supporte une dévalorisation lors de changements d'affectation du patrimoine bâti (de l'atelier de production au dépôt).

La gestion prospective de la ville

Sur le volet de la dynamique économique, cela nécessite la prise en compte des stratégies externes des sociétés (court et moyen terme), tout en définissant un cadre d'exigences apte à entraîner une valorisation continue du cadre de vie et de travail. Une telle démarche est actuellement mise en œuvre dans le projet de renouvellement urbain engagé du quartier du Landy.

La projection à long terme impose de disposer d'une vision patrimoniale du cadre bâti d'entreprise, sous peine de recommencer éternellement à bâtir la ville aux frais des citoyens.

Les actions passées ont montré que les patrimoines désaffectés peuvent se révéler être de véritables ressources urbaines, par leurs capacités à supporter une mutation de leurs fonctions premières (le Centre de Recherche de St Gobain, la « darse » dite du Bassin d'Aubervilliers, les Ateliers Municipaux, des logements en lofts...), ou par leur aptitude à accueillir des lieux de création culturelle publics ou privés (les « Laboratoires d'Auber », la « Villa Mais d'Ici »...).

Il semblerait nécessaire à l'avenir, pour garantir l'effet valeur ajoutée qu'exercent ces patrimoines spatiaux et architecturaux sur la ville, de mettre en place des outils d'évaluation préalable aux projets de démolition ou de transformation les concernant. Des outils d'analyse de toutes les ressources offertes par ces sites et constructions au regard d'un écobilan, et de scénarios prospectifs explorant l'effet sur le lancement de dynamiques sociales, culturelles, économiques combinées.

Les patrimoines anciens à rénover ou à transformer, ainsi que les établissements à vocation économique à construire, doivent d'urgence répondre aux exigences futures tout particulièrement en matière, de consommations d'énergie (immeubles tertiaires récents...), de consommation d'espace (parcelles de garages boxés en cœurs d'îlots, ou de nuisances : bruits ou pollutions liées au trafic ou à l'activité interne (garage des bennes à ordures « Propreté de Paris » rue Claude Bernard...).

Des conditions impératives pour enrayer le processus de dégradation du territoire et offrir d'une part, une image attractive aux investisseurs et, d'autre part, la confirmation aux Albertivillariens d'une maîtrise concrète des changements.

Économie et attente sociale

Les usagers de la ville et leurs représentants élus sont les garants d'une valorisation continue de la « Cité ». Les années 2000 s'ouvrent sur l'ouverture de « Forums locaux citoyens » qui font état d'une demande de la société civile d'élargir l'initiative économique sur le champ de l'économie solidaire (créatrice d'emplois de proximité) sur le soutien au système coopératif... Des domaines de l'activité économique qui complètent utilement le panel des gisements d'emploi par le lien étroit qu'ils tissent avec les lieux de vie.

D'autres initiatives concourent à renforcer le lien entre l'entreprise et les usagers permanents de la ville. Au rang de celles-ci se trouvent : les cités artisanales (rue Karman...), les pépinières d'entreprises et autres formules apparentées, les pôles de formation interentreprises, les centres de post formation tels les « Écoles de la deuxième chance », et d'autres formules qui s'inscrivent en ressources du quartier, au même titre que les équipements publics de proximité.

Ces sites, par leur échelle et leurs fonctions, sont en capacité d'offrir aux quartiers d'accueil une vie fondée sur l'échange continu de savoirs, le développement d'initiatives solidaires... à la différence des opérations traditionnelles (par exemple en immobilier tertiaire, ou en secteur marchand : tronçon Haie Coq) qui, du fait de leur conception initiale en marge de la ville, offrent au quartier à la fois des espaces déserts hors de leurs heures d'activité, et des personnels employés sans liens avec la vie locale.

Les programmes à venir de restructuration des immeubles sociaux peuvent participer à leur façon à l'intégration de la vie économique dans l'habitat, en concertation avec les occupants et pour répondre à des demandes de voisinage.

Des expériences en cours sont menées en d'autres villes concernant la création de « cellules » de travail intégrées aux immeubles, l'implantation de services associés à l'habitat, tels : des locaux pour les antennes d'aide à domicile, des crèches parentales, des chambres pour visiteurs, des Cyber appart', etc. Ces espaces tarifés sont cogérés et entretenus par des habitants rémunérés par les bailleurs.

Les échanges économiques, entretenus par les communautés étrangères avec leur pays d'attache, génèrent des flux de capitaux, de marchandises et d'emplois importants, laissés à charge des réseaux d'économie informelle ou d'initiatives individuelles. Ce gisement peut-il inspirer aussi des programmes de plateformes d'accueil pour des coopératives citoyennes d'Import-Export de marchandises ou de savoirs ?

Peut-on passer de la dissémination à la polarisation des activités économiques ?

Le territoire de la commune est biface, au nord une dominante résidentielle, au sud des micro pôles d'activités.

Les implantations au sud sont nombreuses et variées, elles semblent répondre, pour partie, à la commodité donnée par la proximité du Bd Périphérique, à l'allègement relatif des exigences urbanistiques édictées par la commune par rapport à celles de Paris, aux faibles charges locatives pratiquées et à une faible densité résidentielle dans certains îlots.

Certains de ces micro pôles sont légitimés par le renouvellement d'implantations plus anciennes (l'axe de la Nationale 2, la rue de la Haie Coq, l'axe Barbusse, les EMGP...), d'autres naissent d'un certain caractère de « zone franche » laissé par les tissus anciens en voie de redéfinition, d'autres encore procèdent au détournement de fonctions résidentielles (copropriété de l'ASGO et ateliers diffus, aux activités présentées comme peu transparentes).

La recomposition des îlots déstructurés des secteurs sud de la commune en introduisant une forme urbaine (intérieure) qui rendrait compatible habitat, artisanat, et équipements publics et qui reconfigurerait le réseau des voies de déplacement, pourrait orienter une redéfinition des plateformes économiques (actuellement diffuses) vers les axes qui les nourrissent.

Un scénario d'organisation urbaine nouvelle apparaît, basé sur une organisation progressive et variée de la mixité tant espérée des fonctions urbaines.

Le tissu urbain pourrait ainsi être constitué de deux trames :

- une « grande trame » constituée par les parcours traversants qui sillonnent la commune (Avenues et Boulevards... Faure, Jaurès, République, Hugo, Barbusse, Réchossière, Karman) et qui renforce les sites d'activité déjà en place (commerce planétaire, confection/production, confection/diffusion, tertiaire, moyenne et grande distribution, PME /PMI...), les organise et définit les exigences pesant sur les fonctions intégrées (habitat...) ;
- une « petite trame » constituée par les îlots intérieurs qui décline, en d'autres organisations spatiales et usages, les rapports d'une dominante

habitat avec l'activité économique diffuse à nuisance zéro et privilégie la dynamique de voisinage, la permanence d'occupation.

4.13 La valorisation de l'environnement

« ... Elle implique de préserver les ressources naturelles épuisables (eau, énergie, matières premières...), d'en garantir leur accès, de conserver un environnement sain et de qualité ».

La qualité urbaine, axes de réflexion en matière d'environnement...

Elle peut trouver des applications en tous lieux : au Centre, à l'Est et l'Ouest, au Nord et au Sud.

Mémo

Surfaces espaces verts et squares.

11,76 ha espaces verts HLM.

1,15 m² / habitant d'espaces verts ouverts au public

(IdF sites urbains 10 m²).

237 parcelles de jardins familiaux.

655 mm : moyenne annuelle des précipitations.

env. - 2,00 m affleurement de la première nappe phréatique.

207 litres par jour et par habitant (eau potable utilisée pour la consommation domestique et les consommations collectives). La consommation domestique est évaluée en moyenne à 150 l/j/p (dont 7% pour l'alimentation).

Le Landy, le Fort d'Aubervilliers, usine d'équarrissage SARIA ...pollutions de sols détectées.

46,8% de la population active utilise les transports en commun, 11% la marche à pied.

5 tonnes de CO₂ sont produites par chaque francilien.

Source : Plan Com Environ.

Ressources des territoires Ouest et Centre

Les ressources du canal, mises en valeur par le projet « Parc Canal » en cours de réalisation, font de ce site un élément majeur de développement et de valorisation des territoires Ouest d'Aubervilliers. L'importance des terrains reconquis sur ce linéaire permet de programmer des aménagements associant habitat contemporain, nouvelles activités économiques et espaces de détente, à proximité du tissu ancien d'Aubervilliers et sur un axe liant le parc de La Villette au centre de St Denis.

Le canal St Denis est aussi un corridor de rafraîchissement ignoré (un climatiseur urbain), du fait de la présence de l'eau (évaporation) et de son exposition aux vents dominants Ouest et Sud-ouest des périodes estivales. L'implantation d'espaces végétalisés en lanières perpendiculairement au canal concourt au renforcement de cet effet de vent.

Il peut, en été, générer sous certaines conditions une baisse appréciée des températures sur les tissus du centre ancien de la Commune (sous le vent), si les futures constructions implantées en rive Est du canal ne font pas masque au déplacement général d'air et si les projets de rénovation des cœurs d'îlots qui se

succèdent vers le Centre sont conçus avec une dominante végétale pour relayer en profondeur cette irrigation d'un air de qualité à température corrigée.

Ce champ de réflexion est un élément qui contribue à associer plus étroitement la forme urbaine en voie de création et la réhabilitation du territoire adjacent (centre ville). Au-delà il conduit à mutualiser les effets générés par la qualification du canal, à savoir son paysagement, une combinaison de nouvelles fonctions urbaines et une qualité santé renforcée.

L'entrée en service de ce « climatiseur urbain » ignoré aurait plusieurs conséquences sur les opérations futures :

- un recours à la végétalisation des toitures des nouvelles constructions, pour amoindrir l'effet du rayonnement solaire sur les constructions, cause d'une augmentation de la température de l'air ambiant et bénéficier de l'évapotranspiration des surfaces végétales ainsi créées,
- la recherche d'une implantation des constructions nouvelles sur une direction Est-Ouest offrant des expositions Nord et Sud aux façades. Effet induit : la possibilité de tirer parti des apports solaires passifs dans la conception des bâtiments et réduire la facture énergétique (réduction des émissions de CO₂).

Ressources des territoires Est et Nord

Le territoire du Fort d'Aubervilliers possède une richesse cachée, celle d'abriter un biotope en formation (végétation spontanée développant une première strate arborée) qui résulte du gel de terrains destinés d'année en année à recevoir « le grand équipement francilien ».

Cette jachère urbaine n'est-elle pas prédestinée ? À quelques pas du Parc de La Villette au cœur de la mégapole, elle offre la possibilité de créer un « Parc de la Biodiversité » qui fait tant défaut à la Région et de surcroît de donner aux populations alentour un site de découverte et une reconnaissance du fait de cette action pionnière qui répond aux nouveaux engagements « Ile de France Écorégion Européenne ».

De tels projets ont déjà été initiés dans les grands centre urbains européens, ils sont destinés à faire découvrir aux citoyens le rôle de la biodiversité comme élément de régénération de la ville et à permettre le développement des initiatives citoyennes en lien avec les espaces de vie (du privé au public).

Vue d'avion, le Fort fait partie d'un « corridor vert ». On observe une continuité végétale entre le cimetière de Pantin, le Fort débarrassé de ses « casse auto », le secteur des jardins familiaux, la verte cité de la Maladrerie, le cimetière d'Aubervilliers et le parc de la cité Jules Vallès. Du fait de son fort potentiel végétal, il s'agit d'un domaine de régulation des écarts climatiques par humidification, d'un domaine d'épuration de l'air urbain (poussières) et d'un site d'absorption du carbone. Ces ressources pour les décennies à venir méritent d'être amplifiées par des actions de plantation d'arbres sur le domaine public et par des exigences constructives (réhabilitation et constructions neuves) à « Haute Qualité Environnementale » ciblées sur la notion de « territoire vert ».

Au-delà d'une reconquête d'un « espace ressource », dont la cité de la Maladrerie est une anticipation, le chapelet de sites verts qui se développe d'Est en Ouest

fait apparaître un autre intérêt : celui d'inscrire une liaison spécifique piétons + cycles entre le Nord-Est du territoire, le centre communal... et le canal.

Les impacts d'une telle liaison, « trait d'union » sur le Nord du territoire, seraient de plusieurs sortes :

- social, par une voie « trait d'union » entre les populations des « cités » et les nouveaux habitants du « parc canal », liaison assurant l'échange entre deux sites remarquables (Fort et Canal) et l'accès à plusieurs établissements d'enseignement ;
- environnemental, par l'articulation de deux axes végétalisés accompagnés d'opérations de valorisation du cadre bâti, mettant en œuvre des exigences environnementales (programmes de réhabilitation du parc social et programmes neufs privés et publics).

Ressources des territoires Sud

Le tissu est construit sur une trame approximativement orthogonale, à la fois périmètre de Résorption de l'Habitat Insalubre et siège d'une artificialisation de la ville par un polygone résidentiel (tours et immeubles sur dalles). Ce territoire est l'expression d'une hésitation quant à la nature de sa revitalisation-valorisation et la réponse à donner en matière de densification compte tenu des exemples malencontreux en place.

Ces territoires sont sectionnés par des voies en éventail (Faure, Karman, Cités, Barbusse, Jaurès) fréquemment encombrées. Ils sont surplombés par le Bd périphérique source de nuisance supplémentaire : bruit et pollution (par exemple, les niveaux de dioxyde d'azote relevés équivalent à ceux mesurés sur des pistes de l'aéroport de Roissy).

L'importante irrigation par les transports en commun (métro et autobus), un maillage serré de rues et de réseaux enterrés (énergie, télécommunications, eau et autres effluents) et des équipements publics variés, en font un site urbain riche d'investissements publics.

À ce titre, les opérations de requalification du patrimoine bâti ou de construction neuve, ainsi que les actions de recomposition-aménagement des domaines publics et privés devraient être conçues pour participer efficacement, à la réduction des nuisances constatées, à l'élimination des logements insalubres et permettre à une population plus importante de bénéficier des infrastructures en place (réseaux enterrés et de surface, desserte transports en commun).

La structure du tissu est composée de trois grandes catégories d'îlots :

- 1- les « îlots verticaux » donnant sur le périphérique,
- 2- les « îlots patchwork » distribués par les ruelles Est-Ouest,
- 3- et les « îlots Faubourg » accompagnant la Nationale 2. et autres Avenues.

Leur requalification commune peut résulter d'un réexamen des fonctions supportées par la trame viaire (entre le Bd Félix Faure et l'Av. Jean Jaurès) qui consisterait à sélectionner la nature des déplacements (piétons, cycles, VL, PL) et les vitesses de circulation des véhicules selon le caractère distributif des voies

(échange centre ville ou irrigation d'îlot) et (ou) leur orientation – *Effets sur la sécurité, la pollution de l'air, le bruit ambiant* –

Elle peut être obtenue pour les types 2 et 3 par des Plans de Masse par îlots privilégiant au cours des mutations la libération des cœurs d'îlots au profit d'espaces arborés et jardins (publics et privés), en lien avec les allées ou des « impasses » sur le modèle de la « villa parisienne » – *Effets sur : la qualité de l'air, l'abaissement des températures en période chaude, l'absorption des précipitations, la fixation des poussières, le renforcement des liens de voisinage* –

Sur le plan du Cadre bâti des immeubles sont aujourd'hui réalisés en Europe et maintenant en France, dans les centres villes, qui intègrent en leur sein une nature pour purifier et rafraîchir l'air intérieur, qui adaptent leur enveloppe pour bénéficier d'apports solaires gratuits en hiver, qui disposent en toiture d'une couverture végétale pour contribuer à la réduction du rayonnement solaire, qui réutilisent partie des précipitations pour nourrir les plantations ou venir en substitution pour les sanitaires de l'eau potable.

La mise en œuvre d'exigences constructives similaires, assorties de Plans de Masse aptes à fournir simultanément les meilleures performances, environnementales, sociales et économiques, semblent en ce territoire de règle.

En tissu dense la qualité urbaine passe par l'énoncé opposable à chacun de priorités qui visent à rendre durables les investissements et servent à la fois l'intérêt individuel et l'intérêt général.

À titre d'exemple citons quelques règles qui, dans ces contextes, tendent à se généraliser :

- consommation en chauffage des immeubles neufs plafonnée à 50 kWh/m²/an (au lieu d'une moyenne actuelle de 200 kWh/m²/an) et en réhabilitation à 80 kWh/m²/an, pour obtenir une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre,
- consommation d'eau potable fixée à 90 l/j/pers au lieu d'une moyenne actuelle de 150 l/j/pers.,
- traitement spécifique des façades exposées au Sud pour optimisation des apports solaires passifs,
- végétalisation des toitures terrasses et écrans végétaux sur façades Ouest (protection insolation),
- installations de capteurs solaires eau chaude en toiture, pour par usage des énergies renouvelables à une couverture de 70% de la demande annuelle en eau chaude sanitaire,
- fixation d'un taux maximum d'imperméabilisation de la parcelle construite ou revêtue (pour libération des surfaces de pleine terre) avec un plafond de 80%.

Premiers pas...

Face aux tensions des communautés, il faut inventer « une vraie communauté internationale » qui redéfinisse « des valeurs communes ». La responsabilité de chacun doit s'exprimer pour réagir face à l'engrenage qui menace la planète.

S'imposent des mutations profondes de tout ordre, agroalimentaires, sociales, sanitaires, économiques... et donc politiques. Une première exigence commune est de « remettre en question l'insatiable consommation d'énergie ».

Inventer la ville... sensibilisation, éducation, expression, action.

Ces multiples champs d'action pour le futur visent à valoriser un territoire, un « bien collectif » du fait des lourds investissements publics réalisés au cours du temps (habitat social, réseaux et voiries, équipements publics et services). La population en place aux couleurs de la planète est une seconde richesse. Dans cette entreprise nouvelle, elle doit trouver les voies de son expression. Une expression partagée et concrétisable immédiatement, car pour « le plus grand nombre » la ville du futur... c'est aujourd'hui.

Des initiatives prennent corps pour défricher nos habitudes attentistes en la matière, c'est le rôle des « jardins partagés » lancés par la Ville de Paris.

Il s'agit de développer une dynamique d'échange entre des porteurs de projets et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels. Ces jardins sont divers, mais portent des valeurs communes de partage, de créativité, de solidarité entre les communautés, d'aide aux personnes en difficulté, de liens retrouvés avec le monde vivant, de respect de l'environnement.

Le « jardin partagé » est un jardin de proximité à l'initiative d'habitants qui désirent se retrouver dans un lieu convivial pour jardiner. Il est planté et entretenu par les riverains regroupés au sein d'une association. C'est un lieu ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre les générations et les cultures, respect de l'environnement et développement de la biodiversité sont de mise. Il permet de tisser des relations entre les différents lieux de vie (écoles, maisons de retraite...). Un tel jardin est confié à une association par convention pour une durée limitée (un an renouvelable jusqu'à cinq ans). L'expérience menée par l'association « jardins de cocagne » en est une initiative apparentée. Ce sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion qui s'insèrent dans des « dents creuses » en friche. A travers la production de légumes biologiques, distribués de façon hebdomadaire à des adhérents consommateurs du voisinage, ces jardins permettent à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel.

Les « jardins familiaux » (237 parcelles à Aubervilliers) ex. : jardins ouvriers nés du passé maraîcher de la commune et qui traditionnellement venaient loger sur les terrains inconstructibles (glacis du Fort d'Aubervilliers) sont à placer au rang de cette découverte sensible du domaine végétal, sensibilité doublée d'une nécessité : celle de compléter les revenus tirés du travail en entreprise.

Aujourd'hui d'autres initiatives essentiellement pédagogiques se développent, tels : les aménagements extérieurs de l'École du Cirque Annie Fratellini qui présentent un panorama de ces végétaux indigènes qui se développent spontanément sur les jachères urbaine, l'initiative menée par l'association « Autour de vous » qui a débuté sur deux places de parking inutilisées et qui

développe un travail avec les enfants du quartier et les écoles sur la ferme Mazier Aubervilliers ne dispose en tous quartiers de petits terrains libres, les « points verts » en attente d'une affectation. Ils sont fréquemment situés en des tissus faiblement dotés dépourvus collectifs, occupés par des logements exigus ou inconfortables, et pourtant ce sont des domaines éphémères, en attente d'un aménagement, qui peuvent être des lieux de découverte et de préfiguration de l'invention sociale et environnementale.

Autre cas de figure que celui de la Maladrerie aux parcelles de jardins suspendus, une richesse peut-être à développer encore par une libération des usages locatifs institués. Du jardin d'agrément... vers le jardin de production ?

4.2 De la banlieue à la ville durable

Description des étapes d'une mutation recherchée, application concrète au territoire physique.

4.21 Anatomie des enjeux

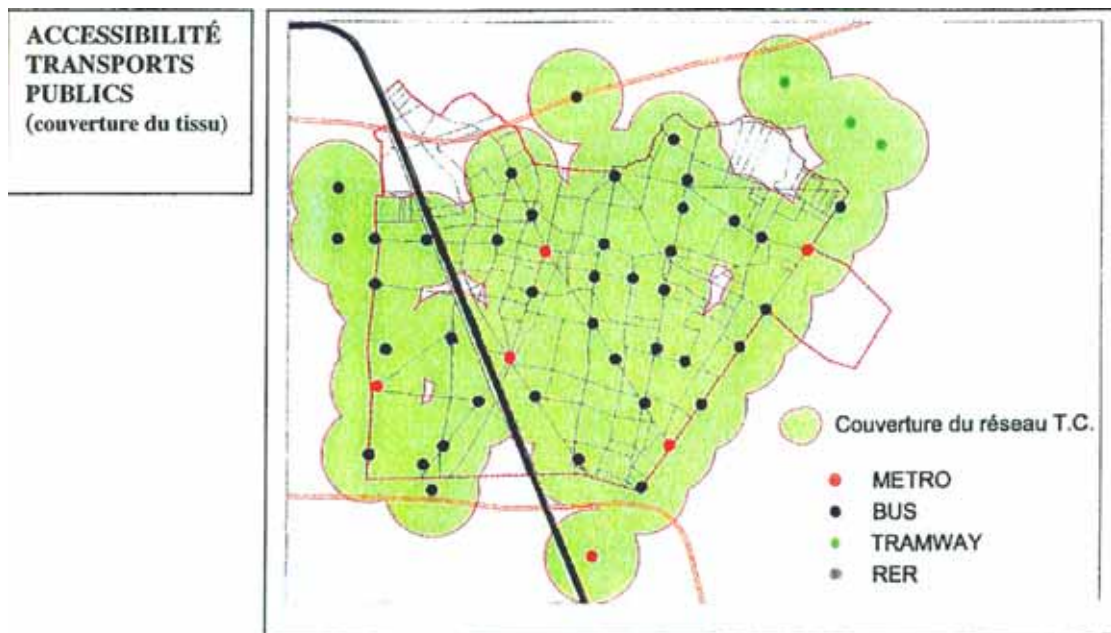
Pour aborder l'état du territoire d'Aubervilliers, nous proposons d'établir une première série de radiographies (l'inventaire exhaustif des cartes thématiques établies par les services communaux reste un inventaire de référence).

Le choix des sujets et leur exposé graphique, guidé par la grille de lecture explicitée au chapitre 1, tente de révéler les atouts et déficiences du corps urbain en matière d'effets sur la santé, de mobilité des usagers, de ressources ou de fragilité physique du territoire, de concentration ou de dispersion de certaines fonctions urbaines (habitat, emploi, services...).

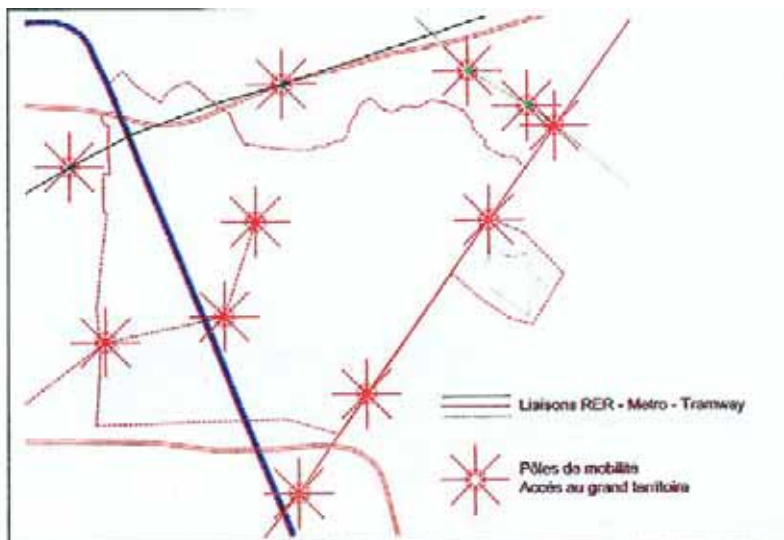
La description anatomique ainsi ébauchée n'est que partielle à ce stade du diagnostic.

Les séquences présentées ont été choisies pour fournir un début de représentation (année 2004) des niveaux de « qualité urbaine » atteints, en se basant sur les indicateurs les plus fréquemment utilisés en la matière en Europe.

De tels outils, qui résultent de l'analyse transversale des phénomènes, plus que d'un rangement thématique des données, pourront être plus finement constitués en phase d'élaboration du PADD et ainsi servir de base à la transcription spatiale des objectifs et stratégies urbaines retenues. Ils permettront ensuite de lire au cours du temps les mesures de correction engagées (phase de suivi –évaluation).



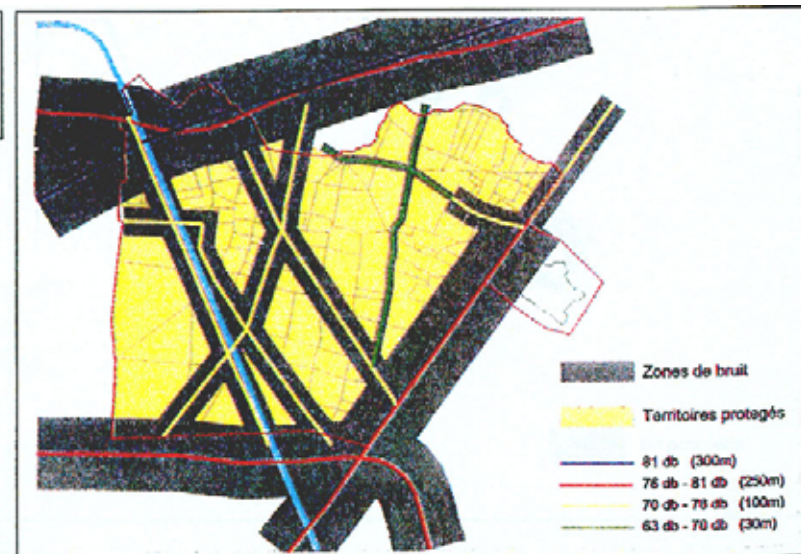
**RÉSEAU TC
GRAND
TERRITOIRE**



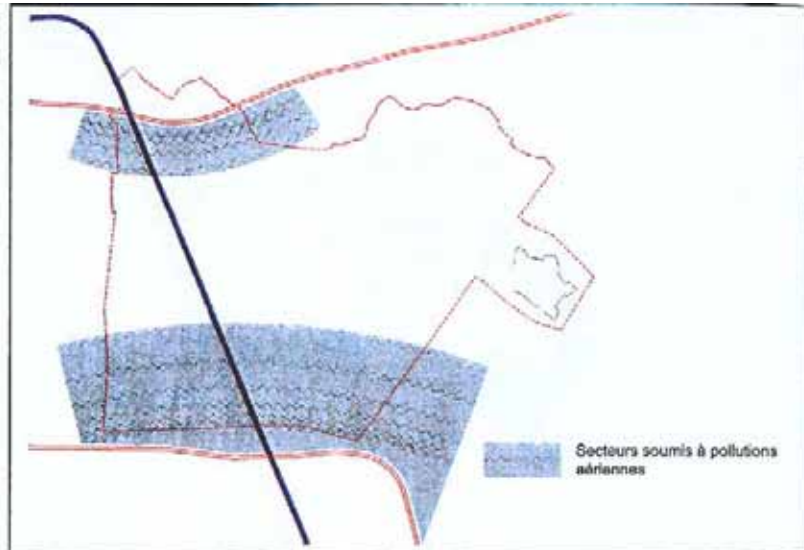
**RÉSEAU
ROUTIER**



**NUISANCES
SONORES**



QUALITÉ DE L'AIR



HYDROGÉOLOGIE



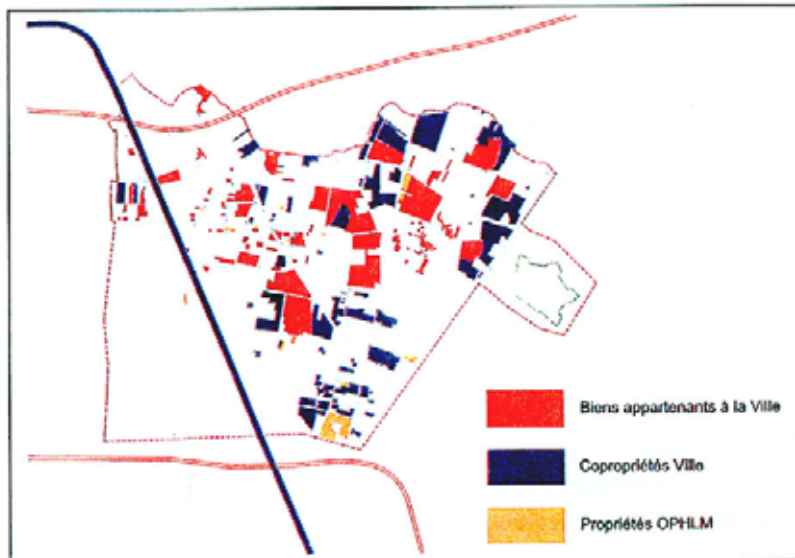
SOLS PERMÉABLES



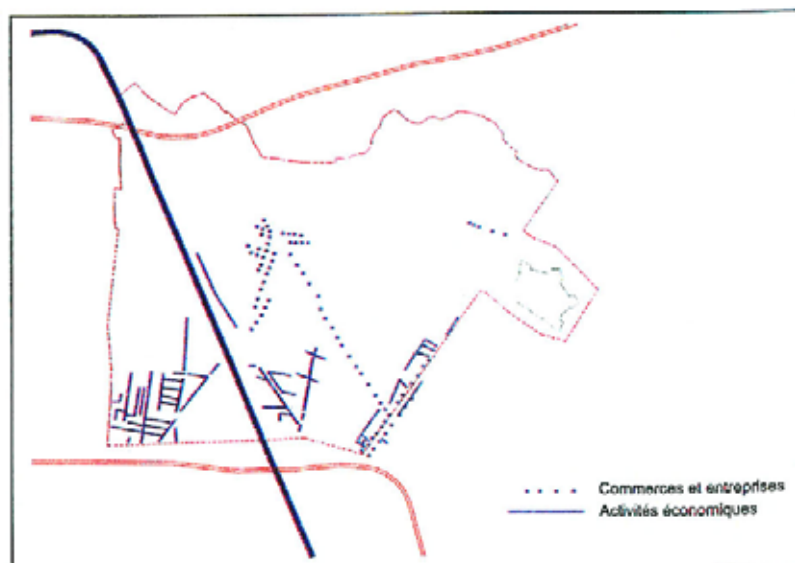
**DOMAINE
VÉGÉTAL
REMARQUABLE**



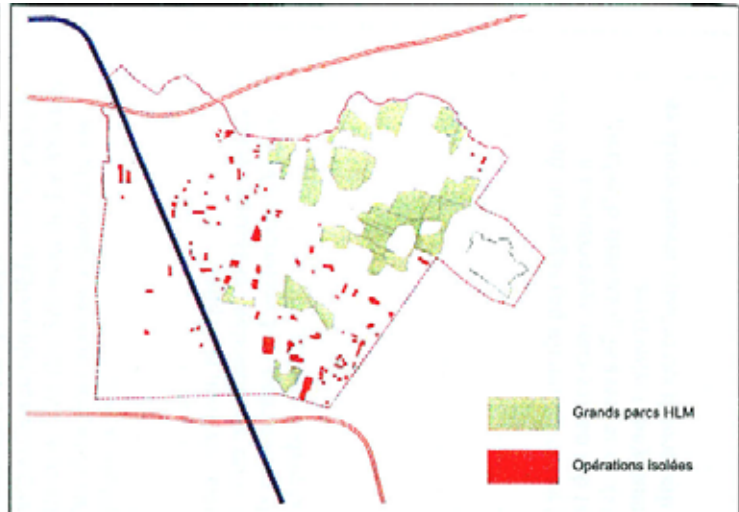
**PATRIMOINE
FONCIER
PUBLIC**



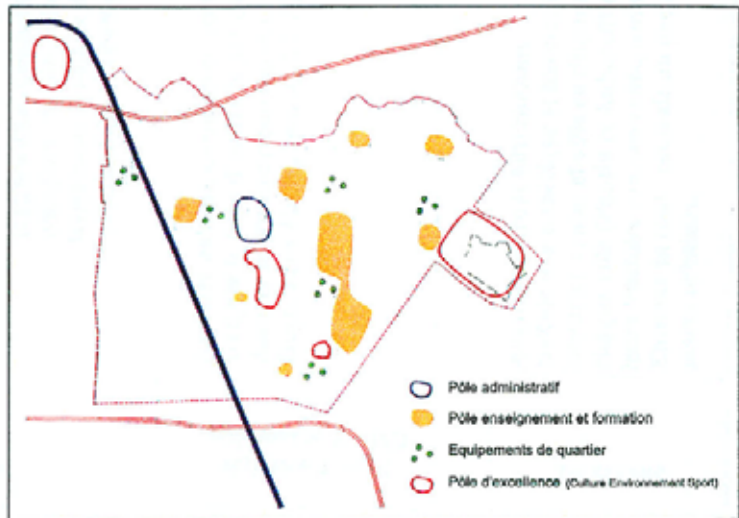
**ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES**



**LOGEMENT
SOCIAL**



ÉQUIPEMENTS



Mutations de l'organisation urbaine



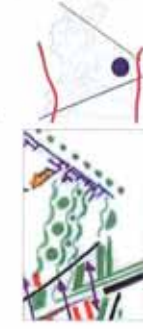
De la banlieue à la Ville Durable

Objectifs:

- Valorisation d'une identité forte sur le front Est
- Liaison verte Fort - Cité - Centre - Canal - Plaine de la Plaine.
- Affichage de la diversité sociale-patrimoine lieux de vie.
- Secondé naissance des lieux sur la base des exigences qualitatives, initiatives publiques combinées.
- Création d'un réseau d'échanges triangulaires (culturel/convironnementaux/économiques/diocatib), entre le pôle Fort, le pôle Fillette et la Cité des Sciences de La Villotte.
- Déplacements axiaux d'un tissu économique associé à la vie résidentielle et culturelle de la cité.

DOVAINES, CIBLES
DURABLE ET ÉQUITABLE

VILLETTTE
4 CHIEVINS



Les allées-rues traversantes (Canal - Jaurès)
Les îlots bioclimatiques aux jardins centraux et aux constructions environnementales
Un tissu ventilé Est - Ouest, barrière de pollution
Habitat / Commerce / Culture
Constructions écran aux bruits sur le linéaire de l'avenue Jaurès

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

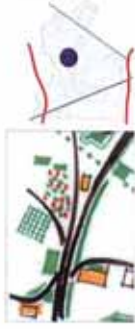
Centre Ville
Pôle Canal



Canal, corridor de rafraîchissement de la Ville, en été climatique naturel.
Des constructions perpendiculaires au canal pour canaliser l'air vers les tissus centraux.
Des coeurs d'îlots perméables et aérés pour régénérer l'air.
Des parcs linéaires et zones humides articulés sur les quais promenade.
Développer la perméabilité des tissus anciens du centre ville (face Ouest) en cadre de vie du canal.

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

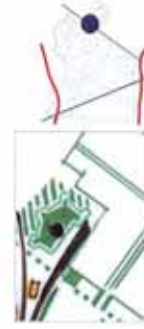
Vole Verte
Fort-Cité-Centre



Corridor vert associant dans un même parcours: le Parc des Clés, le Parc Canal, le Parc Fort.
Développement des ressources végétales en place et liaison plantée accompagnant les déplacements piétons, cycles, et transports autobus.
Articulation des grands équipements et services communaux sur cette artère de déambulation (voie 5 kmh).

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

Pôle Nature
Parc de la biodiversité



Pommes végétales: Parc de la diversité - Enclon Fort - Lycée Agricole et jardin expérimental - Allée des plantes fleuries (entrée du cimetière parisien) - Jardins potagers familiaux - Allée Réchoussière (ex rue) - Place du "Fortil" - Observatoire de la biodiversité.
Insérer un territoire d'excellence au rayonnement Paris Nord Est, en lien avec les deux autres sites d'aimantation (Canal St. Denis, Parc de la Villotte).

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

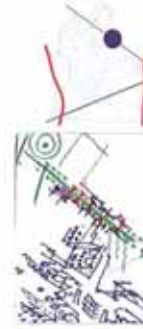
EMGP et activités
Parc d'activités



Associer habitat, commerces, services, ateliers, et dépôts.
Irriguer le tissu d'activités par des voies aux fonctions et statuts définis.
Assurer la transparence des sites de production et d'embauche (Victor Hugo, Félix Fauré, Jaurès, ASGO et ateliers d'effluents).

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

Jaurès N2



Assurer un front bâti continu.
Définir une esthétique et harmonie par le retour du paysage du site.
Disseminer routes et ville en disposant des contre-rues appartenant à chaque ville (Pantou et Aubervilliers), avec leurs alignements d'arbres, leurs trottoirs commerçants, leurs enseignes respectives.
Enterrer la route centrale au droit des grands carrefours transformés en places urbaines.

SOCIAL
ÉCONOMIQUE
ENVIRONNEMENTAL

4.22 Approche prospective sur le développement qualitatif du corps urbain

Qu'en sera-t-il du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ?

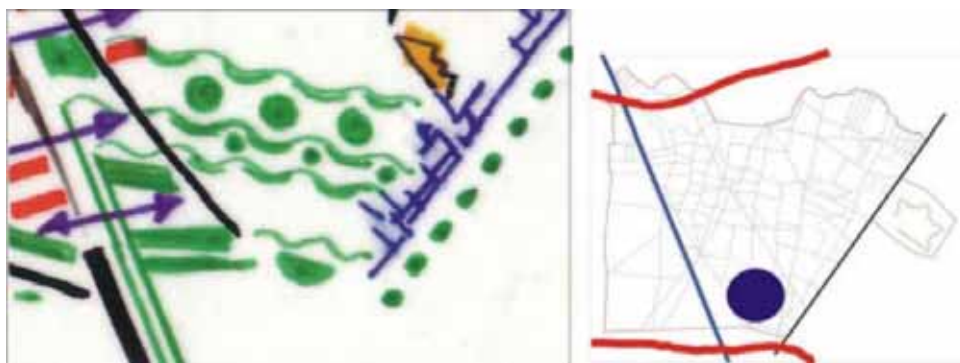
Pouvons nous en tenter une première ébauche ?

Pour donner de la matérialité aux hypothèses formulées dans le cours de l'analyse des phénomènes et décryptage des enjeux, nous proposons d'ouvrir le diagnostic sur une anticipation du projet de territoire. Cette esquisse peut aider à fixer les objectifs d'étude du PADD et servir à ensemençer les débats de politique urbaine qui doivent suivre.

À ce stade nous examinerons tout d'abord des scénarios de mutation établis sur des sites stratégiques et singuliers - au regard de leur position géographique, de leur structure et forme, de la nature des tissus qui les composent, des risques et nuisances qui s'y appliquent-

Ensuite nous chercherons à établir la cohérence d'ensemble et la nature des relations dynamiques liant les secteurs d'initiative...

VILLETTE / 4 CHEMINS



Etat 2004

Site : De forme approximativement trapézoïdale qui s'insère entre deux axes majeurs du territoire (Canal / RN2) distants sur la petite base de 700m (Pte de La Villette et sur la grande base de 1400 mètres).

Réseau voirie : de type quadrillage orthogonal, maille d'environ 200m x 200m.

Tissus : mixité fonctionnelle, logements, PME-PMI, commerces, activités tertiaires, services et Équipements Publics.

Cadre bâti : hétérogène avec un patrimoine ancien en partie vétuste et insalubre et un patrimoine récent d'habitat collectif à forte densité, situé à proximité de la Porte d'Aubervilliers.

Inconfort urbain : le secteur est soumis au niveau de pollution (air et bruit) le plus élevé d'Aubervilliers (trafic routier local et Bd périphérique-Usine à gaz), à une accumulation de chaleur en été. Faible présence du végétal (essentiellement à caractère décoratif).

Saturnisme avéré dans certains logements anciens...

Prospective 2020

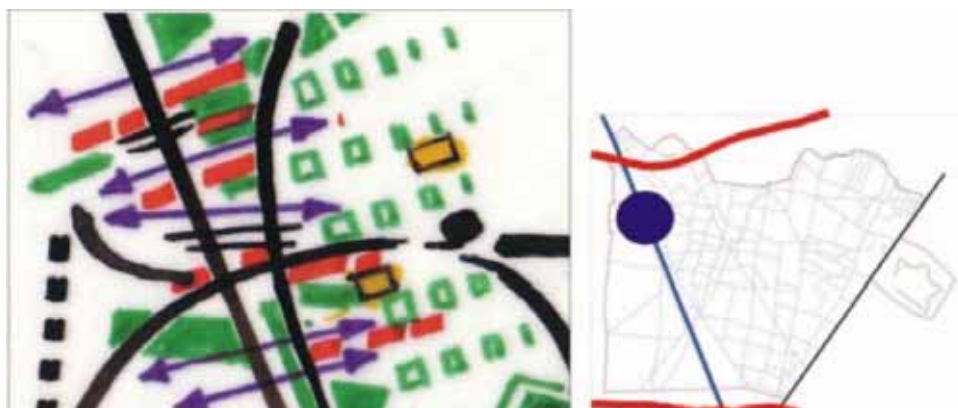
Un site qui permet d'envisager le renforcement physique des liens entre les flancs Est et Ouest par la création de « rues allées » publiques privilégiant les déplacements cycles, piéton, n'autorisant l'accès des véhicules qu'aux seuls riverains.

La rénovation des îlots porte création de poumons verts en leurs cœurs (jardins privatifs arborés, passages entre rues).

Les opérations de réhabilitation ou les constructions nouvelles (logements aidés locatifs et en accession, copropriétés), s'insèrent dans le cadre de programmes mixtes (habitat, commerce, artisanat, services) à impacts environnementaux et sociaux maîtrisés.

L'habitat est à « basse énergie », valorise les énergies renouvelables (eau chaude, électricité solaire, planchers chauffants solaires...) par une architecture appropriée (utilisation des intérieurs d'îlots végétalisés pour assurer une climatisation naturelle).

PARC-CANAL / CENTRE VILLE



Etat 2004

Site : canal dégageant une perspective de 3km, axée sur le basilique St Denis (Nord) et glissant au Sud sous les trois viaducs (Bd périphérique, Bd extérieur et voie ferrée) d'entrée dans le Parc de La Villette. Le développé est ponctué de deux séquences Attraction : les écluses.

Réseau voirie : disposition en arêtes par rapport au canal (orientées Est-Ouest) avec deux points de franchissement routier et une passerelle piétons qui élèvent la vue sur l'ensemble du site parisien.

Tissus : mixité fonctionnelle, logements, PME-PMI, commerces, activités tertiaires, services et Équipements Publics.

Cadre bâti : hétérogène pour l'ancien (pavillons, immeubles de rapport, maisons de ville, locaux artisanaux, PME-PMI...), constructions dans l'ensemble de faible qualité.

Inconfort urbain : accumulation de chaleur en été, faible végétalisation des sols due à l'imperméabilisation forte des cœurs d'îlots, trafic routier tous gabarits de véhicules, insalubrité de certains logements.

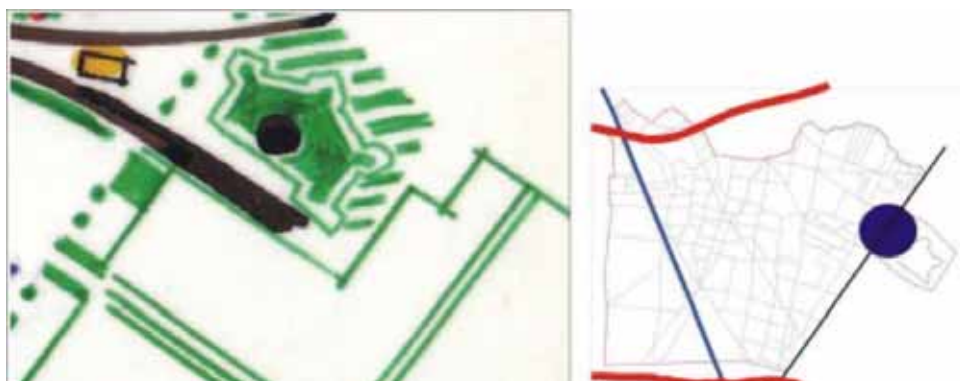
Prospective 2020

Un canal pour la ville.

Un premier acte : le projet de verdissement en lanières des territoires latéraux (Parc Canal).

Un second acte a consisté à contribuer à la correction du climat urbain, sur les tissus entre canal et centre ville, en valorisant un autre aspect de la ressource canal. Le canal, par son pouvoir d'évaporation et sa position sous les vents dominants d'été (Ouest et Sud-Ouest), est devenu un climatiseur naturel des tissus du centre ville par des aménagements permettant d'organiser l'écoulement de l'air des secteurs Ouest-canal et Sud-canal dans ce corridor et ses antennes Est, formées par les rues venant vers le centre. La profondeur de pénétration de ces flux est obtenue en orientant les immeubles construits perpendiculairement au canal et procédant progressivement à des actions de revégétalisation (arbres) des cœurs d'îlots anciens.

PARC – FORT



Etat 2004

Site : six domaines, six usages.

Le fort est composé de ses fortifications (abandonnées à la végétation spontanée), des casses auto et fourrière. Il reste entouré au Nord et à l'Est par un ancien glacis occupé par les jardins familiaux, à l'Ouest par le théâtre équestre, l'Avenue Jean Jaurès et au Sud par une caserne de gendarmerie.

C'est un territoire de contrastes :

- en apparence déserté et en réalité objet d'incessantes activités (jardinage, négoce auto, artistes en résidence...),*
- le siège à la fois d'une nature cultivée, d'une végétation sauvage à la conquête des sols accidentés infréquentables, et de terrains stériles et pollués résultant des activités de recyclage et désossage des véhicules.*

C'est l'histoire d'un morceau de ville autorisant les occupations précaires, les activités éphémères dans l'attente d'une résurrection sans cesse repoussée.

Prospective 2020

Les jardins cultivés prospèrent et conversent avec le quartier, en appui sur un « parc de la biodiversité » apparu en soutenant le développement de la flore spontanée qui résistait sur les ouvrages de défense aux temps de la fourmilière...

Ce parc situé à 3000 mètres du parc de La Villette est au centre de la région Ile de France.

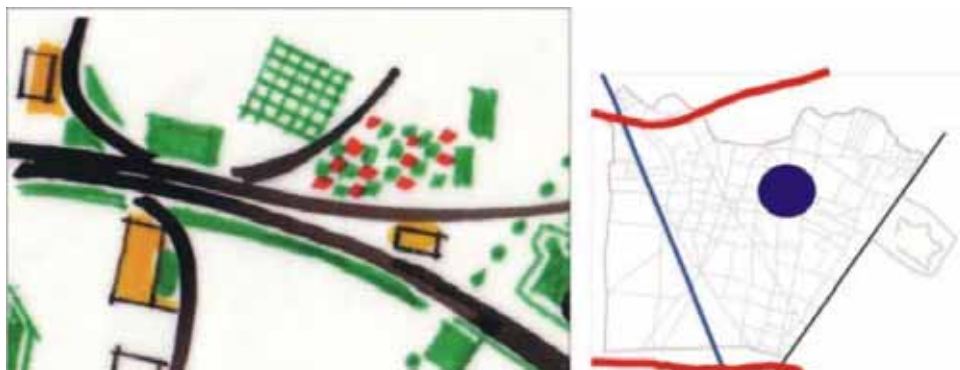
La « régénération libre » a créé une mosaïque de différentes familles de plantes colonisant les terres polluées, les sols compactés, les remblais, les zones humides réinstallées dans les anciens fossés du Fort. Chacun de ces milieux a généré une auto organisation, une croissance des végétaux tendant à la formation de biotopes multiples.

Ce site est devenu à la fois :

- un parcours de découverte de la « nature sauvage » en ville,
- un espace d'observation et d'étude sur les capacités de régénération du climat urbain vecteur de santé, offert aux écoles, universités parisiennes, observatoires scientifiques,

- un jardin botanique des « mauvaises herbes » de la planète,
- une usine naturelle de production d'oxygène, d'absorption du carbone, de régulation des températures, de purification de l'air ambiant (poussières),
- un lieu magique...

VOIE VERTE / FORT- CITÉS – CANAL



Etat 2004

Site : une transversale de 2 300 mètres (la plus ancienne voie de la commune) couturant d'Est en Ouest le territoire Nord d'Aubervilliers.

Réseau voirie : un axe majeur formé par les rues Réchossière/Charron/Moutier/Landy, connecté à toutes les voies Nord-Sud d'irrigation de la ville.

Tissus :

Secteur centre : mauvaise lisibilité des îlots du fait du registre très varié d'usages et des imbrications de forme qui en résultent.

Secteur cités : mono fonctionnalité de l'occupation, mais liberté de déplacement offerte par des espaces collectifs ouverts et végétalisés.

Cadre bâti : la quasi totalité des fonctions et formes urbaines, des architectures, sont représentées sur cette liaison du fait d'une écriture continue depuis la fondation du premier village. Celle-ci présente les « cités » aux différents modèles d'habitat, les anciennes fermes de culture, les patrimoines publics et religieux...

Prospective 2020

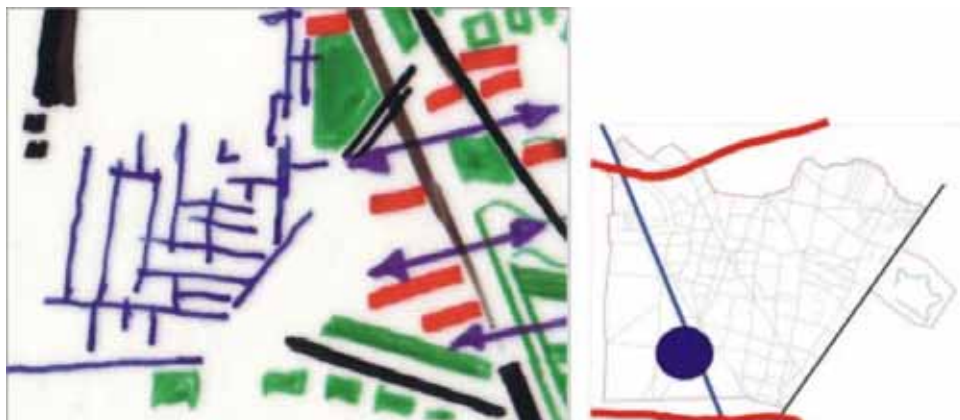
Un « corridor vert », pour lier de façon valorisante le centre ville et les cités au Parc-Canal et au Parc-Fort, pour assurer un développement unitaire des sites dissociés par l'histoire.

Un « corridor vert » qui s'appuie sur des ressources végétales en place et associe le Cimetière Parisien, le Fort, la Cité Verte de la Maladrerie, le cimetière d'Aubervilliers, le parc de Vallès, le square Stalingrad et le Parc-Canal.

Une liaison formée par les rues Réchossière, Charron, Moutier, Landy qui se mute en parcours lent (5 km/h), réservé aux déplacements piétons/cycles/autobus.

Un parcours de confort doté d'équipements et mobiliers urbains spécifiques (éclairage, couverture végétale, sièges, fontaines...) Un axe de distribution des équipements publics généraux (administrations, lycées et collèges, marchés, espaces culturels et associatifs...).

PLATEFORME ÉCONOMIQUE DURABLE , EMGP – BASSIN D'AUBERVILLIERS



Etat 2004

Site : bâtiments à vocation industrielle et entrepôts aux styles éclectiques desservis à l'origine par les réseaux ferrés privés et le canal St Denis.

Réseau voirie : fret assuré exclusivement par route avec dessertes poids lourds sur tous réseaux publics et privés et tous gabarits de voies à partir des Boulevards périphériques et Maréchaux, des avenues nées des portes Chapelle/Aubervilliers/La Villette.

Tissus et cadre bâti : exclusivement à vocation commerciale, artisanale ou para industrielle sur grandes parcelles. Hormis les EMGP, il s'agit d'une accumulation de bâtiments le plus fréquemment sans valeur patrimoniale. La vie sociale y est confinée et affiche une étanchéité quasi totale avec le reste de la ville.

Inconfort urbain : nuisances bruit et pollution générées par un trafic routier saturé (rue de la Haie Coq), imperméabilisation générale des sols au profit du stationnement, déchargement, stockage. absence de végétation, production de déchets sur voie publique à charge d'élimination par les services publics.

Prospective 2020

Le projet engagé sur la Zac Canal-Pte d'Aubervilliers a introduit au centre de ce site une diversification des fonctions (commerces, habitat, services de proximité) permettant d'engager en tache d'huile un processus de valorisation des fonctions économiques en retrait.

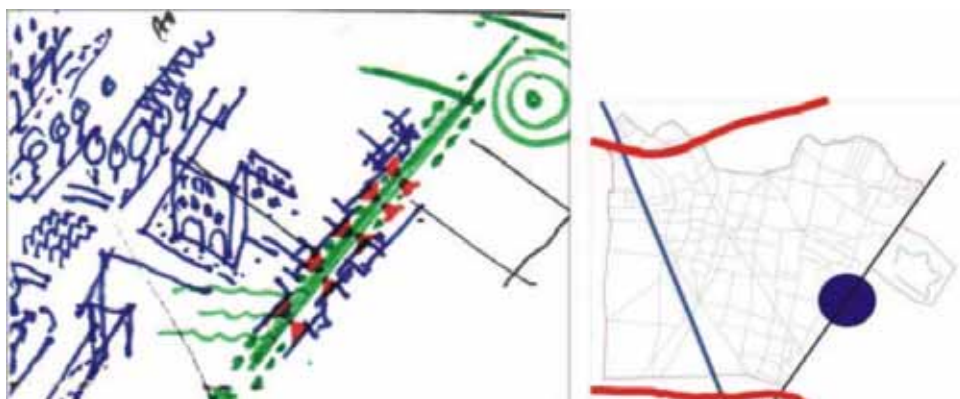
La desserte du pôle économique par les stations de métro Gardinoux et Pt de Stains a permis de renforcer le dispositif de diversification des fonctions et d'y introduire des lieux de vie (habitat, équipements, commerces...). La combinaison de ces deux interventions sort ce domaine de l'autarcie pour en faire une plateforme d'échange et de développement.

Pour placer en 2020 ce site au rang des pôles de qualité européens et ainsi lui assurer une existence durable (l'éloignant du cycle expansion régression subit sur la Plaine St Denis), un programme de performances environnementales est appliqué à l'organisation du territoire d'accueil et au cadre bâti qui y est inséré.

La question énergétique (consommation, nature des énergies appelées et autonomisation de la ressource) est traitée en amont des projets (le XXIème siècle connaîtra l'extinction des ressources pétrole et gaz). Les systèmes de production de chaleur (active et passive), de réfrigération et les systèmes de production d'électricité font appel à des technologies contemporaines : géothermie, cogénération, pompes à chaleur, solaire, pile à combustible...

La question de l'approvisionnement en eau, l'usage économe de l'eau potable, l'introduction dans la consommation industrielle d'eaux de pluie ou d'eaux souterraines aux prélèvements contrôlés, le « rejet zéro » de l'eau de pluie au réseau public, sont des critères retenus pour l'aménagement de l'ensemble du site et font l'objet d'une évaluation permanente.

ALLÉES JAURÈS



Etat 2004

Site : tranchée routière, axe de désengorgement de Paris Nord-Est, fracturant les deux tissus urbains autrefois unifiés (Aubervilliers/Pantin).

Réseau voirie : axe à vitesse élevée, doté de quatre voies + deux bandes de stationnement latéral + larges trottoirs avec passage souterrain sous le carrefour 4 Chemins.

Tissus : La séquence des îlots attachés au front bâti de l'avenue, multiplie les constructions de mauvaise qualité et réalise un encombrement quasi total du parcellaire.

Cadre bâti : au départ de Paris, un front continu d'immeubles et bâtiments divers le plus souvent de faible qualité et hétéroclites, avec une dispersion progressive du front relayée par des alignements d'arbres de haute tige au voisinage du Cimetière Parisien

Inconfort urbain : vétusté de partie des logements anciens, nuisance bruit route élevée, poussières et pollution aérienne, stérilisation étendue des sols due à leur imperméabilisation.

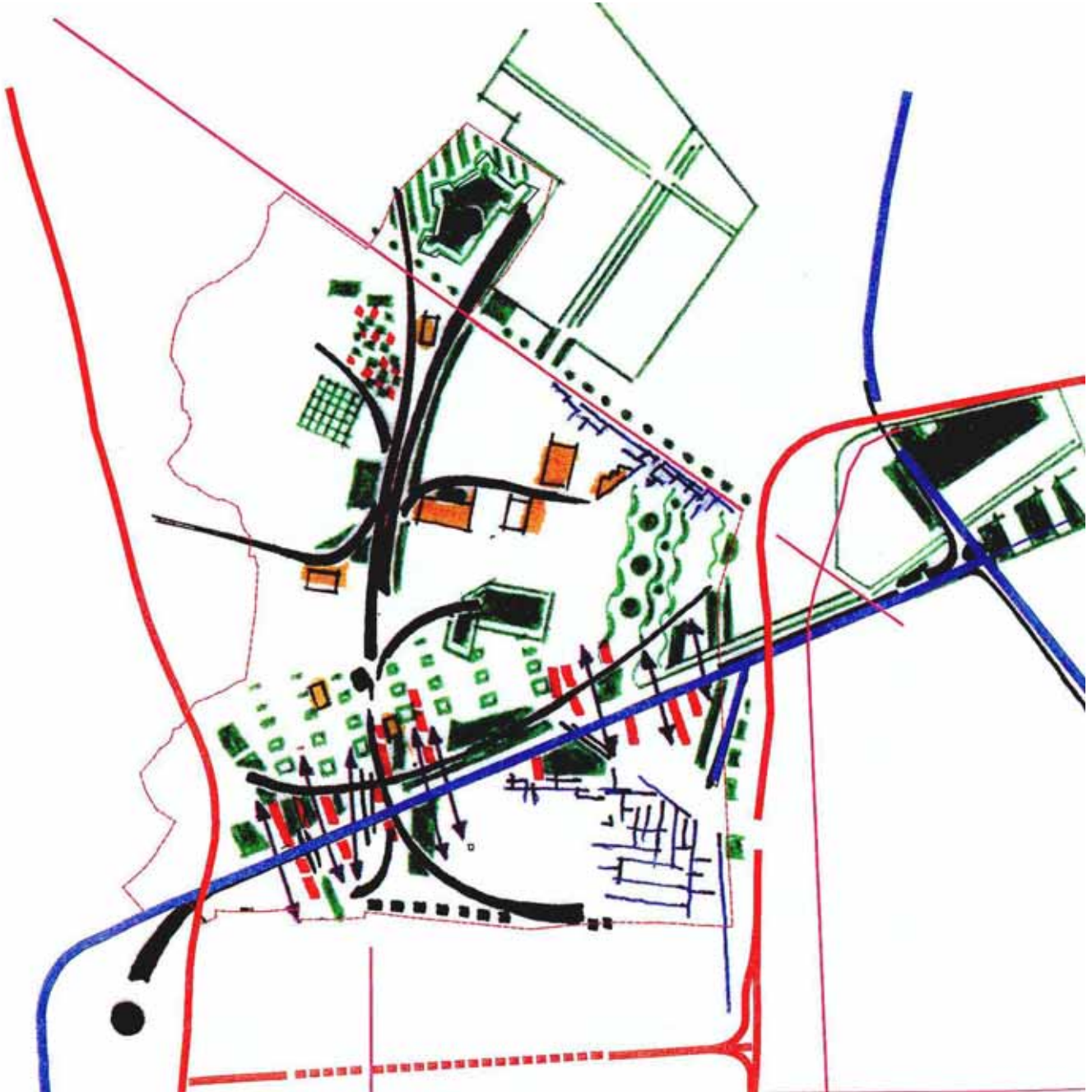
Prospective 2020

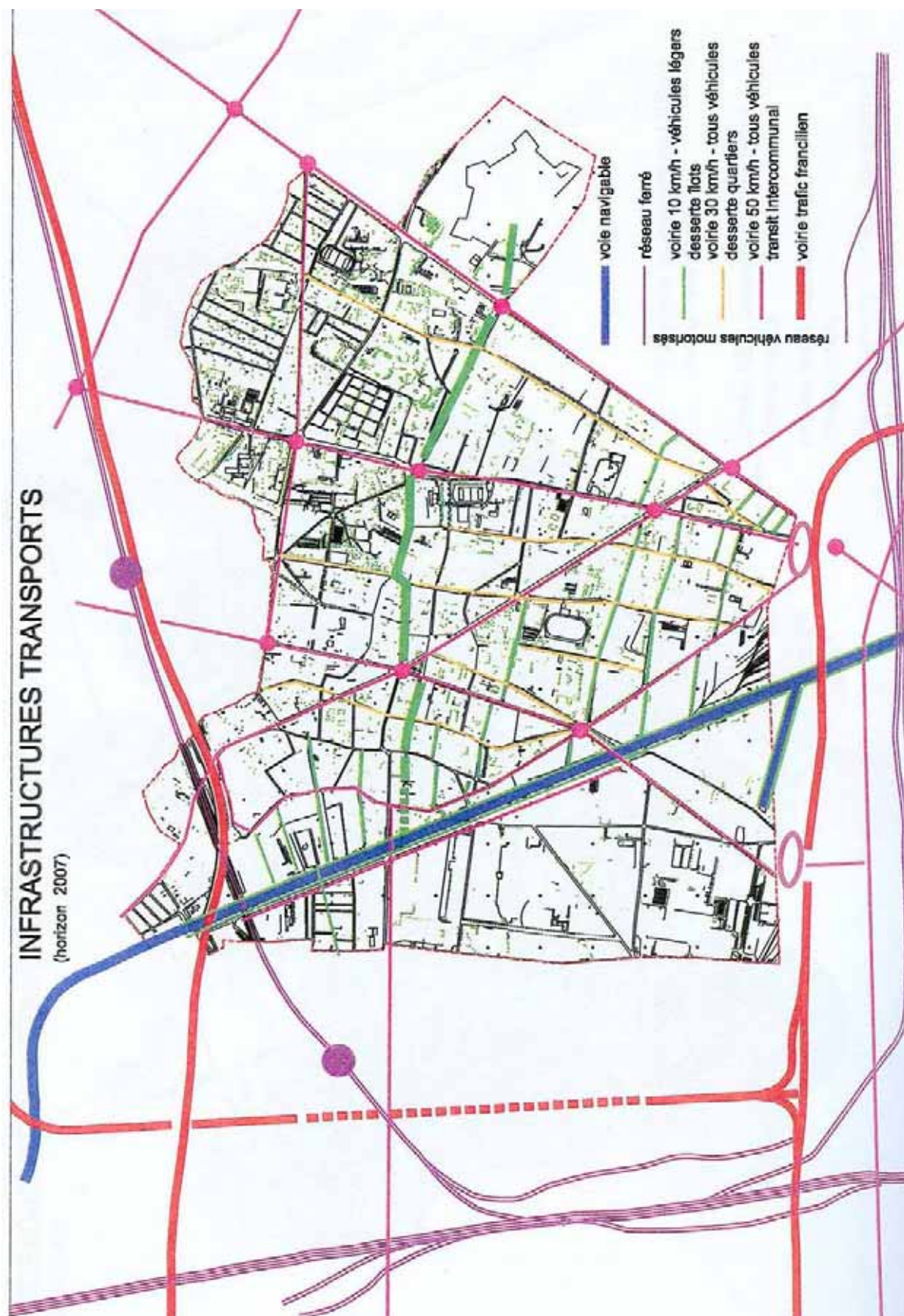
Organiser la dissociation des fonctions route et rue (RN2/rue J.Jaurès).

Une route centrale s'effaçant (souterrain) au passage des carrefours de la ville, pour offrir des placettes aux deux villes d'Aubervilliers et Pantin (Pl. des Quatre Chemins, Pl. du Cimetière, Pl. du Fort...) et deux rues latérales de type contre-allées, isolées de la route chacune par un rideau d'arbres pour concrétiser un espace ville sur chacun des fronts bâtis avec des trottoirs associés aux nombreux commerces du secteur.

Cette nouvelle forme urbaine s'accompagne d'opérations de revalorisation du front bâti, conçues pour assurer un écran bruit efficace par rapport aux îlots arrière.

4.23 Esquisse graphique d'une cohérence urbaine à 2020...







Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER DIAGNOSTIC

Annexes



SOMMAIRE

1. Tableaux d'analyse détaillée du POS en vigueur	135
2. Programme européen « Eco-city »	149
3. Synthèse de « l'appel public à points de vue » lancé auprès de la population en janvier 2004	155

1. Tableaux d'analyse détaillée du POS en vigueur

POS 1979				POS révisé de 2000			
Zones		Surface en ha	%	Zones		Surface en ha	%
UA		59,6	10,4	UA		58,9	10,2
	UAa	4,6			UAa	4,6	
UB		101,2	17,6	UB		78,1	13,6
UC		154,4	26,9	UC		154,4	26,9
	UCa	6,9			UCa	6,9	
	UCb	8,7			UCb	8,7	
	UCc	34,2			UCc	34,2	
	UCd	11,8			UCd	11,8	
UD		34,6	6,0	UD		34,6	6,0
UI		183,9	32,0	UI		47,5	8,3
	UIA	81,7			UIA	0,0	
	UIB	47,2			UIB	13,8	
	UIBa	27,3			UIBa	27,3	
	UIBb	21,3			UIBb	0,0	
	UIBc	6,4			UIBc	6,4	
				UP		99,3	17,3
					UPAa	85,4	
					UPAb	2,7	
					UPAc	11,2	
				UPM		41,5	7,2
					UPMc	6,5	
				UPC		19,4	3,4
					UPCa	15,4	
					UPCb	4,0	
Sous-total		533,7	92,8	Sous-total		533,7	92,8
ZAC		41,	7,2	ZAC		41,3	7,2
TOTAL		575,0	100,0	TOTAL		575,0	100,0

Tableau comparatif des surfaces par zone des POS de 1979 et 2000.

AUBERVILLIERS – (SEINE SAINT-DENIS)

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

	Partie orientale de la commune POS de 1979										
		ARTICLE 1	ARTICLE 2	ARTICLE 5	ARTICLE 6	ARTICLE 7	ARTICLE 9	ARTICLE 10	ARTICLE 12	ART. 13	ART. 14
NOM DE LA ZONE	CARACTERISTIQUES DE LA ZONE	OCCUPATIONS OU UTILISATIONS INTERDITES	OCCUPATIONS OU UTILISATIONS SOUMISES A CONDITIONS SPECIALES	CARACTERISTIQUES DES TERRAINS	IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES	IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES	EMPRISE AU SOL	HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS	STATIONNEMENT	ESPACES LIBRES	C.O.S.
UA	Zone dite à vocation centrale Zone «susceptible d'assurer une fonction de centre multifonctionnel» et permettant d'accueillir habitat, activités tertiaires (commerces, bureaux) et secondaires (industries entrepôts) sous certaines conditions Secteur Uaa autour de l'église ND des Vertus Construction en ordre continu, d'un mitoyen à l'autre Cette zone correspond à la partie centrale de la commune de part et d'autre de l'avenue de la République et de l'avenue Victor Hugo d'une part, du secteur limitrophe de la Porte de la Villette et de Jean Jaurès d'autre part + 2 écarts	Création d'installations classées soumises à l'obligation d'établir des servitudes d'utilité publique ainsi que celles pouvant générer des dangers ou inconvénients susceptibles de dépasser les limites de l'établissement Etablissements industriels et entrepôts d'une Shon > 2.000 m2	Création d'installations classées à la condition que celles-ci ne présentent aucun danger ou inconvénient pour le voisinage Entreprises inscrites au répertoire des métiers dont l'activité est complémentaire de l'habitation	Habitation: terrain avec façade d'au moins 6,00 mètres de large Pour division ou lotissement: largeur mini de 10 mètres, Surface mini de 400 m2 Adaptations pour les terrains existants	Voie dont la largeur est < à 8,00 m.: construction implantée à 4,00 m. mini de l'axe de la voie. Principe général: implantation des constructions à l'alignement ou avec retrait de 4,00 mètres maxi. UAa: pas de retrait possible Retrait > 4 m. possible sauf en Uaa dans les 2 cas suivants: - Construction sur l'ensemble de l'îlot - Construction d'alignement en retour jusqu'à l'alignement Dans tous les cas: L = ≥ H (règle de prospect)	Implantation en ordre continu sur une profondeur de 25 m. à compter de l'alignement, possible Discontinuité autorisée à l'exception des parties en rdc Discontinuités: L = ≥ H avec 8 m. mini si ouvertures, L = ≥ H /2 et 2,50 m. mini en cas de murs aveugles Au-delà de la bande de 25 m, constructions en limite séparative possible si H< 6,00 mètres UAa: adaptations Adaptation des disposition de UA 7 pour les extensions des constructions de très faible dimension et pour les constructions achevées avt 1977 date de publication du POS	Néant: les prescriptions découlent de celles de l'article 13	H = 23 m. maxi dans la bande des 25 m (UA 7), 30 m. au-delà H ≤ L (prospect sur rue, sur limites séparatives), cf. UA-6 UAa: Dispositions fixées par rue (variation de 12 m. à 15 m, voire 30 m. dans l'îlot République-Barbusse- Ecoles pour les établissements sanitaires et hospitaliers	Normes des places: 2,20 m. par 4,50 m mini Logt coll.: 1 p/ltg, 0,8 p/ltg pour logt<35m2 Logt indivi.: 1 p/ltg Bureaux: 1 p/ltg60m2 Shon Commerces<200m2: 1 p/ltg50m2 ou 1 p/ltg boutique <50m2 Commerces<500m2 et >200m2: 1 p/ltg25m2 au-delà de 200m2 Commerces<1500m2 et >500: 1 p/ltg10m2 au-delà de 500m2 et au-delà de 1000m2, normes définies en fonction du projet Activités: 15% superficie de la parcelle doit être affectée et 1 p/3 emplois Etabliss privés recevant du public: 1 p/ltg30m2Shon ou 1 p/ltg8 usagers déclarés au service de sécurité contre l'incendie Logts-foyers-résidences sociales : 1 p/ltg5 logts ou chirs	Parcelles Habitat-bureau: 40% de la superficie doit être empiégré en espaces verts ou aires de jeux (à l'exclusion des aires de stationnement) 20% de la superficie de la parcelle doit être plantée Autres parcelles: 30% de la superficie doit être aménagée en espaces verts en pleine terre ou sur dalle Aires de stationnement: 1 arbre pour 4 véhicules	COS=2 Habitat : 1,2 Commerces : 2,00 Bureaux : 2,00 Activités secondaires : 1,20 Entrepôts : 0,40 Avec pour ces deux dernières affectations des Cos volumétriques maxi Etabliss sanitaires et hospitaliers dans l'îlot République-Barbusse... : cos maxi de 4,30 Pas de Cos pour les constructions à usage d'équipés publics scolaires, sanitaires ou hospitaliers
UB	Zone dite mixte d'habitations et d'activités mais qualifiée «à dominante d'activités secondaires (industries, entrepôts)» «La règle générale est la construction en ordre continu, d'un mitoyen à l'autre»	Création d'installations soumises à l'obligation d'établir des servitudes d'utilité publique ainsi que celles pouvant générer des dangers ou inconvénients susceptibles de dépasser les limites de l'établissement Etablissements industriels et entrepôts d'une Shon > 20.000 m2 La construction de logements, d'activités et d'entrepôts sur une même parcelle La mutation de parcelles occupées par des activités ou des entrepôts pour l'accueil de logements Dispositions particulières autour d'une zone dite « docks des alcools » interdisant toute nouvelle construction non liée aux activités présentes dans cette zone	Idem UA Aménagement des dispositions de l'article 1 dans les zones R1 et R2 notamment pour l'habitation	Pour division ou lotissement: largeur mini de 10 mètres, Surface minimale de 400 m2 Adaptations pour les terrains existants supportant déjà des constructions avant la date de publication du POS (avril 1977)	Principe général: implantation des constructions à l'alignement ou avec retrait de 4,00 mètres maxi. Retrait > 4 m. possible: Construction sur l'ensemble de l'îlot Construction d'alignement en retour jusqu'à l'alignement L = ≥ H	Idem UA	Néant: les prescriptions découlent de celles de l'article 13	H = 30 m. maxi Exceptions : H ≤ 23,00 mètres dans la bande des 25 m (UA 7), avenues Victor Hugo et de la République H ≤ 45,00 mètres dans l'îlot rues Sad Carnot- Commune de Pariz- Edouard Poisson-Firmin Gémier H ≤ L (prospect sur rue, sur limites séparatives)	Idem UA	COS=0.7 0,9 quand les locaux en R+2 sont affectés aux commerces	COS=2 Habitat: 0,80 Commerces: 0,70 Bureaux : 2,00 Activités secondaires : 1,20 Entrepôts : 0,40 Avec pour ces deux dernières affectations des Cos volumétriques maxi Etabliss sanitaires et hospitaliers dans l'îlot République-Barbusse... : cos maxi de 4,30 Pas de Cos pour les constructions à usage d'équipés publics scolaires, sanitaires ou hospitaliers

AUBERVILLIERS – (SEINE SAINT-DENIS)

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

UC	Zone dite «Habitations Collectives Discontinues» correspondant pour partie aux ensembles ou côtés de logements collectifs	Création d'installations classées pour lesquelles la nomenclature fixe l'obligation d'établir des servitudes d'utilité publique ainsi que celles pouvant générer des dangers ou inconvénients susceptibles de dépasser les limites de l'établissement	Idem UA	Idem UB	Constructions sont implantées soit à 4 m. au moins de l'alignement et aucune construction ne peut être implantée à moins de 4 m. de l'axe d'une voie de largeur < à 8 m.	Implantation en ordre discontinu et doivent être isolées des limites séparatives de propriété. L = ≥ H avec 6 m. mini si ouvertures, en cas de murs aveugles: L = ≥ H / 2 et 2,50 m. mini si H < R+3 L = ≥ H / 2 et 6 m. mini si bâtiments affectés çà des activités secondaires (industries, entrepôts) L = ≥ H / 3 et 2,50 m. mini si constructions individuelles affectées à un seul logement	40% maxi sans compter les parkings (enterrés ?) dont la couverture est traitée en espaces ou aires de jeux ou de loisirs	H maxi résulte de l'application des règles des articles 6, 7 et 8 : distance par rapport à l'alignement ou aux limites séparatives	Normes dimensionnelles des places: 2,20 m. par 4,50 m mini	40% de la superficie doit être aménagée en espaces verts ou aires de jeux ou de loisirs (à l'exclusion des aires de stationnement) dont :	COS=1,2 Habitat: 1,20 Commerces: 1,20 Bureaux: 1,20 Activités secondaires : 1,20 Entrepôts : 0,40	
	Zone d'habitations collectives discontinues denses avec espaces verts comportant aussi bien les immeubles collectifs (> à R+3), les immeubles dits «petits immeubles collectifs» (< à R+3) et les constructions individuelles ne comportant qu'un seul logement	Etablissements industriels et entrepôts d'une Shon > 1.500 m2	Plusieurs cas envisagés: Petites parcelles: Parcelles avec façade ≥ 6 m mais < 10 m., seules les constructions individuelles ne comportant qu'un seul logement sont autorisées	Moyennes parcelles: parcelles avec façade ≥ 10 m mais < 30 m. ou une superficie < 1.500 m2, seules peuvent être autorisées les constructions individuelles ne comportant qu'un seul logement et les petits immeubles collectifs <R+3	Grandes parcelles: parcelles avec façade ≥30 m et une superficie ≥1.500 m2, est autorisée la construction d'immeubles collectifs dont la hauteur est > à R+3.	Marges de recul obligatoires plus importantes en bordure de certaines voies et portées au plan (à voir les sections)	Idem dans le secteur Ucd sans restriction de voies ainsi que le long de l'avenue Jean Jaurès	Dans le secteur Ucb : 50% maxi	Adaptation pour les constructions à l'angle de deux voies	Normes quantitatives : Logt coll.: 1 pl/ltg. 0,8 pl/ltg. pour lgt<35m2 avec 10% de places banalisées Logt indiv.: 1 pl/ltg Bureaux: 1 pl/60m2 Shon Commerces<200m2: 1 pl/50m2 ou 1 pl/boutique <50m2 Commerces<500m2 et >200m2: 1 pl/25m2 au-delà de 200m2+ 4 pl Commerces<1500m2 et >500: 1 pl/10m2 au-delà de 500m2 + 1 pl et au-delà de 1000m2, normes définies en fonction du projet	25% de la superficie de la parcelle doit être plantée d'arbres en pleine terre	Avec pour ces deux dernières affectations des Cos volumétriques max
UC	activités tertiaires (commerces et bureaux) ne sont que des fonctions annexes de l'habitation et les activités secondaires (industries et entrepôts) sont admises sous certaines conditions «La règle générale est la construction en ordre discontinu, avec retrait obligatoire par rapport à l'alignement des voies» a zone UC comprend 4 secteurs: UCA: secteur de rénovation de la rue André Kaman (ex rue de la Goutte d'Or), derrière la Porte de la Vilette, en limite de Paris UCB: périmètre de Rhi dit du Long Sentier (la maladrerie) UCD: Fort d'Aubervilliers UCI: en vis à vis du cimetière et rue Henri Barbusse (secteur marginal)				Idem dans le secteur Ucd sans restriction de voies ainsi que le long de l'avenue Jean Jaurès	Adaptations pour les extensions et l'aménagement des constructions existantes à usage d'habitation non conformes aux règles précédentes	Dans le secteur Ucd : 20% de règle	Adaptations pour les extensions et l'aménagement des constructions existantes à usage d'habitation non conformes aux règles précédentes	Série d'adaptations autorisée par le Maire: - 1 m. supplémentaires à condition de ne pas dépasser le nbr de niveaus autorisés - 9 m. pour les constructions affectées aux activités secondaires ou aux entrepôts - 75 m. dans le secteur UCA - 35 m. dans les secteurs UCB et UCD	Activités: 15% superficie de la parcelle doit être affectée à 1 pl/3 emplois Etabli: privés recevant du public: 1 pl/30m2Shon ou 1 pl/8 usagers déclarés au service de sécurité contre l'incendie Logt-floyers: 1 pl/5 logts ou 1 pl/10 logts	Dérogation possibles dans le secteur UCA	Cos à l'lot dans les secteurs Uca et Ucb : UCA : 4,7 maxi avec : Habitat: 3,80 Commerces: 0,15 Bureaux: 0,75 Ucb: 1,2 maxi avec : Habitat: 1,10 Commerces: 0,10
										Activités: 15% superficie de la parcelle doit être affectée à 1 pl/3 emplois Etabli: privés recevant du public: 1 pl/30m2Shon ou 1 pl/8 usagers déclarés au service de sécurité contre l'incendie Logt-floyers: 1 pl/5 logts ou 1 pl/10 logts	Autres parcelles: 30% de la superficie doit être aménagée en espaces verts en pleine terre ou sur dalle	Pas de Cos pour les constructions à usage d'équipés publics scolaires, sanitaires ou hospitaliers

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

141

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

143

AUBERVILLIERS – (SEINE SAINT-DENIS)

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

	Partie occidentale de la commune POS de 2000										
		ARTICLE 1	ARTICLE 2	ARTICLE 5	ARTICLE 6	ARTICLE 7	ARTICLE 9	ARTICLE 10	ARTICLE 12	ART. 13	ART. 14
		OCCUPATIONS OU UTILISATIONS ADMISES	OCCUPATIONS OU UTILISATIONS INTERDITES								
		Zone destinée à accueillir une grande diversité d'activités : industrielles, tertiaires, commerciales, équipements et services	Construction à destination : d'activités commerciales, artisanales industrielles	Tout ce qui n'est pas néant autorisé par les dispositions de l'article UPA-1	Implantation par rapport aux voies définie dans le document graphique (à regarder) Plusieurs cas de figure sont envisagés : Implantation par rapport à l'alignement: fillet noir Retrait partiel obligatoire: hachure Retrait des constructions sur 50% mini du linéaire de façade , , retrait des constructions d'au moins 7 m. et ce sur toute la hauteur de la façade (pas d'encorbellements?) Implantation dite libre: pas d'indication graphique Avec conditions spécifiques en secteur UPAC (fillet tiré) ou la continuité des constructions (le linéaire bâti en vis à vis de la voie) ne peut être supérieur à un certain pourcentage de la largeur de l'unité foncière : 70% cas général, 50 m. pour les constructions implantées en vis à vis du domaine public fluvial (le canal) pour les parcelles petites (linéaire < 25 m., implantation non réglementée (libre ??) les retraits sur la voie publique doivent être « traités de façon paysagère »	Implantation des constructions autorisées sur les limites séparatives ou en retrait ??? Dispositions particulières UPAC : implantation en limite séparative au-delà d'une profondeur de 25 m. n'est possible que sur une seule des limites séparatives joignant l'alignement Diverses règles pour les retraits en fonction de la nature des pièces donnant sur ces limites séparatives (L=H/2 avec 8 m. ou 4 M. mini) Pour les façades sans baie: et au-delà des 25 m. implantation en limite séparative possible à condition qu'elle soit adossée à une construction existante sans dépasser les héberges ou sans dépasser une hauteur de 9 m. Adaptation des disposition de UPA 7 pour les extensions des constructions édifiées avt 1-01-2000 date de publication du POS (nouveau)	néant <				

AUBERVILLIERS – (SEINE SAINT-DENIS)

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR (POS APPROUVE LE 27 DECEMBRE 1979, REVISE PARTIELLEMENT LE 30 AOUT 2000 POUR LA PARTIE PLAINE SAINT-DENIS)

UPC	Zone qui recouvre le domaine public fluvial : la voie d'eau mais également ses accessoires comme les quais, les berges les pentes... Zone décomposée en deux secteurs: UPCa: secteur destiné aux usages « ludiques », aux pratiques publiques de la voie d'eau : promenade, loisirs, animation non commerciale et donc les installations nécessaires à ces usages sont autorisées UPCb: secteur destiné aux activités portuaires directement liées à l'exploitation du trafic fluvial, avec accueil possible des installations du type centrales à béton, dépôts de ventes de granulats, de matériaux...	UPCa: Logements éclusiers Aménagements paysagers et de loisirs Constructions installations liées au transport des personnes Installations liées au tourisme fluvial Installations nécessaires à la mise en valeur l'entretien... De la voie d'eau Secteur concerné par le périmètre « Docks des alcools » UPCb: En plus des occupations visées précédemment, les installations liées directement à l'exploitation du trafic fluvial des marchandises	Tout ce qui n'est pas autorisé par les dispositions de l'article UPC-1 RAS	néant	Domaine public fluvial : donc pas de dispositions particulières mais une délimitation de l'étendue du DPF De part et d'autre du canal, le DPF est composé d'une bande de 12,80 mètres de large qui se compose en partie courante : D'une 1^{ère} bande de 7,8 m. dite zone technique d'entretien et d'exploitation du canal D'une 2^{ème} bande d'une largeur de 5,00 m. à l'intérieur de la quelle des conventions d'occupation peuvent être établies au profit des communes riveraines.	Constructions doivent respecter la continuité des cheminements piétons publics des berges et la coordination avec la localisation des espaces libres et échappées visuelles des zones limitrophes. (on aimerait voir ces dispositions reprises dans d'autres zones)	néant	H maxi: 20 mètres	Normes dimensionnelles des places: 2,50 m. par 5,00 m, dégagement 6 m. mini et 25 m² / place Règles sur les pentes d'accès au parc souterrain au voisinage de la rue Habitat : 1 pillogt Activités, industries, bureaux: pas de normes, stationnement doit être assuré à l'intérieur des secteurs d'activités	Dispositions très générales renvoyant à des exigences de qualité et d'intégration...	néant
UPM	Zone destinée à accueillir une grande diversité des fonctions urbaines de la ville dans des formes relativement denses: activités tertiaires, industrielles, commerciales, habitat collectif, individuel, équipements, services... Constructions implantées en ordre relativement continu le long des voies structurantes orientées Nord-Sud, de manière plus discontinue et/ou en retrait par rapport à l'alignement le long des voies orientées Est-Ouest. La zone comprend trois secteurs, Auber est concerné par un seul : Secteur UPMc : secteur bord à canal dans la partie centrale d'Auber au voisinage des franchises et sur la rive Est et dans lequel certaines caractéristiques morphologiques sont à préserver en relation avec le s berges et le centre d'Auber placé en arrière plan (adaptation des règles d'implantation par rapport aux voies et aux limites séparatives et aux espaces libres, art 6, 7 et 13).	Construction à destination : d'activités commerciales, artisanales industrielles de bureaux ou de services les locaux de formation habitation équipements collectifs hôtel admis sous conditions: transformation et extension des constructions à destination d'activité existant avant le 1-01-2000 entrepôts et assimilés à conditions que cette destination ne représente pas plus de 30% de la Shob des constructions présentes sur l'unité foncière conditions pour les constructions implantées autour du périmètre dit dépôt « Docks des Alcools », voir UA supra	Entrepôts > 30% de la Shob de l'unité foncière Installations classées ou non créant des servitudes d'utilité publique	Néant	Implantation par rapport aux voies définie dans le document graphique (à regarder) lueurs cas de figure sont envisagés: - Implantation par rapport à l'alignement: - Implantation à l'alignement obligatoire (fil continu) - Implantation en retrait partiel obligatoire (hachure): Retrait des constructions sur 50% mini du linéaire de façade - retrait des constructions d'au moins 7 m. et ce sur toute la hauteur de la façade (pas d'encorbellements?); sur les parties restantes, l'implantation est libre (?) - Implantation dite libre: pas d'indication graphique Avec conditions spécifiques en secteur UPMc (fillet tiré) ou la continuité des constructions (le linéaire bâti en vis à vis de la voie) ne peut être supérieur à un certain pourcentage de la largeur de l'unité foncière : 70% cas général, 50 m. pour les constructions implantées en vis à vis du domaine public fluvial (le canal) pour les parcelles petites (linéaire < 25 m., implantation non réglementée (libre?)) dispositions très semblables à celles de UPA-6	Implantation des constructions autorisées sur les limites séparatives ou en retrait ??? Dispositions particulières Diverses règles pour les retraits en fonction de la nature des pièces dominant sur ces limites séparatives (L=H/2 avec 8 m. ou 4 M. mini) Pour les façades sans baie: et au-delà des 20 m. implantation en limite séparative possible à condition qu'elle soit adossée à une construction existante sans dépasser les héberges ou sans dépasser une hauteur de 9 m. UPMc: construction en limite séparative autorisée dans le cas d'adossément à des héberges voisins déjà édifiés mais sur une seule des limites séparatives Adaptation des disposition de UPA 7 pour les extensions des constructions édifiées avt 1-01-2000 date de publication du POS (nouveau) dispositions très semblables à celles de UPA-7	néant	H maxi plafond fixée par lot ou parie d'lot et reportée sur doc graphique (à voir) Hauteur en bordure des voies s'applique sur une profondeur de 10 m. comptée à partir des limites d'implantation fixées par le document graphique Dépassements autorisés ponctuellement ou de façon marginale (dispositions proches de celles des règlements parisiens) résulte de l'application des règles des articles 6, 7 et 8: distance par rapport à l'alignement ou aux limites séparatives Hauteur ne peut excéder : 30 m.	Idem UPA Normes dimensionnelles des places: 2,50 m. par 5,00 m, dégagement 6 m. mini et 25 m² / place Règles sur les pentes d'accès au parc souterrain au voisinage de la rue Habitat : 1 pillogt Activités, industries, bureaux: pas de normes, stationnement doit être assuré à l'intérieur des secteurs d'activités Activités artisanale et industrielles: 1 pl/120 m² Shon commerces: établissement < 2000 m²: 1 pl/60m² vente ou restauration établissement > 2000 m² Shon : 1 pl / 40 m² Shon entrepôts et assimilés : 1 pl / 400 m² Shob liste exhaustive par catégorie de destination e t notamment pour les équipements (écoles, enseignement, ...)	Très longs développements avec normes spécifiques par secteur dont on peut retenir des dispositions particulières aux abords du canal visant à maintenir des échappées visuelles entre canal et les premières rues qui le longe (1/5^{ème} de la largeur moyenne de chaque unité foncière ne doit pas être bâtie, maintenue libre de toute construction au bénéfice d'une échappée visuelle	néant

2. Programme européen « Eco-city »

Grille d'évaluation de la qualité environnementale, sociale, et économique des villes en Europe

À titre d'exemple mentionnons la grille de critères urbains environnementaux à caractères quantitatifs et qualitatifs du programme européen « ECO-CITY ». La ville de Tübingen avec six autres villes européennes participe actuellement à cette évaluation avec : suivi sur plusieurs années des performances obtenues, relations entre objectifs, critères et indicateurs pour un management durable des ressources.

2.1 Système des critères quantitatifs

Les critères quantitatifs sont spécifiés par :

- définitions ou descriptions,
- indicateurs : unité de mesure, p.e.m_ par personne,
- limite spatiale : limites de l'agglomération,
- valeurs cible : point de référence pour « durabilité », données nécessaires : données pour le calcul de l'indicateur.

Tableau des critères quantitatifs et indicateurs

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Indicateurs	Domaines du développement durable		
				Env.	Econ.	Soc.
Structure urbaine (densité)	Densité de population	Habitants par surface de l'agglom.	Pers./ha	X	X	X
	Nbre d'emplois	Emplois par habitant	Emp./ha		X	X
	Densité des services	Surface des équipements (magasins, écoles, administration, services médicaux, etc.) par surface de l'agglom.	m_/ha	X	X	X
	Emplacement des services	Moyens et distances des logements aux équipements	km	X	X	X
	Densité de logements	Nbre de logements par surface de l'agglomération	Lg/ha		(X)	X
	Taille des logements	Surface utile par habitant	m²/pers.	(X)	(X)	X
	Hauteur des bâtiments	Hauteur moyenne et maximum des bâtiments	m	X	(X)	X
	Part des surfaces végétalisées	Surfaces végétalisées par rapport à la surface de l'agglomération	%	X	X	
	Part des surfaces bâties	Surfaces construites par rapport à la surface de l'agglomération	%	X	X	
	Densité urbaine					
	Part des surfaces affectées aux transports	Surfaces affectées aux transports par rapport à la surface de l'agglomération	%	X	X	
	Part des espaces publics	Surfaces d'espace public par rapport à la surface de l'agglomération	%			X

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Indicateurs	Domaines du développement durable		
				Env.	Econ.	Soc.
Transport	Equipements piétons	Surface piétonne par habitant	m ² /pers.	(X)	X	X
	Equipements 2 roues	Linéaire de pistes cyclables par hab.	km/pers.	(X)	X	X
	Réseaux de rues	Linéaire du réseau de rues par hab.	km/pers.	X	X	X
	Places de parking	Nbre de places de parking par hab.	pp/pers.	X	X	X
	Voitures en propriété	Voitures pour 1000 hab.	vl/1000 pers.	-	X	X
	Transport public	Linéaire du réseau de transport public par habitant	km/pers.	X	-	X
	Degré de couverture du transport public	Pourcentage d'habitants situés dans un rayon de 300 m. des arrêts TC	%	X	-	X
	Répartition des modes de déplacement	Taux de déplacements à pied, en vélo, en TC, en véhicule individuel	%	X	X	X
	Performance du transport passager	Distance journalière effectuée par mode transport	pers*km/jour	-	X	X
	Performance du transport fret	Distance journalière effectuée par mode de transport	*km/jour	-	X	X
	Durée moyenne	Par mode de transport, temps d'attente inclus	min	-	X	X
	Calme	Personnes affectées par bruit de trafic supérieur à 55 dB	pers	X	-	X
	Accidents de la route		accid./an	-	X	X
Energie	Consommation chauffage/climatisation	Demande annuelle par surface (logt, lieu de travail, service)	kWh/m ² /a	X	(X)	(X)
	Consommation d'électricité	Consommation annuelle par surface	kWh/m ² /a	X	X	X
	Longueur du réseau	Electricité, gaz, chauffage (extérieur aux bâtiments)	m/pers			
	Efficacité du chauffage	Efficacité du système de production et distribution de chaleur. Energie utile en relation à l'énergie primaire	%	X	(X)	-
	Part des énergies renouvelables (ER)	Energie renouvelable utile en relation à l'énergie utile totale	%	X	-	-
Déchets et eaux usées	Nivellements, terrassements	Dues à la construction	t/a/pers	X		
	Déchets de construction	Dues à la démolition de bâtiments	t/a/pers	X		
	Déchets de construction recyclés	Part de matériaux de construction recyclables	%	X		
	Déchets municipaux	Déchets ménagers	t/a/pers	X	(X)	-
	Déchets municipaux traités	Part de déchets ménagers traités thermiquement ou biologiquement	%	X	(X)	
	Déchets municipaux recyclés	Part des déchets ménagers réutilisés ou recyclés en relation au total	%	X	(X)	-
	Utilisation de l'eau de pluie	Part d'eau potable remplacée	%	-	-	-
	Linéaires de réseaux	Distribution d'eau, égouts	m/pers.	-	-	-
	Eaux usées (rejets)		t/a/pers.	X	-	-
	Part des eaux usées traitées		%	X	-	-

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Indicateurs	Domaines du développement durable		
				Env.	Econ.	Soc.
Economie	Coûts d'investissement	Modernisation, reconstruction et démolition incluses	€/pers.	-	X	-
	Loyers	Coût de location moyen	€/m ₂	-	X	X
	Coûts de fonctionnement	Inclut maintenance, réparation énergie, etc.	€/pers./a	-	X	-
	Dépenses budgétaires de la ville		€/pers./a	-	X	-
	Recettes budgétaires de la ville		€/pers./a	-	X	-
	Population active	Pourcentage du total d'habitants	%	-	X	X
	Qualification des emplois	Pourcentage d'emplois du quartier avec qualification basse, moyenne, haute (classification OCDE)	%	-	X	X
	Chômage		%	-	X	X
Social	Structure démographique	Pourcentage d'habitants en relation à l'âge, les revenus, type de ménage	%	-	X	X
	Structure démographique	Proportion de population non locale (immigrés, régionales et nationales, immigrés de l'EU, autres immigrés)	%	-	-	X
	Structure d'habitation	Proportion d'appartements propriété de leurs occupants	%	-	X	X
		Proportion d'appartements en location (copropriété)	%	-	-	-
		Proportion d'appartements en location (HLM)	%	-	-	-
		Proportion d'appartements vacants	%	-	-	-
	Bénéficiaires d'aides sociales	Pourcentage de bénéficiaires d'aides	%	-	X	X
Général (calculé pour chaque secteur, si applicable)	Consommation de matériaux	Demande de matière (MIPS) applicable aux secteurs : production d'infrastructure, transport et énergie	t/pers./a	X	(X)	-
	Consommation d'eau	Pendant la durée de un an	t/pers./an	X	(X)	(X)
	Consommation d'énergie	Demande d'Énergie Cumulée (CED) Consommation d'énergies primaires pour la production de biens, transports et la production d'énergie0	Gj/pers./a	X	(X)	-
	Emissions de gaz à effet de serre	Global Warming Potential (GWP ₁₀₀) pour production, transport et consommation d'énergie.		X	-	-

Note : pers.=personne, lgt=logement, pp=place de parking, sf=équipement, a=an, t=1000 kg, ha=10000 m₂.

X : le critère s'applique.

(X) : le critère s'applique parfaitement.

2.2 Système des critères qualitatifs

L'évaluation qualitative de « sustainability » est réalisé à travers une enquête impliquant planificateurs, experts, politiciens et surtout les citoyens.

Les critères qualitatifs sont spécifiés par :

- indicateurs : questions pour le questionnaire,
- limite spatiale : limites de l'agglomération,
- valeurs cible : réponses possibles aux questions :
 - Oui ou Non (O/N)
 - ou un système de notation (1-5) :
 1. Très bien
 2. Bien
 3. Moyen
 4. Mauvais
 5. Très mauvais

Tableau des critères qualitatifs et indicateurs

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Domaines du développement durable		
			Env.	Econ.	Soc.
Structure urbaine	Distribution des surfaces végétalisées	Les surfaces arborées sont-elles bien distribuées ? (1-5)	X	-	X
		Les surfaces de sol végétalisées sont-elles bien distribuées ?	X	-	X
	Espaces de biodiversité	Ces surfaces existent-elles ? (O/N)	X	-	X
	Flexibilité du parc de logements	Flexibilité du parc de logements ? (1-5)	-	X	X
	Diversité des logements	Le parc de logts est-il varié (taille, design façades, en propriété/en location, logts pour différents segments de la population) ? (1-5)	-	X	X
	Diversité des équipements en usage mixte	Les équipements sont adaptés pour :	-	X	X
		Education et crèches (O/N) Commerce et commerce de proximité (O/N) Services sociaux, services médicaux (O/N) Récréation, aires de jeux, centres de loisirs (O/N°) Activités culturelles (O/N)			
	Accessibilité pour les usagers à mobilité réduite	Les bâtiments et transports sont accessibles pour : Non-voyants (1-5) Fauteuils roulants (1-5) Personnes âgées (1-5) Mères avec enfants en bas âge (1-5)	-	-	X

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Domaines du développement durable		
			Env.	Econ.	Soc.
Transports	Distribution et type de places de parking	Stationnement sur la voie publique (O/N) Concentrées dans des parkings ? (O/N) Sous forme de garages individuels ? (O/N) A quelle distance du logement ? (1-5)	-	X	(X)
	Sécurité du transport	Existe-t-il des endroits d'accidents potentiels ? (1-5)	-	-	X
	Accessibilité des équipements	A quelles distances se trouvent : Education et crèches (O/N) Commerces et commerces de proximité (O/N) Services sociaux, services médicaux (O/N) Récréation, aires de jeux, centres de loisirs (O/N) Activités culturelles (O/N)	-	-	X
Energie	Qualité du système de chauffage	Qualité du service : Réseaux chauffage urbain (1-5) Chauffage collectif (1-5) Chauffage individuel (1-5)	X	X	(X)
Déchets	Collecte sélective	Le tri sélectif se pratique pour : Papier (O/N), Verre (O/N), Déchets biodégradables (O/N) Métal (O/N), Plastiques (O/N), Textiles (O/N) Déchets dangereux (O/N)	X	(X)	-
Economie	Structure de qualification des emplois locaux par habitant	Quelles qualifications sont disponibles/demandées ?	-	X	X
	Situation des emplois	Disponibilité d'emplois dans l'agglomération, dans la région et au-delà ?	-	X	X
	PP (partenariat privé-public)	Existe-t-il une coopération entre secteurs public et privé ? (O/N)	-	X	X
	Infrastructure de communication	Accessibilité à une infrastructure IT (1-5)	-	X	(X)
	Marché immobilier	Qui investit ? Prix relatifs ? (1-5)	-	X	(X)
Social	Structure sociale	Description : qui y habite (types de ménages, différences culturelles, etc.), combien d'interactions existent entre les différents groupes : âges différents (1-5), revenus différents (1-5)	-	X	X
	Participation	Qualité de la participation des citoyens dans le processus de planification et de prise de décisions, distribution du pouvoir, disponibilité des ressources, durée du processus, temps de participation, institutionnalisation (1-5)	-	-	X
	Sécurité publique	Bâtiments munis d'équipements de sécurité ? Safety sensitive building structures ? (1-5)	-	-	X
	Compétences du management ville	Management de la ville : compétent, conscient, innovant ? (1-5)	-	-	X
	Infrastructure sociale	Qualité de l'infrastructure sociale (satisfaction) (1-5)	-	(X)	X
	Esprit de communauté	Participation à la vie locale et sentiment d'appartenance au quartier (1-5)	-	-	X

Secteur	Critères quantitatifs	Définition ou description	Domaines du développement durable		
			Env.	Econ.	Soc.
	Style de vie durable	Possibilité d'avoir un style de vie durable (accès à des produits bio, des produits du commerce équitable, éco-énergie, etc.)	X	-	X
	Satisfaction des citoyens et consommateurs	Satisfaction générale par rapport à : Conditions de vie (1-5) Services (1-5) Prise de décisions (1-5) Transports en commun (1-5)	-	-	-
	Accessibilité pour les handicapés	Y a-t-il une accessibilité sans barrières ? (O/N)	-	-	X
	Nuisances : bruit, odeurs et pollution visuelle	Quelle qualité environnementale en relation : Au bruit (1-5) Aux odeurs (1-5) A la pollution visuelle (1-5)	X	-	X
	Qualité de l'air	Quelle est la qualité de l'air ? (1-5)	X	-	X

3. Synthèse de « l'appel public à point de vue » lancé auprès de la population en janvier 2004

Pour mémoire, nous rappelons que cet Appel à Point de Vue a été réalisé dans le cadre de la concertation liée à la phase de diagnostic du PLU d'Aubervilliers. Sa vocation était une prise de contact et une ouverture de dialogue avec les habitants. Le nombre de réponses relativement important constitue une bonne surprise sur ce point, malgré les caractéristiques spécifiques du panel d'habitants ainsi touché (voir ci-dessous), les résultats de cet appel nous ont semblé intéressants à intégrer dans ce diagnostic. Ils constituent en quelque sorte une « photographie d'Aubervilliers », en février 2004, prise par les habitants qui ont bien voulu répondre à cet appel. Nous les remercions pour la qualité de leurs réponses et leur investissement.



Le PLU d'AUBERVILLIERS

Appel à point de vue

A Aubervilliers, nous sommes en train d'élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, nous souhaitons avoir votre point de vue sur ce que vous vivez au présent à Aubervilliers et ce que vous imaginez pour le futur.

Afin de préparer la ville de demain, la réflexion en cours sur le Plan Local d'Urbanisme s'articule autour de plusieurs thèmes. En voici les principaux :

le logement, les commerces, l'emploi, les espaces publics (rues, places et les espaces verts, les équipements (scolaires, sportifs, culturels), les transports, les circulations et le stationnement.

Merci de vos réponses, elles nous aideront à bâtir votre ville de demain.

Aubervilliers, aujourd'hui

- Vous aimez vivre à Aubervilliers ?
☐ Oui, très ☐ Oui, un peu ☐ Non, pas du tout ☐ Non, pas du tout
 Pourquoi ? _____
- Vous aimez vivre dans votre quartier ?
☐ Oui, très ☐ Oui, un peu ☐ Non, pas du tout ☐ Non, pas du tout
 Pourquoi ? _____
- Comptez-vous rester à Aubervilliers ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Peut-être ☐ Ne sait pas
 Pourquoi ? _____
- Que préférez-vous à Aubervilliers ? Et pourquoi ?

- Où apprendrez-vous le mieux à Aubervilliers ? Et pourquoi ?

- Globalement, quelle image avez-vous d'Aubervilliers aujourd'hui ? Et pourquoi ?

Aubervilliers, demain

- Que pensez-vous nécessaire d'ajouter à Aubervilliers ?
☐ Le logement ☐ Les commerces ☐ L'emploi
☐ Les espaces verts ☐ Les équipements (scolaires, sportifs, culturels)
☐ Les transports et mobilité ☐ Les circulations (piétons, vélos)
☐ Les équipements de la ville (bibliothèque, centre culturel)
 De quelle manière ? _____
 Et dans quelle mesure ? _____
- Quelles sont les qualités d'Aubervilliers dont conserver ? Et pourquoi ?

- Quelles sont les qualités qu'Aubervilliers doit acquérir à l'avenir ? Et pourquoi ?

Pour mieux vous connaître

Identifiez-vous dans vos quelques minutes :

- Dans quel quartier habitez-vous ?
☐ Centre-ville ☐ Nord ☐ Est ☐ Sud
☐ Nord-Ouest ☐ Nord-Est ☐ Sud-Ouest ☐ Sud-Est
- Quelle est votre adresse exacte (localité) ?

- Âge : ☐ 0-24 ans ☐ 25-44 ans ☐ 45-64 ans ☐ 65 ans et plus
- Sexe : ☐ Homme ☐ Femme
- Nationalité (française) :
☐ Française ☐ Étrangère
- Combien de personnes vivent dans votre foyer ?
☐ 1 personne ☐ 2 personnes ☐ 3 personnes ☐ 4 personnes ☐ 5 personnes ☐ 6 personnes ☐ 7 personnes ☐ 8 personnes ☐ 9 personnes ☐ 10 personnes et plus
- Combien d'autres membres de votre famille habitent à Aubervilliers ?
☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12 ☐ 13 ☐ 14 ☐ 15 ☐ 16 ☐ 17 ☐ 18 ☐ 19 ☐ 20 ☐ 21 ☐ 22 ☐ 23 ☐ 24 ☐ 25 ☐ 26 ☐ 27 ☐ 28 ☐ 29 ☐ 30 ☐ 31 ☐ 32 ☐ 33 ☐ 34 ☐ 35 ☐ 36 ☐ 37 ☐ 38 ☐ 39 ☐ 40 ☐ 41 ☐ 42 ☐ 43 ☐ 44 ☐ 45 ☐ 46 ☐ 47 ☐ 48 ☐ 49 ☐ 50 ☐ 51 ☐ 52 ☐ 53 ☐ 54 ☐ 55 ☐ 56 ☐ 57 ☐ 58 ☐ 59 ☐ 60 ☐ 61 ☐ 62 ☐ 63 ☐ 64 ☐ 65 ☐ 66 ☐ 67 ☐ 68 ☐ 69 ☐ 70 ☐ 71 ☐ 72 ☐ 73 ☐ 74 ☐ 75 ☐ 76 ☐ 77 ☐ 78 ☐ 79 ☐ 80 ☐ 81 ☐ 82 ☐ 83 ☐ 84 ☐ 85 ☐ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 89 ☐ 90 ☐ 91 ☐ 92 ☐ 93 ☐ 94 ☐ 95 ☐ 96 ☐ 97 ☐ 98 ☐ 99 ☐ 100

3.1 Qui a répondu à l'AAPV ?

407 personnes ont répondu à l'AAPV.

C'est principalement dans la tranche 50-64 et chez les moins de 24 ans que les hommes ont répondu à l'AAPV.

Les femmes (61,2% des réponses) sont très représentées. Elles dominent au niveau de l'implication dans la tranche 35-49 ans (71% du total de la catégorie d'âge) et + de 65 ans (env. 64% du total de la catégorie d'âge). Leur représentation est également très forte pour les 25-34 ans (70% du total de la catégorie d'âge).

On note que la majorité des personnes ayant répondu à l'Appel à Point de Vue (AAPV) vivent en couples à 52,8%. Les familles élargies sont résiduelles avec 5,2%. Cependant, le nombre de personnes vivant seules est relativement élevé avec 30%. Ces données seront recroisées ultérieurement avec l'âge de la population ayant répondu.

Les deux dominantes au niveau de la situation professionnelle sont les actifs (43,7%) et les retraités (41,5%).

Les sans emplois sont faibles avec 4,4% de la population ayant répondu. Ils incluent une part des 3,7% des moins de 24 ans. Cependant, ce chiffre peut être à rapprocher partiellement des 3,2% de chômeurs. Les femmes au foyer ont été peu nombreuses à répondre avec 2,7%.

Les grandes lignes des réponses aux questions posées par l'AAPV

- Groupe 1 : les questions d'évaluation sur la ville aujourd'hui (questions 1,2,4,5,6)

Sur les questions concernant l'évaluation de la ville, les différentes thématiques suivantes ont été relevées :

Sur la Question 1, « *Vous plaisez-vous à Aubervilliers, et pourquoi ?* »,

les réponses ayant une consonance positive (un peu et beaucoup) représentent 53,3% de l'ensemble des opinions exprimées. Les réponses à consonance négative représentent 43,3%. On peut donc noter que les avis sont partagés mais les opinions des personnes répondant au questionnaire sont cependant à dominante positive. Cela est sans doute dû au panel des personnes ayant répondu qui semblent investies de longue date à Aubervilliers (80,3% des personnes habitent Aubervilliers depuis plus de 10 ans), ce qui génère sans doute un attachement important au lieu. Lorsque l'image d'Aubervilliers est positive, et c'est la majeure partie, les thèmes de l'habitude et de l'attachement, de la qualité des relations sociales, de la qualité des équipements et de la proximité de Paris sont les dominantes des opinions exprimées. Lorsque l'image est mitigée, elle s'exprime à travers le thème de l'amour déçu. La sécurité (absence ou problème de), l'incivilité, la tristesse et de la saleté, la faible qualité de l'environnement sont les principaux vecteurs d'image négatifs.

Sur la Question 2 : « *Aimez-vous votre quartier, et pourquoi ?* »,

les réponses à consonance positive à cette question (un peu et beaucoup) représentent 55,1% des avis exprimés, ce qui est légèrement supérieur à la même question pour Aubervilliers en général (soit 53,3%). Les réponses à consonance négative (pas tellement et pas du tout) représentent 41,3%. La même logique régit sans doute ces réponses à celles de la question 1 : attachement important au lieu (et encore plus lorsque l'on parle du quartier) des personnes habitant Aubervilliers depuis plus de 10 ans. Les précisions apportées par ces réponses sont tout en nuances. Elles indiquent des points de détail et explicitent le « Pourquoi » en mettant en valeur les avantages et inconvénients de chaque quartier. Ainsi les observations faites peuvent être paradoxalement positives comme négatives. Dans la réponse à « Pourquoi aimez-vous votre quartier ? » des points négatifs ou positifs sont indifféremment exprimés : ils donnent une « image » du quartier. Les réponses à cette question ont été croisées avec le quartier d'habitation des personnes ayant répondu afin de localiser les réponses par quartier. Ces réponses demandent une lecture de détail.

Sur la Question 4, « *Que préférez-vous à Aubervilliers et pourquoi ?* »,

les observations des personnes interrogées sont souvent très positives notamment en ce qui concerne les équipements socio-culturels (extrêmement appréciés), les activités et la vie associative. Un sentiment de vie et de qualité des relations ressort des différents propos. Les principales thématiques évoquées dans les réponses sont : les équipements, activités, associations, la qualité de la localisation, des transports et facilités de déplacements, les espaces verts qui s'améliorent, la population, les commerces et l'habitat (souvent évoqué à titre personnel). Le thème de la ville en général renvoie aux qualités d'images plus détaillées en question 6.

Sur la Question 5, « *Qu'appréciez-vous le moins à Aubervilliers et pourquoi ?* »,

on note des thématiques récurrentes. De façon prioritaire la saleté, le manque d'entretien, la dégradation et les nuisances, en tandem avec l'incivilité, le manque de respect et l'insécurité sont évoqués en tant que forts vecteurs de dépréciation. Viennent ensuite (et seule la lecture détaillée des résultats en permettra une bonne perception) les préoccupations sur le logement, la mixité (de la population), la circulation, le stationnement et les transports, les espaces verts et espaces publics. Enfin les problèmes concernant le commerce et l'emploi, les équipements sont soulevés. L'image et la gestion de la ville sont également évoquées, en termes négatifs bien évidemment.

Sur la Question 6, « *Globalement, quelle image avez-vous d'Aubervilliers et pourquoi ?* »,

les réponses reprennent en filigrane tout ce qui vient d'être évoqué à travers les questions précédentes. Les réponses à cette question ont un fort pouvoir de synthèse. Cependant, elles donnent à la fois un ressenti et une image plus négatifs de la ville qu'à travers les réponses aux questions précédentes (certaines sont de meilleurs révélateurs des qualités par exemple, ce qui mitige le point de vue assez négatif des réponses à la question 6). L'image négative est donc la dominante. Elle concerne plus de la moitié des réponses (environ 57%). Cette image négative se développe sous de nombreux aspects. Les principaux thèmes évoqués sont les suivants : la tristesse et de la dégradation, la saleté, l'insécurité, l'intolérance et le manque de respect, les commerces pour le premier groupe.

Pour le second groupe, on note principalement les questions de la discrimination (entre les habitants), de la comparaison (avec les autres communes), de la perte d'identité, de l'évolution négative, du chaos... L'image mitigée est le second grand sentiment évoqué. Elle représente environ le quart des réponses et s'exprime à travers les questions de l'évolution, du changement, de l'attachement déçu, de la contradiction, de la mixité ethnique. L'image positive est la moins fréquente. Elle représente néanmoins environ 18% des réponses. Elle s'articule autour des problématiques de l'attachement, de l'agrément et du ressenti positif, de la proximité pour s'ouvrir sur celle de la projection dans l'avenir, de la mutation, du changement.

- Groupe 2 : la question la volonté de s'investir à plus long terme sur la ville à titre individuel (question 3)

La Question 3, « *Comptez-vous rester à Aubervilliers, et pourquoi ?* »

apporte sur sa partie question fermée les réponses suivantes : les extrêmes montrent une dominante des oui (37,8%) sur les non (29,2%). Les personnes incertaines (peut-être ou ne sais pas) totalisent quant à elles 30% des opinions exprimées. Sur le « Pourquoi ? », on remarque dans les raisons de rester les motifs de l'obligation ou de l'habitude, du plaisir et de la proximité. Sur les raisons d'attendre pour se décider ressortent principalement l'attente et l'espoir en l'avenir. Sur les raisons de partir, les vecteurs d'images négatifs précédemment évoqués ressortent fortement : insécurité, mauvaise qualité de l'habitat et du cadre de vie, notion de déplaisir et envie de fuite.

- Groupe 3 : les questions du devenir de la ville : idées et projets des habitants pour la collectivité (questions 7, 8 et 9).

La Question 7, « *Que pensez-vous nécessaire d'améliorer à Aubervilliers ? De quelle manière ?* »

amène des réponses se recoupant partiellement avec à la fois les vecteurs d'images négatifs comme avec les thèmes évoqués dans la réponse à la question 5. Pour la partie fermée de cette question, on note que sur les différents items cités, 4 viennent en tête avec une citation dans plus de la moitié des réponses. Nous trouvons dans l'ordre : les commerces (dans 60,2% des cas), les espaces verts (dans 54,5% des cas), le logement, (dans 53,3% des cas), la circulation et le stationnement (dans 51,1% des cas). Viennent ensuite au second plan : l'emploi (dans 42,8% des cas), les transports en commun (dans 40,0% des cas). Sont à égalité les espaces publics (36,6%) et les circulations piétonnes et vélos (36,6%). Viennent enfin les équipements dans 21,9% des cas. Globalement ces chiffres reflètent bien les sentiments ressentis sur les questions autres ouvertes, et ce particulièrement en ce qui concerne l'importance des commerces (très fréquemment évoqués et sans doute en lien avec le panel des personnes ayant répondu), le logement et les circulations. Par contre, le manque d'espace vert se trouve ici mieux exprimé que dans les autres questions. Ces thèmes se retrouvent développés (en version positive et active : pour résoudre ce problème, il faudrait...) sur la partie ouverte de la question (de quelle manière ?). Ils sont les suivants : l'entretien, la sécurité, le respect et le civisme, le logement, les commerces, les déplacements et les transports, le stationnement, les espaces verts (aménagement, entretien), les espaces publics, l'emploi, la culture... La déclinaison de la Question 7 sur le quartier « Et dans votre quartier ? ». Les thèmes évoqués sont globalement assez similaires à ceux des réponses à la

partie précédente de la question. Cependant, le thème de la sécurité apparaît de façon plus évidente à l'échelle du quartier. Certaines réponses semblent très liées à la domiciliation de la personne dans un quartier mais une bonne partie restent semble-t-il très générales sur Aubervilliers (par exemple, des réponses « idem » avec la question précédente). Une phrase semble une bonne synthèse de l'ensemble des préoccupations : « accorder autant d'efforts que ceux apportés aux alentours de la mairie ».

Sur la Question 8, « *Quelles sont les qualités qu'Aubervilliers doit conserver à l'avenir ? Et pourquoi ?* »,

on remarque que, globalement, c'est l'état d'esprit spécifique à Aubervilliers qui motive de nombreuses réponses. Les clés en sont diverses, mais les dominantes sont : « politique sociale », « richesse culturelle », « le sport », « la mixité », « la diversité », « l'humanité ».

Sur la Question 9 enfin, « *Quelles sont les qualités qu'Aubervilliers doit acquérir à l'avenir ? Et pourquoi ?* »,

sécurité et propreté sont les maîtres mots des réponses. Mais de nombreuses idées sont également évoquées. Elles se répartissent principalement selon les thèmes suivants : la sécurité et la répression, la propreté et l'entretien, le logement et le commerce, l'aménagement urbain, l'environnement et les espaces verts, les transports et la circulation, l'emploi et les activités, la mixité et le respect... Il est à noter qu'il est bien difficile de synthétiser les résultats d'un AAPV ayant reçu des réponses si riche. L'intérêt de ces résultats réside dans le détail de l'analyse des réponses et non dans les grandes lignes, qui, même si elles offrent l'avantage de broser une silhouette à Aubervilliers dans ce cadre bien spécifique, ont également l'inconvénient que ces traits sont grossiers.

3.2 Analyse des réponses à l'AAPV dans le cadre de la concertation du PLU d'Aubervilliers

Question 1 : Vous plaisez-vous à Aubervilliers?

Réponses fermées

Vous plaisez-vous à Aubervilliers ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	14	3,4%
Un peu	130	31,9%
Beaucoup	87	21,4%
Pas tellement	107	26,3%
Pas du tout	69	17,0%
TOTAL OBS.	407	100%

Les réponses ayant une consonance positive (un peu et beaucoup) représentent 53,3% de l'ensemble des opinions exprimées. Les réponses à consonance négative représentent 43,3%. On peut donc noter que les avis sont partagés mais les opinions des personnes répondant au questionnaire sont cependant à dominante positive. Cela est sans doute dû au panel des personnes ayant répondu qui semblent investies de longue date à Aubervilliers (80,3% des personnes habitent Aubervilliers depuis plus de 10 ans), ce qui génère sans doute un attachement important au lieu.

Question 1 suite : Pourquoi (vous plaisez-vous à Aubervilliers)?

Image positive

- Thème de l'habitude et de l'attachement

« Je suis propriétaire », « je suis né là », « j'y suis née », « nous y demeurons depuis plus de 50 ans », « j'y habite depuis longtemps », « lieu de naissance et attache familiales », sont des expressions récurrentes pour exprimer un attachement à la ville de longue date, souvent sur le mode de l'habitude ou de l'historique.

- Thème de la qualité des relations sociales

Très souvent mise en avant, la qualité des relations sociales est un motif d'attachement réel à la ville : « la richesse de la vie associative », « ville sympa, surtout au niveau des habitants », « chaleur humaine et diversité », « ville riche en vie associative et culturelle », « la ville garde un aspect convivial grâce à sa diversité et à son côté populaire », « j'y connais du monde... », la vie associative semble toujours être citée comme un plus par les habitants ayant répondu au questionnaire. C'est à la fois un vecteur d'échange entre les habitants mais aussi un vecteur de cohésion sociale.

- Thème de la qualité des équipements

La richesse des équipements, leur diversité, leur prix, sont autant d'atouts pour Aubervilliers : « uniquement pour son côté culturel », « proximité du théâtre », « la ville

est bien équipée culturellement et sportivement », « la proximité de son théâtre et de son cinéma », « culture développée », « ville riche en vie associative et culturelle », « nombreuses activités proposées », « active ». Ainsi, les habitants ayant répondu au questionnaire sont nombreux à apprécier la qualité des équipements, notamment culturels, présents à Aubervilliers. Leur très bon rapport qualité/prix est également apprécié.

- **Thème de la proximité de Paris**

La proximité de Paris est quasiment toujours citée comme un avantage pour Aubervilliers : « proche de Paris », « très proche de Paris », « proximité de Paris », sont un des atouts assez fréquemment valorisés dans ces réponses.

Image mitigée

- **Thème de l'amour déçu**

De nombreux habitants de longue date semblent exprimer des regrets sur l'évolution de la ville. En sont témoins les expressions suivantes : « je m'y plaisais mieux quand c'était une ville solidaire et combative », « Aubervilliers n'est plus ce qu'elle était », « devenu très mal fréquenté, sale, beaucoup trop d'immigrés », « j'y suis pourtant née et y ai toujours résidé...mais cela beaucoup changé », « j'aimais beaucoup autrefois et je n'aime pas tellement actuellement », « il fut une époque où nous étions mieux »... Ce thème du changement est un élément extrêmement fort des réponses. Il reflète également le profil de la population ayant répondu : plus de la moitié des personnes habitent la ville depuis plus de 10 ans et ont souvent des attaches familiales sur place. Ces personnes se montrent attachées à leur ville et font souvent la comparaison entre hier (plus riant) et aujourd'hui.

Image négative

- **Thème de la sécurité (absence ou problème de), de l'incivilité**

« insécurité », « incivilité », « pas assez de sécurité », « manque de sécurité, surtout le soir », « trop de délinquance », sont des mots ou expressions fréquemment rencontrés lorsqu'un point de vue négatif est exprimé.

- **Thème de la tristesse et de la saleté**

« triste », « sale », « Aubervilliers est de plus en plus sale », sont des mots et expressions très récurrents et qui se retrouvent dans une grande partie des réponses. S'exprime ainsi un des points négatifs forts d'Aubervilliers aujourd'hui.

- **Thème de la faible qualité de l'environnement**

« environnement dégradé », « absence d'espaces verts », « pollution et laideur », « mal entretenue » (la ville), « Aubervilliers n'est pas beau ». Ces expressions, bien que non dominantes, expriment néanmoins une vraie réserve quant à la qualité environnementale de façon globale.

Question 2 : Aimez-vous votre quartier?

Réponses fermées

Aimez-vous votre quartier ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	15	3,7%
Un peu	133	32,7%
Beaucoup	91	22,4%
Pas tellement	90	22,1%
Pas du tout	78	19,2%
TOTAL OBS.	407	100%

Les réponses à consonance positive à cette question (un peu et beaucoup) représentent 55,1% des avis exprimés, ce qui est légèrement supérieur à la même question pour Aubervilliers en général (soit 53,3%). Les réponses à consonance négative (pas tellement et pas du tout) représentent 41,3%. La même logique régit sans doute ces réponses à celles de la question 1 : attachement important au lieu (et encore plus lorsque l'on parle du quartier) de ces personnes habitant Aubervilliers depuis plus de 10 ans.

Question 2 suite : Pourquoi (aimez-vous votre quartier)?

Les précisions apportées par ces réponses sont tout en nuances. Elles indiquent des points de détail et explicitent le « Pourquoi » en mettant en valeur les avantages et inconvénients de chaque quartier. Ainsi les observations faites peuvent être paradoxalement positives comme négatives. Dans la réponse à « Pourquoi aimez-vous votre quartier ? » des points négatifs ou positifs sont indifféremment exprimés : ils donnent une « image » du quartier. Pour plus de pertinence dans l'analyse, nous avons croisé les réponses à cette question avec le quartier d'habitation des personnes ayant répondu. Nous avons pu ainsi localiser les réponses par quartier.

sur le centre ville

Les réponses à cette question sont plutôt positives pour les habitants du centre ville : « apprécié », « assez agréable », « beaucoup d'équipements à proximité », « beaucoup de transports », « coin tranquille comparé à certains quartiers », « il est calme par rapport à d'autres », « quartier calme, les gens y sont sympathiques », « il est animé », « il a gardé son esprit de village »... La proximité des commerces et services est souvent citée comme un atout essentiel : « proche », « central », « commerces », « services », « animé » sont des mots fréquents. Une partie des réponses est mitigée : « effort à faire sur la propreté et la sécurité », « était très agréable, ça l'est moins », « manque de propreté, manque de sécurité », « il se dégrade lentement mais sûrement », « le centre ville est assez sympa mais les commerces périclitent »... Une moindre partie est négative : « les rues sont sales », « insécurité », « voitures stationnées n'importe où », « aucune verdure », « trop d'étrangers », « trop de grossistes »

sur l'avenue V.Hugo » reflètent le point de vue d'une petite partie des personnes ayant répondu.

sur le Landy

Globalement, c'est une assez mauvaise image de ce quartier qui ressort des réponses recueillies : « manque d'espaces verts », « manque d'équipements sportifs », « absence d'une poste dans des conditions normales », « manque de sûreté », « dégradations », « trop d'incivilités », « quartier très sale », « activités clandestines (commerces, garages) »...

sur Vallès / La Frette

Une partie des réponses met en avant des points positifs. Plusieurs fois valorisées, la proximité du centre ville et la qualité des dessertes sont des atouts : « proche du centre ville et relativement bien desservi », « il y a quelques commerces... nous sommes relativement bien desservis »... Mais sont également cités : « la proximité du square ». Mais en contrepoint, des points de vues plus mitigés, voire négatifs, s'expriment : « avant oui, maintenant non », « l'habitude », « trop d'actes de vandalisme », « beaucoup de logements à réhabiliter », « pas d'espaces verts », « le centre commercial se meurt »...

sur Robespierre

Deux mondes semblent cohabiter sur le secteur Robespierre. Ceux qui le trouvent plutôt usant, avec des problèmes de sécurité et de mélange des cultures... : « trop de cultures différentes », « il y a du bruit, surtout la nuit », « trop d'étrangers », « la police laisse faire », « insécurité », « triste, sale et grisâtre »... et ceux qui le trouvent calme, avec un voisinage agréable : « pour un bon voisinage », « quartier calme et convivial », « quartier assez calme », « mixité pavillonnaire », « cité calme ».

sur Maladrerie / Emile Dubois

Les points de vue ressortant sur ce secteur sont les suivants : les duos « insécurité/incivilité », « saleté/dégradation » sont très présents. Pas assez de « convivialité », « d'améliorations », de « propreté »... Le quartier est vu parfois même comme « obscur ». En contrepartie, une faible partie des habitants apprécie les « espaces piétons » et les « espaces verts » et parlent de la « qualité de vie à la Maladrerie », « quartier aéré ». Commerces, équipements et transports sont peu évoqués. « La Maladrerie, tout est permis » en dit long sur ce qui apparaît parfois entre les lignes comme une zone franche avec sa logique propre.

sur Paul Bert

« La ghettoïsation » et « l'insécurité » existent. Cependant, le « calme » du quartier est encore loué par quelques un : « quartier assez calme », « rue calme »... Différents manques sont relevés : « manque d'entretien », « manque de commerces de proximité »... Ils s'opposent à ce que d'autres trouvent au contraire qualitatif et présent : « commerces, écoles », « il y a de la verdure et des terrains de sport en libre accès »...

sur Sadi-Carnot/Firmin Gémier

La notion d'insécurité, bien qu'existante en trame de fond, apparaît moins que dans les observations sur la plupart des quartiers précédents. Par contre, le problème de la « saleté » est toujours présent. Le « calme » semble un atout partagé : « le quartier est calme et on y trouve de tout », « le quartier est calme ». La proximité des équipements et services est également évoquée : « piscine, stade et square ». Mais le manque d'espaces verts relevé : « pas assez d'espaces verts », « il manque des lieux où l'on puisse respirer, s'évader... ». Par contre le quartier évolue et se dégrade : « il ne cesse de se dégrader, c'est navrant », « forcée de subir et de voir le déclin de mes attaches », « la population n'est plus la même qu'avant, les mentalités ont changé »...

sur Villette / 4 chemins

« Sécurité », « propreté », « incivilité », « espaces verts » font nettement partie des points essentiels à améliorer. Mais les questions du bruit et de la circulation sont également évoquées : « bruyant », « circulation », « stationnement n'importe comment ». « L'éclairage public » pose également question. La grande densité de population du secteur est relevée. « La proximité des commerces » et leur « diversité » est un atout.

Question 3 : Comptez-vous rester à Aubervilliers?

Réponses fermées

Comptez-vous rester à Aubervilliers ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	12	2,9%
Oui	154	37,8%
Non	119	29,2%
Peut-être	67	16,5%
Ne sait pas	55	13,5%
TOTAL OBS.	407	100%

Les extrêmes montrent une dominante des oui (37,8%) sur les non (29,2%). Les personnes incertaines (peut-être ou ne sais pas) totalisent quant à elles 30% des opinions exprimées.

Question 3 suite : Pourquoi (comptez-vous rester à Aubervilliers) ?

Les raisons de rester

- Thème de l'obligation ou de l'habitude

Cette thématique de l'habitude et de l'obligation est extrêmement récurrente dans les réponses. Elle est sans doute à mettre en lien avec la structure du panel des personnes ayant répondu qui sont à la fois investies de longue date dans la commune (80,3% y habitent depuis plus de 10 ans) et souvent relativement âgées (58,5% ont plus de 50 ans), ce qui réduit globalement leurs capacités de mobilité.

Elle s'exprime de la façon suivante :

- l'habitude : « c'est ma ville », « je m'y sens bien », « je suis propriétaire », « toujours été là », « je connais cette ville, j'ai mes repères », « j'y ai mes racines », « j'y ai plein de souvenirs et d'amis », « je suis très attachée à cette ville », « j'ai des attaches familiales et amicales », « j'ai construit une maison ici »...

- l'obligation : « par force », « je n'ai pas le choix », « je suis trop vieux pour partir », « je n'ai pas les moyens de payer un gros loyer », « seule et âgée, je ne me sens pas le courage de déménager ailleurs », « pas d'argent »...

- **Thème du plaisir**

« Je m'y plais », « je suis bien dans mon appartement » est bien synthétisé à travers ces deux extraits.

- **Thème de la proximité**

La proximité de Paris et celle du travail sont fréquemment citées. Cette appréciation de la proximité s'exprime à travers des observations telles que : « je suis près de Paris, je fais du sport avec des profs sympathiques », « proximité de Paris », « c'est près de mon travail », « je travaille et j'habite dans cette ville »...

Les raisons d'attendre pour se décider

- **Thème de l'attente, de l'espoir en l'avenir**

Aubervilliers suscite un véritable attachement pour une partie des personnes ayant répondu au questionnaire. Cet attachement génère pour elles un certain nombre d'attentes pour l'avenir. De leur satisfaction dépend la décision de rester ou non. Ces attentes s'expriment de la façon suivante : « c'est une ville où l'on peut faire beaucoup de choses », « espère toujours un changement », « cela dépend de l'évolution de la commune », « s'il n'y a pas d'amélioration au niveau propreté et population, je partirai », « je pense quitter cette commune où je suis né si cela ne s'arrange pas très vite », « j'attends l'arrivée du métro pour mieux revendre et partir ailleurs », « ayant grandi dans cette ville, je voudrais pouvoir contribuer à son épanouissement et veiller à conserver son esprit »...

Les raisons de partir

- **Thème de l'insécurité, de la fréquentation**

« Insécurité », « je ne m'y sens pas tranquille », « mal fréquenté », « nous ne sommes plus chez nous », « la délinquance me fait peur ». A travers ces quelques observations se retrouvent des griefs faits à Aubervilliers et qui ressortent de façon plus évidente dans les réponses à d'autres questions. Si ces points ne sont pas fortement évoqués, c'est aussi qu'ils ont déjà été mieux exprimés précédemment.

- **Thème de la qualité de l'habitat et du cadre de vie**

Cette thématique est régulièrement évoquée dans les réponses. Elle peut être synthétisée dans ces deux extraits : « je veux que nos enfants grandissent dans un cadre meilleur », « niveau scolaire en baisse...impôts locaux en augmentation ».

- **Thème du déplaisir, de la fuite**

De façon fréquente, le souhait de partir est exprimé. Il se structure selon trois motifs dominants : je m'y plaisais et je ne m'y plais plus; dès que j'ai suffisamment d'argent ou

que je ne travaille plus je m'en vais; c'est sale, triste, je me sens mal et je ne souhaite pas rester. Ces quelques observations reflètent ces tendances : « je ne m'y plais plus », « j'aimerais bien pouvoir partir », « si j'ai les moyens, je me sauve », « nous avons beaucoup de mal à nous sentir bien dans une ville sinistrée », « la ville est triste, monotone et sale »...

Question 4 : Que préférez-vous à Aubervilliers et pourquoi ?

Les observations des personnes interrogées sont souvent très positives notamment en ce qui concerne les équipements socio-culturels (extrêmement appréciés), les activités et la vie associative. Un sentiment de vie et de qualité des relations ressort des différents propos.

- **Thème des équipements, activités, associations**

- sur les équipements socio-culturels : « les équipements socio-culturels », « le théâtre, le conservatoire », « le théâtre et le cinéma, car il y a des spectacles de qualité à des prix corrects », « tout ce qui nous est proposé : bibliothèque, cinéma, théâtre, activités sportives », « le côté culturel, merci pour ça », « les services culturels très abordables », « la vie culturelle : bravo à la carte culture ». Tous les équipements culturels sont fréquemment cités et semblent réellement très appréciés, notamment le théâtre en premier lieu, puis le cinéma « le Studio » et les bibliothèques. Les équipements sportifs sont également présents : « la piscine », « les salles de sport », « le stade »...
- les équipements sportifs sont également présents : « la piscine », « les salles de sport », « le stade »...
- les équipements de santé apparaissent fréquemment, sans doute en lien avec la structure de la population ayant répondu au questionnaire : « un hôpital », « une clinique »...
- « collègues et lycées en nombre », « les structures scolaires », « le péri-scolaire : maison de l'enfance », tous ces équipements sont cités et aussi utiles qu'appréciés. Cependant, il semble plutôt s'agir des équipements liés à la petite enfance,
- son « église » est également présente,
- sur les activités et les associations : « les associations, notamment la gymnastique », « multitude d'activités », « l'amabilité des personnes s'occupant des différentes associations », « le côté culturel et associatif ». Le côté associatif est souvent cité et présenté comme un des atouts d'Aubervilliers.

- **Thème de la localisation, des transports et des déplacements**

La proximité de Paris et les transports en commun sont globalement appréciés et cités régulièrement comme atout pour Aubervilliers : « la proximité de Paris », « les transports », « la proximité du métro », « relativement bien desservi en transports », « tout à proximité », « le choix des transports pour aller un peu partout », « l'emplacement aux portes de Paris »... expriment ce point de vue.

- **Thème des espaces verts**

Malgré les remarques qui sont faites sur ce sujet dans les autres questions (manque d'espaces verts, manque d'entretien) les espaces verts et les efforts faits pour les entretenir sont souvent cités comme un des éléments préférés à Aubervilliers. Citons par exemple : « l'effort fait au point de vue des plantes et des fleurs », « les rues fleuries »,

« la beauté des espaces fleuris, les berges du canal », « gros efforts faits pour l'environnement : bravo aux jardiniers », « les espaces verts », « les jardins »...

- **Thème des commerces**

« Le marché : « je connais beaucoup de monde », « proximité des commerces », « du monde dans les rues et des commerces », « commerces variés »... Le thème des commerces est toutefois peu présent dans les réponses à cette question.

- **Thème de l'habitat**

Le thème de l'habitat est parfois évoqué : « mon appartement », « le prix du loyer » reflètent la majorité des réponses sur ce sujet.

- **Thème de la population**

Voici quelques observations qui reflètent une mixité appréciée (ce n'est pas toujours le cas dans les réponses aux autres questions) : « la population d'origines variées », « la mixité », « convivialité entre les habitants », « la richesse des différentes populations qui y vivent », « l'implication de sa population d'origine pour faire bouger les choses », « la pluralité des populations »...

- **Thème de la ville en général**

« C'est une ville à échelle humaine », « l'esprit petite ville », « beaucoup d'organisation de fêtes et j'ai l'impression que tout y est accessible », « le quartier du centre », « les rues anciennes », « le quartier de la mairie », « son esprit de solidarité, son dynamisme, son ouverture culturelle et sociale », « le centre ville », « le calme »... Le centre ville et la notion de ville à échelle humaine ressortent des réponses faites à cette question. Les « boutiques de quartier » sont quelquefois citées. Une faible partie des réponses à cette question est négative, avec des observations telles que « rien », « plus rien », « aujourd'hui je ne préfère rien ».

Question 5 : Qu'appréciez-vous le moins à Aubervilliers et pourquoi ?

- **Thème de la saleté, du manque d'entretien et de la dégradation, les nuisances**

Ce thème large et important prend plusieurs figures :

- figure n°1 qui concerne de façon très basique le nettoyage et l'entretien de la ville, des rues, des trottoirs : « le manque de nettoyage des rues », « la saleté de la ville », « saleté des rues », « les ordures sur le trottoir », « l'état des trottoirs », « la malpropreté », « le manque -d'entretien », « l'insalubrité », « le manque de containers adapté au triage dans les immeubles », « les déjections de chiens sur les trottoirs, les quartiers laissés à l'abandon »...,
- figure n°2 qui concerne les nuisance sonores et la pollution en général : « le bruit et la saleté », « le bruit », « la pollution », « environnement sale et bruyant », « trop de bruit », « le manque de calme »...

- **Thème de l'incivilité, du manque de respect**

L'incivilité et le manque de respect font partie des leitmotivs des personnes ayant répondu au questionnaire. Ce qui s'exprime à travers les observations ou mots suivants : « incivilité », « l'incivilité de la population qui ne respecte ni son voisin, ni son

environnement », « l'intolérance de certaines personnes âgées », « la baisse du civisme », « la population qui ne respecte pas l'environnement »...

- **Thème de l'insécurité**

L'insécurité est, après la saleté et avec l'incivilité, un des seconds grands thèmes récurrents des réponses. Il s'exprime par exemple de la façon suivante : « insécurité », « l'insécurité qui règne, les rues sans le minimum d'éclairage... », « l'agressivité permanente », « les casses de voiture », « mettre une surveillance au square Stalingrad », « la racaille », « la délinquance », « l'accroissement de la violence des jeunes », « le manque de sécurité ».

- **Thème de la circulation et du stationnement, des transports**

Les observations relevées mettent clairement en valeur les deux points généralement évoqués :

- les problèmes de transports en général : « circulation difficile, sens uniques aberrants », « les transports trop éloignés »...
- les problèmes de stationnement : « stationnement anarchique », « le stationnement », « difficultés pour stationner »,
- et les problèmes de transports, principalement liés aux bus (manque de fréquence, ce qui entraîne des surcharges régulières, notamment sur certains trajets) : « les bus bondés entre les Quatre Chemins et la mairie », « bus trop irréguliers pour Paris »...

- **Thème des espaces verts et espaces publics**

L'absence d'espaces verts, leur manque d'entretien ou de renouvellement sont régulièrement évoquées : « pas d'espaces verts à Aubervilliers, ou pas très agréables », « le manque de verdure », « le manque d'espaces verts », « et la poursuite du projet parc canal ? », « la suppression des beaux arbres avenue de la République », « le paysage », « la tristesse des rues sans arbres »... D'autres remarques concernent les espaces publics de façon plus générale : « les rues doivent être éclairées », « l'environnement : ville triste et sale », « les 2 abords de la ville » (les 2 portes vers Paris), « le non respect des espaces publics par une petite partie de la population ».

- **Thème des équipements**

De façon ponctuelle et ciblée, certains équipements ou type d'équipements sont visés. Les principales remarques sur ce sujet sont :

- la Poste : « interminables queues aux bureau de poste »,
- les écoles : « le niveau des écoles peu élevé », « trop peu de moyens dans les écoles élémentaires »,
- la piscine : « la piscine, car il n'y a pas d'accès pour poussettes ou handicapés »,
- les lieux de culte : « il manque une mosquée et une synagogue »,
- le théâtre : « le théâtre de la Commune depuis la transformation de l'ancienne salle des fêtes »,
- les équipements sportifs : « le gymnase Robespierre n'est pas nettoyé »...

- **Thème de la mixité**

A l'inverse des réponses à la question précédente (que préférez-vous à Aubervilliers) ce qui était une qualité devient ici un défaut : « le pourcentage d'immigrés trop important », « il y a de plus en plus d'immigrés », « la difficulté à instaurer une mixité sociale et ethnique », « l'absence de mélange des classes sociales », « trop de monde », « la surpopulation étrangère »...

- **Thème du logement**

De façon plus ténue que dans d'autres questions, mais néanmoins avec une certaine présence, on note quelques remarques sur l'état des logements : « manque d'hygiène », « les bâtiments sociaux quasi insalubres », « trop de logements sociaux », « les grandes barres de HLM », « la ville est vieille car les immeubles sont délabrés »...

- **Thème du commerce, de l'emploi**

Le commerce est régulièrement cité. Les remarques portent essentiellement sur les petits commerces. Ce sont des remarques que nous retrouvons également dans des réponses à d'autres questions. Ces préoccupations concernant le commerce sont sans doute en rapport avec la structure du panel de personnes ayant répondu : dominante de femmes (61,2%), de plus de 50 ans, habitant depuis plus de 10 ans dans la commune. Ainsi les remarques traduisent des changements d'habitudes obligatoires et peu appréciés : « les commerces qui ferment », « plus de boutiques ni de commerçants utiles », « le commerce de misère », « les bons commerçants qui disparaissent ». D'autres remarques émanent de personnes plus jeunes : « marché central démodé », « les boutiques bas de gamme », « manque de commerce et surtout de grandes surfaces », « trop de cafés et de garages »... Concernant l'emploi, les remarques sont rares mais prennent les profils suivants : le manque d'entreprises avec « pas assez d'entreprises », et les remarques sur les activités parallèles avec « ces ateliers clandestins » visiblement peu appréciés.

- **Thème de la ville (images et gestion)**

- Se trouvent ici un certain nombre de remarques globales qui ont trait à la ville ou à son image en général. Elles reflètent un sentiment confus mais présent exprimé par les personnes ayant répondu au questionnaire : « la mauvaise réputation de la ville à l'extérieur », « les ghettos que sont devenus certains quartiers », « maintenir la ville dans le dogme d'une cité ouvrière », « trop de social a été fait et la ville s'est dégradée », « manque d'écoute de la mairie », « la gestion de la ville », « impôts locaux trop élevés », « la taxe d'habitation est très élevée », « trop de démagogie : ce n'est pas parce que l'on est pauvre que l'on est obligé de casser »...

Question 6 : Globalement, quelle image avez-vous d'Aubervilliers et pourquoi ?

Image négative

C'est la dominante. Elle concerne plus de la moitié des réponses (environ 57%). Cette image négative se développe sous de nombreux aspects. Les principaux thèmes évoqués sont les suivants :

- **Thème de la tristesse et de la dégradation**

« Triste », « dégradé », sont des mots qui reviennent fréquemment dans le discours des personnes ayant un point de vue négatif sur la ville. « Notre ville se meurt », « une ville qui part à la dérive », sont représentatifs du sentiment de dégradation d'une situation plus positive précédemment.

- **Thème de la saleté**

La présence de déchets sur les trottoirs est fréquemment évoquée. La « saleté » est un mot fréquemment évoqué pour qualifier l'image d'Aubervilliers.

- **Thème de la sécurité**

« Manque de sécurité », « insécurité », sont des mots qui reviennent couramment dans les discours négatifs. Néanmoins, ils ne sont pas dominants sur les thèmes plus généraux de la saleté et de la dégradation. Le mot de « peur » apparaît dans les réponses.

- **Thème de l'intolérance et du manque de respect**

« L'incivilité », « intolérance » sont souvent associés à l'image négative d'Aubervilliers. Le manque de respect est toujours un argument fort du discours négatif. Il est souvent associé à l'arrivée d'une nouvelle population irrespectueuse, qui « manque d'éducation ».

- **Thème des impôts locaux**

Globalement, les personnes qui invoquent le thème du coût des impôts locaux montrent une grande incompréhension entre le coût de cet impôt et la qualité de vie de la ville. Ce point de vue négatif s'exprime à travers des phrases telles que :

- « j'aimerais savoir où passent nos impôts locaux »,
- « les impôts locaux sont beaucoup trop élevés »...

- **Thème du commerce**

La disparition des commerces français est une préoccupation récurrente des personnes ayant un point de vue négatif sur la ville. Tous regrettent le remplacement de ces commerces par des commerces tenus par des étrangers. Ces remarques sont également à mettre en lien avec la structure du panel de population ayant répondu à l'appel à point de vue. Très souvent, la disparition des commerces tout court est également évoquée. Le marché est généralement perçu comme un lieu étranger. Il ne présente pas une image positive.

- **Thème de la discrimination**

Les personnes à niveau de vie moyen répondant au questionnaire se sentent souvent dans une situation de discrimination face aux plus démunis. Ils se sentent moins aidés, ils ont l'impression que l'on ne s'intéresse pas à eux. L'image d'Aubervilliers est également très fréquemment associée à la pauvreté (population pauvre).

- **Thème de la comparaison**

« Aubervilliers reste toujours la ville zonarde alors que St-Denis s'ouvre réellement sur la vie ». Aubervilliers semble souvent pâtir de l'image négative donnée par les médias du 93. Les habitants se plaignent de l'image négative véhiculée sur la ville et qui génère pour eux une certaine honte. « L'image de marque de notre ville n'est pas des plus reluisantes ».

- **Thème de la perte d'identité**

« Je ne me sens plus en France », « j'ai l'impression d'être à l'étranger » sont des réflexions couramment rencontrées dans des réponses qui le plus souvent se défendent de toute connotation raciste. Ces remarques se veulent être plus de l'ordre du constat d'une perte d'équilibre.

- **Thème de l'évolution négative, du chaos**

« La ville a beaucoup changé, pas en bien » est bien représentatif de la perception de l'évolution d'Aubervilliers pour beaucoup des personnes ayant répondu. Les personnes évoquant ce thème décrivent souvent une impression d'anarchie, de chaos. La notion de laisser-aller coordonner cette évolution négative. Certains mots forts apparaissent dans ce

cadre : dérive, perte...une ville qui se meurt...c'est la « désolation ». Le terme « ghetto » se retrouve fréquemment pour évoquer un marquage et un isolement fort de la ville en lien avec l'évolution de la population (plus d'étranger).

Image mitigée

C'est le second grand sentiment évoqué. L'image mitigée représente environ le quart des réponses.

- Thème de l'évolution, du changement

Pour certains, Aubervilliers est en train de changer doucement de visage : les « modernisations » réalisées sur certains secteurs sont appréciées comme des vecteurs de changement positifs mais non suffisants. Le quartier de la mairie est très généralement perçu comme un secteur à part, plus propre que les autres quartiers et aussi plus vivant. Toutefois, la notion d'évolution positive reste ambiguë. Par exemple :

- « beaucoup de réalisations ont été faites mais il reste à faire l'ouverture à la promotion immobilière... »,
- « c'est une ville qui attend son réveil »...

- Thème de l'attachement déçu, de la contradiction

De nombreuses personnes se montrent très attachées à leur ville (parmi les personnes qui ont répondu, beaucoup y sont nés ou y habitent depuis longtemps). Ils évoquent la dégradation générale de la ville au regard de ce qui existait précédemment. Ils ont tous des attaches sociales fortes avec les autres habitants (famille, amis) mais se plaignent globalement de changements négatifs à Aubervilliers (commerce, respect de l'autre...). Les phrases de ce type sont fréquentes :

- « c'est pas pareil qu'avant, c'est devenu triste »,
 - « j'aime bien Aubervilliers...mais il faudrait que ça change car nous avons trop d'étrangers, de commerces arabes ... »,
 - « j'aime ma ville mais il y a trop de laisser-aller de la part de la population ».
- Le potentiel positif accordé à Aubervilliers est souvent associé au laisser-aller : un plus et un moins en même temps, pour une image mitigée de la ville. La dégradation est souvent associée à l'image actuelle de la ville contre une image précédemment plus positive (voire très bonne : ville accueillante..., avant).

- Thème de la mixité ethnique

A la fois atout pour certains et inconvénient pour d'autres. En tout cas, une image « multi-ethnique ». Cela confirme ce qui était pressenti à travers les réponses aux questions 4 et 5.

- Thème de la ville dortoir

La notion de ville dortoir est évoquée. Elle n'est jugée ni en bien ni en mal mais seulement sur un plan technique : c'est seulement un camp de base pratique.

Image positive

L'image positive est la moins fréquente. Elle représente néanmoins environ 18% des réponses.

- Thème de l'attachement

« Une identité solidaire et digne ». Cette courte phrase reflète bien le sentiment d'une partie de la population. L'image positive, exprimée sous cette forme, reflète plus celle des habitants (historiques) d'Aubervilliers qu'une image de ville en général. C'est la population qui fait la ville.

- **Thème de l'agrément et du ressenti positif**

« Ville agréable à vivre », « je me sens bien à Aubervilliers », « c'est une belle ville », « c'est une ville accueillante, culturelle ... », « bonne » et « assez bonne » sont des mots qui illustrent fréquemment le ressenti positif de la ville. Cependant, les réponses de ce type sont généralement peu commentées. Le « calme » est parfois évoqué.

- **Thème de la proximité**

La proximité des services et des commerces comme l'accès facile à la culture et au sport font partie des vecteurs d'image positifs. La proximité de Paris est également un atout pour la ville.

- **Thème de la projection dans l'avenir, de la mutation, du changement**

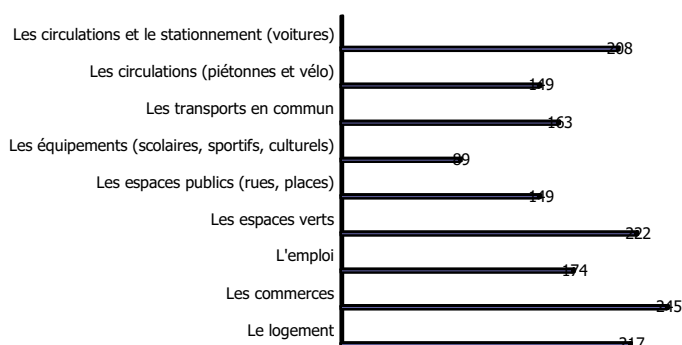
Aubervilliers est perçu comme une ville ouverte au changement, qui fait effort de volonté pour se tourner vers l'avenir et améliorer la vie des habitants : « je sais que la ville a des projets », « l'image d'une ville qui avec plus ou moins de bonheur, essaie d'améliorer la vie des habitants », « une image en évolution en tirant vers la qualité », « une ville ouverte au changement », « une ville qui veut changer les choses »... Cette perception positive de la ville a se tourner vers l'avenir est souvent accompagnée d'un sentiment de lutte ; il faut se battre pour y arriver : « c'est une ville qui progresse », « c'est une ville qui amorce un virage... », c'est une ville en « mutation ».

Question 7 : Que pensez-vous nécessaire d'améliorer à Aubervilliers?

Réponses fermées

Que pensez-vous nécessaire d'améliorer à Aubervilliers ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	16	3,9%
Le logement	217	53,3%
Les commerces	245	60,2%
L'emploi	174	42,8%
Les espaces verts	222	54,5%
Les espaces publics (rues, places)	149	36,6%
Les équipements (scolaires, sportifs, culturels)	89	21,9%
Les transports en commun	163	40,0%
Les circulations (piétonnes et vélo)	149	36,6%
Les circulations et le stationnement	208	51,1%
TOTAL OBS.	407	100%

Amélioration Aubervilliers



Sur les différents items cités, 4 viennent en tête avec une citation dans plus de la moitié des réponses. Nous trouvons dans l'ordre :

- les commerces, dans 60,2% des cas
- les espaces verts, dans 54,5% des cas
- le logement, dans 53,3% des cas
- la circulation et le stationnement, dans 51,1% des cas

Viennent ensuite au second plan :

- l'emploi, dans 42,8% des cas
- les transports en commun, dans 40,0% des cas.

Sont à égalité les espaces publics (36,6%) et les circulations piétonnes et vélos (36,6%).

Viennent enfin les équipements dans 21,9% des cas.

Globalement ces chiffres reflètent bien les sentiments ressentis sur les questions ouvertes, et ce particulièrement en ce qui concerne l'importance des commerces (très fréquemment évoqués), le logement et les circulations. Par contre, le manque d'espace vert se trouve ici mieux exprimé que dans les autres questions.

Question 7 suite 1 : De quelle manière ?

- Le thème de l'entretien

C'est un thème qui touche transversalement plusieurs autres questions : celles de la propreté, celle de la sécurité, celle des équipements (et dans certains cas, la question de leur vétusté).

- « la propreté », « la propreté des gymnases », « avoir plus d'entretien », « la propreté des rues », « fermer les parc la nuit », « pénaliser les déjections canines », « balayer les rues ». Le thème de la propreté est un thème fort des réponses.
- « l'entretien du patrimoine est à faire avec plus de sérieux », « entretenir plus régulièrement les bâtiments publics » : l'entretien du bâti public vient dans un second temps. Par contre, l'entretien des logements est un sujet de préoccupation (voir rubrique logement).

- Le thème des commerces

C'est un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt. Sur les commerces de proximité :

- « en gardant nos commerces qui sont remplacés par des commerces étrangers », en créant des commerces en rapport avec les besoins de la population », en faisant survivre les commerces existant », « en créant à certains endroits de nouveaux commerces de proximité », faire « un vrai travail de recherche pour la reprise des commerces vacants ».
- « Il n'y a plus de restaurants, charcuterie, boulangerie française »,

Sur le marché :

- « revoir le marché », « on se croirait dans un autre pays »

Sur les grandes surfaces :

- « il manque des grandes surfaces » reflètent un point de vue rare mais non inexistant.

- **Le thème du logement**

L'équilibre entre logement social et co-propriété est plusieurs fois évoqué :

- « plus de logements avec accession à la propriété », « diversification de l'offre de logements », « il faudrait autoriser l'accès aux promoteurs pour la construction et la rénovation de petits immeubles », « moins de HLM et plus d'accession », « plus de copropriété qui améliorerait la vie sociale et culturelle » : il existe une véritable demande en ce domaine.
- « des logements décents », « démolition des immeubles insalubres pour de nouvelles constructions », « il faut poursuivre la lutte contre les logements insalubres », « il faut démolir toutes les maisons et les entreprises vétustes », « plus de belles résidences », « logements : la qualité architecturale », font écho à une demande récurrente d'amélioration de la qualité de l'habitat. L'hygiène et la réhabilitation sont des préoccupations fréquentes.

- **Le thème du stationnement**

La demande de création de place de stationnement est fréquente :

- « il faudrait construire des parkings », « plus de parking », « réaliser des parkings gratuits », « que chaque emplacement libre soit aménagé en stationnement avec une plantation d'arbre ».
- Les riverains évoquent le problème des zones vertes et oranges en semaine et le WE. Ils semblent réclamer un régime plus favorable : « pour les riverains, le stationnement devrait être le même dans les zones oranges que dans les vertes, surtout le WE ». Il existe également dans les réponses une demande d'organisation et de contrôle du stationnement : « sanctionner les véhicules mal stationnés », « pour le stationnement, il faut que la police fasse son travail », « verbaliser les voitures garées sur les trottoirs », « le stationnement devant l'école maternelle n'est pas respecté », « éviter le stationnement sur les trottoirs » (par ex. Boulevard E. Vaillant, mais aussi dans bien d'autres endroits)...

- **Le thème de l'emploi**

« créer des emplois pour les jeunes sans qualification », « en sauvegardant les usines restantes », « faire venir des entreprises », « responsabiliser les habitants », faire des « facilités d'installation aux entreprises », « plaine commune : du mieux pour l'emploi mais l'industrie a disparu » : L'emploi est une préoccupation mais elle n'est que moyennement présente dans les réponses. Sans doute ne semble-t-elle pas du ressort de la municipalité.

- Le thème des équipements

« améliorer les écoles en les reconstruisant », « construire d'autres écoles », sont des remarques peu fréquentes mais néanmoins existantes.

- Le thème des espaces verts

« Replanter des arbres », « entretenir les squares », « on ne respire pas dans cette ville : du vert », « il n'y en a pas assez », « en faisant plus d'espaces verts sympas », « rénover les pelouses », « plus d'espaces verts », plantation d'arbustes le long des rues », « parc avec des arbres », « entretenir les espaces verts » sont représentatifs des demandes fréquentes en matière d'espaces verts.

- Le thème des espaces publics

Aménager les rues en « créant des dos d'âne », créer des « rues piétonnes », « revoir le tracé du canal (pas d'herbe pour s'asseoir) », « aménager des terrains pour faire un endroit pour les enfants après l'école ». Les espaces publics, en tant que tels, sont un peu évoqués. Mais les remarques se font souvent sur des points plus précis (stationnement, déplacements, transports, espaces verts...).

- Le thème de l'éclairage

Le « manque d'éclairage » est évoqué essentiellement en lien avec le quartier de la Maladrerie : « améliorer l'éclairage de la Maladrerie ».

- Le thème de la culture

« donner sa place à la culture française et que les gens ne connaissent pas », « favoriser la mixité sociale » : un thème qui se recroise avec civisme et respect de l'autre. Globalement, il semble que les français de souche (sans doute âgés et habitants de longue date de la commune) se sentent un peu perdus et un peu submergés aujourd'hui à Aubervilliers.

- Le thème des déplacements et transports

Les transports en commun :

- Les bus : « plus de bus sur la ligne 173 », « plus de transport et moins d'attente sur le 249 », « avoir plus de bus car le métro est utopique », « améliorer la montée et la descente des bus pour les personnes âgées », « plus de transports en commun aux heures de pointe », « toujours bondés, bus peu suffisants ».
- La demande d'une navette spécifique à Aubervilliers et faisant le tour de la ville est notée plusieurs fois. Il existe également une demande de « transports en commun fonctionnant le soir ».
- Le métro : « métro mairie d'Aubervilliers », « on attend toujours le métro à la mairie » synthétisent une véritable attente. Le RER est peu évoqué.

Le vélo :

- « créer des circulations vélo », « en construisant des pistes cyclables dans les couloirs de bus », « piste cyclable », prévoir des espaces pour les vélos dans tous les projets d'aménagement », sont des idées parfois évoquées mais sans localisation particulière.
- Certains cependant évoquent la prolongation des pistes cyclables vers les autres communes, notamment celle du canal.

La suppression ou la réduction des nuisances liées à la circulation : il ne faut « plus de bus et de camions rue J.Jaurès ». Cette remarque rejoint d'autres similaires sur des secteurs différents.

- **Le thème du respect et du civisme**

Sur le mode négatif :

« Verbaliser les incivilités », « que la police se déplace », « verbaliser ceux qui font n'importe quoi », « il faut sensibiliser les habitants à l'environnement », « plus de discipline », « obliger chacun à respecter la propreté de la ville par des sanctions immédiates... », « sévir », tous ces mots et expressions forts évoquent un souhait d'ordre assez général.

Sur le mode positif :

« favoriser la convivialité », « plus de respect », « essayer d'équilibrer les populations », « développer la démocratie », « le respect des autres », « plus de civisme » : l'expression d'un souhait plus fort de respect d'autrui et d'acceptation de la différence.

Question 7 suite 2 : Et dans votre quartier?

Les thèmes évoqués sont globalement assez similaires à ceux des réponses à la question précédente. Cependant, le thème de la sécurité apparaît de façon plus évidente à l'échelle du quartier. Certaines réponses semblent très liées à la domiciliation de la personne dans un quartier mais une bonne partie restent semble-t-il très générales sur Aubervilliers (par exemple, des réponses « idem » avec la question précédente).

Une phrase semble une bonne synthèse de l'ensemble des préoccupations : « accorder autant d'efforts que ceux apportés aux alentours de la mairie ».

- **Le thème de l'entretien**

La propreté des rues est la principalement citée. Vient en second celle des espaces verts. Ensuite celle de l'entretien en général. « refaire les trottoirs », « la propreté », « la propreté des rues », « entretien des espaces publics », « manque d'hygiène et de contrôle dans tous les restaurants, boutiques asiatiques... », sont symptomatiques d'une attente forte en ce domaine.

- **Le thème des commerces**

Le thème du commerce, comme pour toutes les réponses aux autres questions, met en avant le commerce de proximité. Ce fort marquage est donc à nouveau à mettre en lien avec le panel des personnes ayant répondu à l'appel à point de vue. Les remarques sur le commerce sont les suivantes :

- Sur le commerce en général : « plus de commerces », « des commerces blancs »,
- Sur les commerces de proximité : « Les commerces de proximité qui animent et soudent les relations avec des populations d'horizons divers... »
- Sur le marché, c'est le marché du Montfort qui est le plus souvent cité : « le marché du Montfort, alors qu'il a été refait, est le marché fantôme », « le petit marché que l'on ne veut pas voir disparaître », « le marché du Montfort, point de rencontre »,
- Sur les grandes surfaces : « faire un centre commercial »...

- **Le thème du logement**

Dans ce domaine, les réponses mettent en avant un fort souhait de diversification de l'offre de logement (en qualité et en types) et une ouverture à l'accès à la propriété. Le panel des personnes ayant répondu n'est sans doute pas étranger à cette dominante (peu de très

jeunes mais une classe d'âge moyen non négligeable – 23,3% de 35-49 ans dont une bonne partie d'actifs en âge d'acheter leur logement et une grande partie de personnes investies de longue date sur la commune) mais reflète une réelle préoccupation : « d'autres accession à la propriété », « obtenir du gouvernement des crédits pour la réhabilitation des logements sociaux ou privés et pour l'habitat insalubre », « améliorer les relations OPHLM et usagers », « démolir les habitations délabrées pour en faire de correctes », « moins de logements »...

- Le thème du stationnement

Le thème du stationnement est régulièrement évoqué. Il se présente sous les angles de la quantité, de l'organisation et du type : « plus de stationnement de voitures côté mairie », « le stationnement sur les trottoirs » à revoir, « faire des stationnement en dehors des parkings », « revoir différemment la sécurité des parkings... »...

- Le thème de l'emploi

La question de l'emploi n'est pas évoquée de façon prioritaire mais soulevée notamment en lien avec les jeunes et leur désœuvrement, le travail au noir, le départ des entreprises (industrie notamment) et la nécessité d'en attirer de nouvelles : « donner des emplois aux jeunes », « implanter des entreprises car le loyer n'est pas cher »...

- Le thème des espaces verts

La demande en espaces verts est récurrente. Elle s'exprime à travers des réponses telles que : « espaces publics propres, verts, respectés et non grillagés... », « mettre des parterres de fleurs... », « aménagement du canal, de l'av. V. Hugo, remplacement du Pont de Stains », « création d'un square rue des écoles », « des jardinières et un square pour les enfants (162) », « plus d'espaces verts »,

- Le thème des espaces publics/équipements/services

Des remarques diverses concernent ce sujet : « inciter à la restauration des façades, publiques et privées... », il faut créer des lieux accessibles à tous » (plutôt à propos des terrains de foot...), « améliorer la poste centrale »...

- Le thème de l'éclairage

« l'éclairage limite des recoins douteux », « l'éclairage de la Maladrerie ». Comme pour la question précédente, ces réponses concernent tout particulièrement le quartier de la Maladrerie.

- Le thème des déplacements et transports

Les remarques sur le déplacement et les transports mettent en avant une demande de navettes « des navettes entre les quartiers en périphérie et le centre ville », « obtenir de la RATP plus de bus », « réguler la circulation des voitures », « réduire la vitesse de circulation des voitures », « mettre des navettes entre les 4 chemins et la mairie », « accélérer le projet Métro ».

- Le thème du respect et du civisme

En général, les remarques sur le respect (manque) sont fréquentes. Elles concernent tant les personnes que les espaces, et prennent dans la moitié des cas une dimension répressive : « en faisant participer les habitants », « plus de respect », « occuper les jeunes », il « faut faire respecter »...les espaces verts, la propreté..., « encadrer les jeunes », « verbaliser »...

Sur les espaces, quelques remarques concernent le respect des lieux proprement dit : « le respect des espaces verts, des aménagements... » en est un exemple.

Sur les réunions de quartiers, même si ces remarques sont résiduelles : « plus de réunions ponctuelles », « ne pas nous prévenir la veille », évoquent une attente en terme de démocratie participative.

Sur les aides sociales, ces remarques expriment un sentiment confus d'injustice de la part de certains : « assurer un meilleur contrôle auprès des personnes bénéficiant de ces indemnités et allocations » (sociales).

- **Le thème de la sécurité**

Le besoin d'améliorer la sécurité est un des thèmes fort des réponses : « besoin de plus de sécurité », « la sécurité », « beaucoup plus de sécurité afin de permettre l'installation de commerces plus variés pour permettre l'installation de commerces plus variés et aux gens d'avoir envie de flâner à bicyclette, à pieds... », « plus de policiers », « protection policière plus présente »,...

- **Nom des quartiers ou rues les plus cités en demande d'améliorations**

- La Maladrerie : pour l'éclairage et la sécurité
- Villette
- Gabriel Péri : semble ne pas être pris en compte (« n'existe nulle part et pour personne »),
- Landy : la propreté
- 4 chemins : la propreté et la sécurité
- Centre ville : « c'est pas trop mal », « privilégié »,
- Demandes d'aménagement : rue Henri Barbusse, rue des cités, rue des noyers, rue des écoles (terrains vagues en espaces verts), « réparer les dégradations du parc de l'Ecluse », propreté du parc de jeu 42Daniel Casanova...

Question 8 : Quelles sont les qualités qu'Aubervilliers doit conserver à l'avenir ? Et pourquoi ?

Globalement, c'est l'état d'esprit spécifique à Aubervilliers qui motive de nombreuses réponses. Les clés en sont diverses, mais les dominantes sont : « politique sociale », « richesse culturelle », « le sport », « la mixité », « la diversité », « l'humanité ».

- **Le thème des équipements**

Les équipements socio-culturels et sportifs sont très appréciés et perçus comme une réelle qualité d'Aubervilliers : « ses équipements socio-culturels », « ses infrastructures sportives à des prix très abordables », « la culture », « le sport », « sa richesse culturelle », « continuer les activités culturelles », « ses qualités culturelles », « un grand nombre d'associations », « continuer à construire des équipements sportifs et éducatifs ». « l'école », « les maisons de quartier, de l'enfance », « les écoles » sont de véritables sujets de préoccupation en terme d'avenir comme ce qui concerne la santé : « le centre de santé », « l'action sociale »...

- Le thème des transports

Le développement des transports en commun et sa situation très en lien avec Paris font partie des atouts à valoriser pour les personnes ayant répondu : « sa politique de transport en commun », « la proximité de Paris » sont fréquemment cités...

- Le thème des espaces verts

Les réponses ne permettent pas de façon évidente de déterminer s'il s'agit vraiment de qualités à conserver ou plutôt de points à améliorer : « le canal », « les espaces verts », « de l'espace, des espaces verts », « le canal pour prolonger la piste cyclable », « les jardins ouvriers ».

- Le thème du logement

Pour les personnes ayant répondu, la qualité de l'habitat semble devoir faire partie du futur d'Aubervilliers : « construire des maisons agréables à vivre », « petits immeubles et zones pavillonnaires »... tout en gardant des « loyers attractifs » et en ayant une logique de valorisation du patrimoine : « conserver le patrimoine : grands et petits immeubles »

- Le thème de l'emploi

« le maintien et la création d'entreprises » résument les objectifs sur ce sujet. On peut noter cependant que les préoccupations concernant l'emploi ressortent de manière assez faible dans les réponses à cette question. Sans doute est-ce la conscience que ces questions se jouent à plus grande échelle ?

- Le thème du commerce

« les petits commerces » sont comme toujours cités. Nous avons vu dans les réponses à plusieurs autres questions que c'était une préoccupation forte d'au moins une partie de la population.

- Le thème des valeurs fondatrices

Souvent évoquée au passé, ces qualités, évoquées par un riche vocabulaire, semblent regrettées (ou souhaitées à nouveau) : « une grande ville familiale », « ses racines ouvrières qui développent la convivialité, la solidarité, l'instruction du savoir accessible à tous », « une certaine humanité », « calme, mixité, convivialité », « la solidarité entre personnes d'origines différentes... », « vie sociale importante (associations) », « son ancrage politique à gauche », « une dignité dans l'adversité », « rester une ville solidaire », « son côté vivant, sa diversité, son aspect populaire », « mélange des cultures », « esprit de village par quartier », « courtoisie », « solidarité », « fraternité », « accueil », « générosité »...

- Le thème des actions à entreprendre (sur le thème de la convivialité et du civisme)

Largement développées dans les autres questions, elles se complètent à travers ces quelques mots : « Fêtes d'école et de quartier », « plus d'animations (notamment le WE) », « une ville propre et agréable. Jardins entretenus », « vigilance »...

Question 9 : Quelles sont les qualités qu'Aubervilliers doit acquérir à l'avenir ? Et pourquoi ?

Sécurité et propreté sont les maîtres mots des réponses. Mais de nombreuses idées sont également évoquées.

Elles se répartissent principalement selon les thèmes suivants :

- **Le thème de la sécurité et de la répression**

Véritable préoccupation pour la plus grande partie des personnes ayant répondu, ces questions sont évoquées de la façon suivante : « remettre en place la police de proximité », « rendre les cités et les rues sécurisées », « davantage de procès verbaux contre l'incivisme », « une police plus efficace », « sécurité », « plus de sécurité », « une surveillance partout »... Ce thème est définitivement récurrent dans les réponses à cet Appel A Point de Vue.

- **Le thème de la propreté et de l'entretien**

A nouveau évoqué, la question de l'entretien semble un des passages essentiels de l'avenir d'Aubervilliers : « Mieux entretenir cette ville », « la propreté des trottoirs », « propreté des trottoirs et des rues », « propreté », « propreté des espaces publics » ressortent fréquemment des réponses à l'appel à point de vue.

- **Le thème de l'aménagement urbain**

Plus précises que dans les réponses aux autres questions, les réponses donnent des pistes d'amélioration telles que : « améliorer l'éclairage », « mieux identifier les entrées de ville », « Robespierre : la bibliothèques est trop loin », « la rue des écoles » et sale est peu sure, « la restauration du parc Stalingrad », « la restauration du gymnase Guy Moquet », « sauvegarder son patrimoine », « améliorer le cadre de vie », « développer des espaces de rencontre entre les générations », « bvd. E. Vaillant... mettre des parcmètres pour le stationnement »...

- **Le thème de l'environnement et des espaces verts**

La question de l'environnement est évoquée en tant que telle dans ces réponses, complétée d'idées ou de demandes en terme d'aménagement d'espaces verts. Cependant, ceci constitue une nouveauté puisque précédemment la question de l'environnement n'était pas évoquée comme un concept : « plus de sensibilité aux problèmes d'environnement », « développer l'environnement », « verdure et respect de celle-ci », « remettre en place des quartiers avec des espaces verts », « espaces verts », « aménagement au bord du canal. Création de circulation comme la coulée verte »...

- **Le thème du logement**

les réponses à cette question sont la directe prolongation de celles à la question précédente, avec un profil similaire : « limiter les logement sociaux », « arrêter les logements sociaux », « il ne faut plus construire de HLM », « avoir des logements décents à des prix décents », « logements agréables et salubres », « rénovation de certains immeubles », « amélioration des logements »...

- **Le thème du commerce**

« qualité du commerce » est le liet-motiv de la grande majorité des personnes ayant répondu. Cette qualité semble un réel moteur pour un avenir plus souriant à Aubervilliers. Le sentiment global semble être que l'équilibre des commerces n'est aujourd'hui plus respecté entre français et étrangers. Le raz-de-marée des commerces étranger suscite un raz-le-bol net de la population répondant au questionnaire, a priori cliente fidèle (pour mémoire, population ayant répondu avec une dominante forte de femmes française de plus de 50 ans). Ainsi, les points de vue les plus répandu s'expriment à travers ces quelques exemples : « plus de beaux commerces », « des commerces de qualité », « la reprise en main du commerce » (pour des commerces français), « pour garder les habitants, il faudrait des commerces ». La demande, assez ponctuelle pour « un nouveau centre commercial » existe. Le marché est peu cité. Il bénéficie d'une image somme toute

rarement évoquée de façon positive. Par exemple : « un marché couvert uniquement » est réclamé en opposition au « déballage » sur la place devant le marché de la mairie.

- Le thème de l'emploi et des activités

Dans les réponses à cette question, le sujet de l'emploi et des entreprises est plus présente que dans celles de la question précédente. Les habitants ayant répondu se montrent plus demandeurs, plus en attente sur ce sujet : « entreprises tertiaires », « attirer des sociétés pour créer des emplois », « faire en sorte qu'il y ait des projets de vie future. Que les jeunes trouvent un emploi ... », « savoir améliorer l'emploi », « plus d'habitations et de commerce pour attirer plus de monde et créer des emplois pour les gens »...

- Le thème des équipements socio-culturels et sportifs

Si unanimement tous reconnaissent le bon niveau d'équipement d'Aubervilliers, la demande de la poursuite de cette politique est forte : « un cinéma UGC agréable et sécurisé », « diversifier les pièces de théâtre », « développement des structures scolaires et notamment la petite enfance », « des activités attractives », « installer une patinoire... », « les écoles (maternelles et primaires »...

- Le thème des transports et de la circulation

Les demandes portent d'abord sur les transports en commun et dans un second temps sur l'organisation de la circulation et du stationnement :

- sur les transports en commun : « avoir le métro à la mairie serait bien pratique », « le métro, un bus interne », « plus de transports » (en commun), « améliorer les transports en commun », « plus de bus », « s'ouvrir sur Paris »,
- sur la circulation et le stationnement : « régulation de la circulation », « supprimer les poids lourds », « meilleure circulation », « réaliser des pistes cyclables », « créer des parkings », ...

- Le thème de la mixité et du respect

Les albertvillariens ayant répondu montrent une réelle conscience de la question de la mixité. Pour eux, elle constitue un atout mais qu'il faut gérer. La logique d'équilibre et de gestion des différentes populations n'est jamais loin. Cette logique d'équilibre se traduit souvent par la notion de respect de l'autre, seconde valeur importante très fréquemment évoquée : « Aubervilliers doit redevenir la ville populaire d'avant », « Aubervilliers ne doit pas être une ville uniquement sociale », « réguler l'immigration », « faire mieux connaître le passé et le futur d'Aubervilliers », « un meilleur respect de tous », « arrêter les zones ghettos. Mélange de population au niveau social », « attirer d'autres populations », « tirer la population vers le haut en gardant l'équilibre », « le respect », « faire moins de social », « civisme »...

- Le thème des finances locales, de l'écoute municipale et de l'image de la ville

Sur les finances locales : « Baisse des impôts locaux », « Pourquoi Aubervilliers profite des parts du gâteau et Aubervilliers rien que des miettes », « trouver un meilleur fonctionnement avec Plaine Commune ».

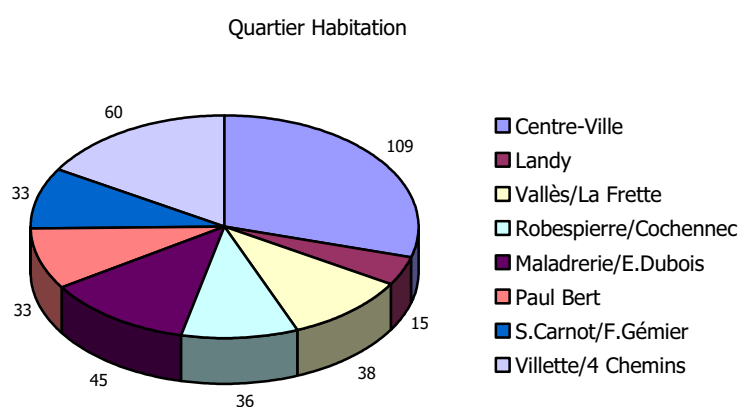
Sur l'écoute municipale : « consulter davantage la population », « plus d'information », « avoir plus de considération pour les habitants ».

Sur l'image de la ville : « donner une bonne image à l'extérieur », « plus de convivialité », « ville tranquille », « ne pas devenir la poubelle des banlieues nord », « qu'Aubervilliers soit plus gaie », « donner une image de ville normale », « faire taire les rumeurs »...

Question 10 : Dans quel quartier habitez-vous ?

Réponses fermées

Dans quel quartier habitez-vous ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	38	9,3%
Centre-Ville	109	26,8%
Landy	15	3,7%
Vallès La Frette	38	9,3%
Robespierre Cochenne	36	8,8%
Maladrerie Emile Dubois	45	11,1%
Paul Bert	33	8,1%
Sadi Carnot Firmin Gémier	33	8,1%
Villette Quatre Chemins	60	14,7%
TOTAL OBS.	407	100%



Question 11 : Quel est votre adresse exacte?

Les réponses sont disponibles sur le fichier « Sphynx ». Ces réponses peuvent également vous être fournies en liste.

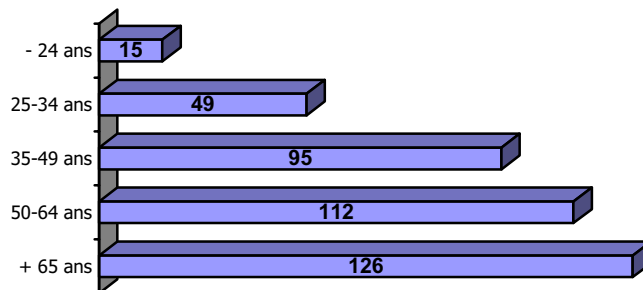
Question 12 : Quel est votre âge ?

Quel est votre âge	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	10	2,5%
- de 24 ans	15	3,7%
25-34 ans	49	12,0%
35-49 ans	95	23,3%
50-64 ans	112	27,5%
+ de 65 ans	126	31,0%
TOTAL OBS.	407	100%

Moyenne = 3,72

Ecart-type = 1,15

La question est à réponse unique sur une échelle. Les paramètres sont établis sur une notation de 1 (- 24 ans) à 5 (+ 65 ans). Les calculs sont effectués sans tenir compte des non-réponses.



Les chiffres de l'âge des personnes ayant répondu montrent une forte dominante de personnes de plus de 50 ans avec 58,5%. Cependant, les tranches d'âge 25 à 49 ans (correspondant à la période la plus importante de la vie active) représente 35,3%, ce qui n'est pas négligeable. Les moins de 24 ans sont peu représentés avec 3,7%, ce qui est peut-être à mettre en lien avec le mode de diffusion de l'AAPV (en était-il les destinataires en tant que résidents d'Aubervilliers et identifiés comme tels : adresses à leur nom etc... ce qui est rare chez cette tranche d'âge ou il sont souvent encore chez leurs parents). Il est indispensable de garder en mémoire ces données à la lecture des questions ouvertes. Ces données sont recroisées plus loin avec le sexe des personnes ayant répondues mais aussi avec leur quartier d'habitation.

Question 13 : Sexe ?

Sexe ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	8,1%
Masculin	125	30,7%
Féminin	249	61,2%
TOTAL OBS.	407	100%

Une forte dominante de femmes ont répondu à l'AAPV. Est-ce en raison de leur meilleure disponibilité ou d'une plus forte implication dans la vie locale ?

Question 14-1 : Combien de personnes vivent dans votre foyer ? Nombre d'enfants

Combien de personnes vivent dans votre foyer ? Nombre d'enfants	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	251	61,7%
0	30	7,4%
1	60	14,7%
2	36	8,8%
3 et plus	30	7,4%
TOTAL OBS.	407	100%

On remarque immédiatement un fort taux de non réponse. Il semble que soit les personnes aient mal compris cette question, soit elles n'aient pas renseigné la rubrique pour signifier que leur réponse à cette question était 0. Néanmoins, on peut noter que le nombre d'enfants vivant au foyer à Aubervilliers est à rapprocher de l'âge de la population ayant répondu. Si 0 correspond également à non réponse, plus de 60% des foyers sont sans enfants, ce qui est relativement cohérent avec le 58,5% de personnes de plus de 50 ans ayant répondu. 14,7% ont 1 enfant et 8,8% ont 2 enfants et 7,4% ont 3 enfants, ce qui totalise 23,5% pour 1 à 2 enfants, et 30,9 % pour les foyers avec enfants. Ces 30,9 % des foyers avec enfants sont à rapprocher des 35,3% de la population ayant entre 25 et 49 ans.

**Question 14-2 : Combien de personnes vivent dans votre foyer ?
Nombre d'adultes**

Combien de personnes vivent dans votre foyer ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	45	11,1%
0	4	1,0%
1	122	30,0%
2	215	52,8%
3 et plus	21	5,2%
TOTAL OBS.	407	100%

Minimum = 0, Maximum = 5

On note que la majorité des foyers d'Aubervilliers sont composés de couples à 52,8%. Les familles élargies sont résiduelles avec 5,2%. Cependant, le nombre de personnes vivant seules est relativement élevé avec 30%. Ces données seront recroisées ultérieurement avec l'âge de la population ayant répondu.

Question 15 : Combien d'autres membres de votre famille habitent à Aubervilliers ?

Combien d'autres membres de votre famille habitent à Aubervilliers ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	146	35,9%
Moins de 2	141	34,6%
De 2 à 4	38	9,3%
De 4 à 6	34	8,4%
De 6 à 8	23	5,7%
De 8 à 10	8	2,0%
De 10 à 12	8	2,0%
12 et plus	9	2,2%
TOTAL OBS.	407	100%

Minimum = 0, Maximum = 31

Somme = 752

Moyenne = 2,88 Ecart-type = 4,48

La question est à réponse ouverte numérique. Les observations sont regroupées en 7 classes d'égale amplitude. La moyenne et l'écart-type sont calculés sans tenir compte des non-réponses.

Question 16 : Depuis combien de temps vivez-vous à Aubervilliers ?

Depuis combien de temps vivez-vous à Aubervilliers ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	2,2%
+ de 10 ans	327	80,3%
+ de 2 ans	48	11,8%
- de 2 ans	23	5,7%
TOTAL OBS.	407	100%

Une forte dominante de personnes habitant depuis plus de 10 ans à Aubervilliers. Une implication forte et impressionnante de ces personnes sans doute très attachées à leur ville, en tout cas, très concernées. Les nouveaux arrivants représentent 5,7%, ce qui n'est pas négligeable pour refléter leur implication dans le devenir de la ville.

On remarque cependant que la mobilisation des personnes habitant depuis plus de 2 ans et moins de 10 ans dans la commune est relativement faible au regard des autres. Es-ce à dire qu'elles sont arrivées durant une mauvaise période : elles n'ont pas encore suffisamment de souvenirs pour se sentir attachées à la ville (comme les plus de 10 ans) et ne se sentent pas particulièrement impliquées (ou bien sont lassées) puisqu'elles ne représentent que 11,8%, soit à peine le double des nouveaux arrivants (bien que l'attrait de la nouveauté soit sûrement un vecteur d'implication).

Question 17 : Quelle est votre situation ?

Quelle est votre situation ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	18	4,4%
Avec emploi	178	43,7%
Sans emploi	18	4,4%
Chômeur	13	3,2%
Retraité	169	41,5%
Femme au foyer	11	2,7%
TOTAL OBS.	407	100%

Les deux dominantes sont les actifs et les retraités. Ces chiffres sont à rapprocher de la structure de l'âge de la population (35,3% de 25-49 ans et 58,5% de plus de 50 ans, dont 31% de plus de 65 ans). Les sans emplois sont faibles avec 4,4% de la population ayant répondu. Ils incluent une part des 3,7% des moins de 24 ans. Cependant, ce chiffre peut-être à rapprocher partiellement des 3,2% de chômeurs. Les femmes au foyers ont été peu nombreuses à répondre avec 2,7%.

Ces chiffres doivent être à rapprocher globalement des chiffres généraux de la population d'Aubervilliers pour se faire une meilleure idée du profil des personnes ayant répondues.

Question 18 : Où travaillez-vous ?

Où travaillez-vous ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	208	51,1%
A Aubervilliers	64	15,7%
Dans une autre commune de Plaine Commune	18	4,4%
A Paris	73	17,9%
Ailleurs	44	10,8%
TOTAL OBS.	407	100%

51,1% des personnes n'ont pas répondu à cette question. Ce qui semble logique de par la formulation qui oblige les personnes ayant répondu sans emploi, chômeur, retraité ou femme au foyer (ce qui représente au total 51,8% des personnes) à la question précédente à ne pas répondre puis que la question devient sans objet. Sur les réponses exprimées, on note que les dominantes sont tout d'abord Paris avec 17,9% des réponses (soit 36,7% si on ne prend en compte que les réponses exprimées) puis immédiatement derrière Aubervilliers avec 15,7% (soit 32% si on ne prend en compte que les réponses exprimées). La plaine commune est mal représentée avec 4,4% des personnes travaillant sur son territoire (soit 9% si on ne prend en compte que les réponses exprimées).. Les 10% restants se dirigent vers d'autres communes (soit 22,1% si on ne prend en compte que les réponses exprimées).

Question 19 : Participez-vous à un comité de quartier ?

Participez-vous à un comité de quartier ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	7,9%
Oui	110	27,0%
Non	265	65,1%
TOTAL OBS.	407	100%

L'AAPV a donc touché 65,1% de personnes ne participant pas habituellement à un comité de quartier. Cette proportion est intéressante car elle indique que l'AAPV a touché des personnes sans doute moins habituellement impliquées dans la vie locale . 27% d'entre elles participent à un comité de quartier.

Question 20 : Etes-vous adhérent d'une association ?

Etes-vous adhérent d'une association ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	33	8,1%
Oui	167	41,0%

Non	207	50,9%
TOTAL OBS.	407	100%

L'AAPV a donc touché 50,9% de personnes qui n'adhèrent pas à une association. Cette proportion est également intéressante car elle indique que l'AAPV a touché des personnes plus isolées. 41% d'entre elles font partie d'une association. Ces chiffres (questions 19 et 20) peuvent être recroisés entre eux pour mieux déterminer le profil des personnes touchées.